

UNIVERSITE ABDERRAHMANE MIRA DE BEJAIA.

**FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES, COMMERCIALES ET DES
SCIENCES DE GESTION.**

Département des Sciences Commerciales

**Mémoire de fin de Cycle
Pour l'obtention du diplôme de Master en Sciences Commerciales**

Option : Finance et Commerce Internationale

Thème

***L'attractivité des IDE et les obstacles à leur développement en Algérie.
Cas de la wilaya de Bejaia***

Réalisé par :

Encadreur : M^{elle} OUARET Samira

- 1- ADOUANE Yasmina
- 2- BENMOUHOUB Meriem

Devant le jury composé de :

M: ZORELI Mohand Amokrae
M: KHALDI Seddik

Promotion 2016-2017

Remerciements

Nous remercions Dieu le tous puissant de nous avoir donné la force et la patience pour mener ce travail à terme.

Nous tenons à exprimer toute notre gratitude et notre reconnaissance envers celles et ceux dont le mérite aura été de nous avoir accompagnés, soutenus, conseillés et permis d'approfondir les connaissances que nous avons accumulés durant notre parcours scolaire.

Nous remercions chaleureusement notre encadreur M^{lle} OUARET pour ses orientations, son aide et surtout sa patience.

Nos sincères remerciements iront également à l'ensemble de nos enseignants pour l'aide qu'ils nous ont apportée.

Dédicaces

Je dédie ce travail à, mes parents, mes chers frères et mes chères sœurs, tous mes amis(es) et camarades, et à tous ceux qui m'ont aidé de près ou de loin pour finir ce travail.

Yasmina. A

Je dédie ce travail à, mes très chers parents, mes frères, ma sœur, mes amis(es) et à toute ma famille, et à tous ceux qui me sont chers. Sans oublier mes camarades de la promotion

Meriem. B

Sommaire

Sommaire

Introduction Générale	01
Chapitre I : Généralités sur les IDE	04
Section 01 : Le cadre théorique des IDE	04
Section 02 : Les stratégies et les déterminants des IDE	12
Section 03 : Evolution des IDE dans le monde.....	19
Chapitre II : Les IDE et la politique d'attractivité en Algérie	30
Section 01 : Evolution des investissements directs étrangers en Algérie.....	30
Section 02 : Le cadre juridique des IDE en Algérie	37
Section 03 : Les facteurs d'attractivité des IDE et les obstacles à l'investissement en Algérie.....	46
Chapitre III: L'attractivité des IDE dans la wilaya de Bejaia et les obstacles à leur développement.....	60
Section 01 : Présentation de l'échantillon et de la méthodologie de l'enquête	60
Section 02 : Présentation et traitement des résultats de l'enquête	68
Conclusion générale	83

*Liste des
abréviations*

La liste des abréviations

- ABC** : Arab Banking Corporation.
- AGB** : Gulf Bank Algeria.
- ANDI** : Agence Nationale de Développement de l'Investissement.
- ANIREF** : Agence Nationale d'Intermédiation et de Régulation Foncière.
- APSI** : Agence de Promotion de suivi et de Soutien des Investissements.
- BM** : Banque Mondiale.
- BMT** : Bejaia Méditerranéan Terminal.
- BTPH** : Bâtiment, Travaux Publics et Hydraulique.
- CGM** : Compagnie Générale Maritime.
- CNI** : Conseil National de l'Investissement.
- CNUCED** : Conférence des Nations Unies sur le Commerce et Le Développement.
- DA** : Dinar Algérien.
- EPA** : Entreprise Publique Administrative.
- EPE** : Entreprise Publique Economique.
- EURL** : Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée.
- F&A** : Fusions-Acquisitions.
- FAI** : Fonds d'Appuis à l'Investissement.
- FMI** : Fonds Monétaire International
- FMN** : Firme Multinationale.
- GUD** : Guichet Unique Décentralisé.
- GZALE** : Grande Zone Arabe du Libre-Echange
- IBS** : Impôt sur les Biens et Services
- IDE** : Investissement Direct Etranger
- IRG** : Impôt sur le Revenu Global
- MENA**: Middle East and North Africa.

MIPI : Ministère de l'Industrie et de la Promotion des Investissements.

MSC : Mediterranean Shipping Company.

NTIC : Nouvelles Technologies de L'information et de La Communication.

OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Economique.

OLI : Ownership-Localization-Internalization.

OMC : Organisation Mondiale de Commerce.

PAS : Plan d'Ajustement Structurel.

PED : Pays En Développement.

PIB : Produit Intérieur Brut.

PSRE : Programme de Soutien a la Relance Economique

SGA : Société Générale d'Algérie.

SNC : Société en Nom Collectif.

SPA : Société Par Action.

SARL : Société a Responsabilités Limités.

TAP : Taxe sur l'Activité Professionnelle.

TIC : Technologie d'Information et de Communication.

TVA : Taxe sur la Valeur Ajoutée

UE: Union Européenne.

USD: United States Dollar.

ZI : Zones Industrielles

*Introduction
générale*

Introduction générale

Le développement des relations économiques internationales et l'accroissement des échanges internationaux ont provoqués l'intégration de la majorité des pays et leur participation à l'internationalisation financière et commerciale. L'un des aspects de cette internationalisation est la mobilité internationale des entreprises et l'expansion des investissements directs étrangers (IDE).

Les entreprises sont de plus en plus nombreuses, dans presque tous les secteurs économiques, à élargir leurs activités à l'étranger par le biais de l'installation des filiales dans d'autres pays.

Les IDE ont un impact direct sur l'économie d'accueil, tant des pays développés que des pays en développement (PED). Les IDE peuvent avoir des retombées technologiques, contribuer à la formation du capital humain, accroître des exportations, favoriser la création d'un climat des affaires plus compétitif et ceci en complémentarité avec les entreprises locales et servir ainsi à leur développement. De ce fait, les économies mondiales se rivalisent pour attirer les firmes multinationales en créant un environnement socioéconomique sécurisant.

La notion d'attractivité des territoires s'attache donc à la capacité d'attirer les investissements étrangers, de pérenniser leurs installations, de capter leurs retombées positives et d'en faire profiter les entreprises nationales. Il s'agit ainsi de créer des conditions favorables pour offrir un climat basé sur des règles qui sont les mêmes dans les pays attractifs¹.

Après l'indépendance, l'Algérie a tenté de créer un modèle économique qui permettrait son développement en se basant sur l'industrie, mais malgré les différents plans mis en place, ce modèle s'est avéré un échec et l'Algérie demeure toujours un pays rentier et non diversifié, dépendant en majorité des exportations d'hydrocarbures. Pour cela, des réformes de libéralisation de l'économie algérienne ont été adoptées afin de permettre aux opérateurs étrangers d'accompagner les opérateurs nationaux dans différentes activités économiques permettant de diversifier notre économie. Cet intérêt pour les IDE s'est matérialisé par la promulgation en 1993 d'un code d'investissement, dont le contenu vise à réformer le cadre juridique des investissements en général et l'IDE en particulier.

¹Hatem.F, « Investissement international et politique d'attractivité », economica, Paris, p49.

Introduction générale

L'Algérie a pu attirer plusieurs investisseurs de différentes nationalités et dans différents secteurs plus particulièrement dans les hydrocarbures et le secteur des services, mais ces flux restent faibles comparés à son potentiel et ses atouts dont elles disposent.

La Wilaya de Bejaia, ville dont la position géographique est très stratégique et dont les capacités sectorielles, de main d'œuvres et de richesse naturelles sont importantes, est comme la majorité des wilayas d'Algérie marginalisée par les investisseurs étrangers.

Dans le cadre de ce travail, nous allons essayer de soulever les causes de l'échec de l'Algérie en général et de la wilaya de Bejaia en particulier quant à l'attractivité de ces IDE, en formulant la question suivante :

➤ **Quels sont les obstacles qui freinent le développement des IDE en Algérie, plus particulièrement à Bejaia ?**

D'autres questions secondaires viennent renforcer et soutenir cette question principale : Quels sont les facteurs attractifs des IDE en Algérie ?

- Pourquoi malgré ses divers avantages, l'Algérie ne réussit pas toujours à attirer suffisamment d'investisseurs étrangers ?
- Quels sont les facteurs jouant en faveur ou en défaveur de l'attractivité du territoire de la wilaya de Bejaia ?

Pour pouvoir répondre à toutes ces questions, nous avons posé les hypothèses suivantes :

- ❖ **H1** : La création d'une entreprise en Algérie nécessite de multiples procédures, et un délai d'étude de dossier assez long. Cela peut décourager les investisseurs étrangers à venir s'installer en Algérie.
- ❖ **H2** : La fermeture de routes et les émeutes sont des obstacles pour les IDE dans la wilaya de Bejaia, parce que ça crée un environnement défavorable et non sécurisé pour l'exercice de l'activité économique.
- ❖ **H3** : La présence du port dans la wilaya de Bejaia joue un rôle important dans l'attraction des IDE.

Pour répondre à notre problématique, nous avons suivi une démarche basée sur une recherche documentaire en consultant plusieurs ouvrages, revues et textes réglementaires, relatifs à l'investissement, ainsi qu'une analyse de l'évolution des flux des IDE, en utilisant les rapports des différents organismes internationaux, et nous avons effectué une enquête de terrain auprès de certaines entreprises étrangères installées au niveau de la wilaya de Bejaia.

Introduction générale

Et nous avons opté pour un plan de travail scindé en trois chapitres :

Le premier chapitre sera consacré aux généralités sur les investissements directs étrangers, qui traitera le cadre conceptuel des IDE, ses différentes formes et structures, ainsi que leurs théories et leurs principaux déterminants.

Ensuite, dans le deuxième chapitre nous présenterons les grandes étapes de l'évolution des investissements étrangers en Algérie, le cadre juridique relative aux IDE, les atouts de l'Algérie quant à l'attractivité des IDE et les principaux obstacles qui limitent les flux des IDE vers le pays.

Le troisième chapitre sera consacré à l'analyse empirique, dans laquelle on s'intéressera à la région de Bejaia. Une enquête de terrain par questionnaire auprès des entreprises étrangères installées au niveau de la wilaya a été faite.

Chapitre 01 :
Généralités sur les IDE

Introduction

Les investissements directs étrangers (IDE) continuent de croître à un rythme exceptionnel depuis le début des années 80, leur rôle affecte la croissance dans les pays en développement (PED).

L'investissement direct étranger est considéré comme étant un vecteur important de transmission du savoir-faire d'un pays à autre et une source de création d'emploi et de richesse pour son pays d'accueil. Ce sont ces externalités positives qui ont poussé les pays, plus particulièrement les PED, à chercher à attirer ces derniers.

Dans ce chapitre, nous allons présenter le cadre théorique des IDE en première section, les stratégies et les déterminants des IDE en deuxième section, en suit l'évolution de ces derniers dans le monde.

Section 01 : Le cadre théorique des IDE

Afin de mieux comprendre l'évolution des IDE, il est nécessaire de rappeler les concepts théoriques relatifs à ces derniers. Dans ce contexte, nous allons définir les IDE, puis exposer quelques théories qui les expliquent et enfin énumérer leurs différentes formes.

1. Définitions des IDE

Plusieurs définitions des IDE ont été avancées par différents organisations mondiales et auteurs, dont les plus répandues seront présentées ci-après.

1.1 Selon les organisations mondiales

Nous avons repris les définitions données par le FMI et l'OCDE.

1.1.1 Définition donnée par le FMI

« Les IDE sont définis par le manuel de la balance des paiements du FMI (6e édition), comme étant : l'action d'un investisseur, basé dans un pays donné (pays d'origine), qui acquiert un intérêt d'au moins 10 % dans une entreprise résidante dans un autre pays »¹.

Ce pourcentage est supposé donner à l'investisseur un pouvoir de décision effectif dans la gestion de l'entreprise. Comme la finalité de l'opération à l'étranger est supposée être celle de la gestion durable, on peut ainsi distinguer l'investissement direct de l'investissement de

¹FMI, « Manuel de la balance des paiements et la position extérieur globale, 6^{ème} édition, Washington, 2009. P108.

Chapitre I : Les généralités sur les IDE.

portefeuille. Ce dernier est constitué de simples placements financiers, soit à long terme, soit à caractère spéculatif (acquisition d'actions, d'obligations, de produits dérivés, options et autres instruments financiers). Donc les IDE sont effectués dans le but d'acquérir un intérêt durable dans une entreprise exerçant ses activités sur le territoire d'une économie autre que celle de l'investisseur, le but de ce dernier étant d'avoir un pouvoir de décision effectif dans la gestion de l'entreprise².

1.1.2 Définition donnée par l'OCDE

L'investissement direct international traduit l'objectif d'une entité résidente dans une économie d'acquérir un intérêt durable dans une entité résidente dans une économie autre que celle de l'investisseur. La notion d'intérêt durable implique l'existence d'une relation à long terme entre l'investisseur direct et l'entreprise et l'exercice d'une influence notable sur la gestion de l'entreprise. L'investissement direct comprend à la fois l'opération initiale entre les deux entités et toutes les opérations ultérieures en capital entre elles et entre les entreprises affiliées, qu'elles soient constituées ou non en sociétés³.

1.2 Selon certains auteurs

Nous avons repris les définitions de ces deux auteurs à savoir Paul Krugman et Dominique Salvatore.

1.2.1 Pour krugman

Les IDE désignent les flux de capitaux dont le but, pour la firme qui investit, est de créer ou d'agrandir une filiale dans un pays étranger. Ce type d'investissement n'est donc pas un simple flux d'actif financier : au-delà d'un transfert de ressources, L'IDE permet d'acquérir un réel pouvoir de contrôle⁴ »

1.2.2 Pour Dominique Salvatore

« Les IDE sont des investissements réels sous forme d'usine, équipement, terres, stocks qui impliquent à la fois le capital et la gestion et dans lesquels l'investisseur garde le contrôle sur l'utilisation du capital investi⁵ ».

²Haid.Z, « La politique d'attractivité des IDE en Algérie : cas de la banque BNP PARIBAS », mémoire de magistère, université de Tlemcen, 2012, P24.

³ OCDE, « Définition de référence de l'OCDE pour les investissements directs internationaux », 4^{ème} édition, 2008, Paris, P08.

⁴Krugman.P, « Economie Internationale », Pearson éducation, Paris, P169.

⁵Dominique.S, « Economie internationale », De Boeck, 2008, p445.

Chapitre I : Les généralités sur les IDE.

De ces définitions nous retenons : que le critère le plus important qui caractérise les IDE est la notion du contrôle et de gestion, puisque il comporte l'idée de contrôle et de gérer le capital investi à l'étranger et pour le long terme (intérêt durable).

2. Les théories explicatives des IDE

Plusieurs théories ont été élaborées pour mieux expliquer les IDE, dans notre travail on va se contenter de présenter les théories suivantes :

2.1 La théorie traditionnelle du commerce international et de l'investissement

Selon cette théorie, les pays se spécialisent dans des produits pour laquelle ils possèdent un avantage comparatif. Cela leur permet d'utiliser les ressources de leur territoire ou de leur main d'œuvre de la manière la plus productive et d'exporter leur surplus de production.

La théorie fondamentale de l'avantage comparatif fut plus tard adaptée dans le modèle de Heckscher-Ohlin⁶. Ces derniers, estiment que l'avantage comparatif provient des différences entre les dotations de facteurs naturels. Lorsque le territoire et la main d'œuvre offrent des réserves abondantes, leur coût est généralement plus bas. Un pays ayant des ressources abondantes ou productives ne développera pas seulement l'utilisation industrielle de ses propres ressources mais attirera également des entreprises étrangères.

Cette théorie offre donc une analyse des IDE aussi bien que du commerce international. Sous sa forme principale, la théorie traditionnelle permet d'expliquer pourquoi les activités nécessitant une utilisation intensive des ressources comme les industries extractives, l'agriculture et même le tourisme sont attirées par des pays ou des régions en particulier. Si l'avantage comparatif provient autant des actifs acquis ou créés par des ressources naturelles, cette théorie également s'appliquer aux entreprises issues de d'autres industries et qui sont à la recherche d'une main d'œuvre qualifiée, de la technologie ainsi que d'autres actifs spécifiques. Au sens large, la théorie traditionnelle fournit une explication sous-jacente aux IDE mais elle ne rend pas compte de la diversité de facteurs qui affectent les décisions relatives aux IDE dans la pratique⁷.

⁶Ohlin.B, « Interregional and international trade », Harvard University presse: Cambridge, Mass Dans Harisson A, Dalkiran. E et Elsey. E : Business international et mondialisation, Boeck, Bruxelles, 2004, P329.

⁷Harisson.A, Dalkiran.E et Elsey.E, Op cit, pp. 329-330.

2.2 La théorie de cycle de vie du produit

La théorie du cycle de vie des produits formulée par R.Vernon 1966⁸ vise à expliquer les facteurs d'implantation à l'étranger des entreprises multinationales américaines. Elle énonce que l'investissement direct l'étranger constitue une période dans le cycle de vie d'un produit des firmes oligopolistiques. Veron appelle ce processus « le cycle de vie international du produit ». Il débute généralement par des travaux scientifiques qui font l'objet de développement technologique afin de le commercialiser. Le cycle de vie d'un produit comprend en général quatre phases : le lancement, la croissance, la maturité et le déclin⁹.

- **La phase de lancement** : dans un premier temps, les produits innovants sont fabriqués dans des pays fortement industrialisés disposant, à la fois, des capacités techniques nécessaires, de la main d'œuvre qualifiée et d'un pouvoir d'achat élevé, proposés à prix fort, donc ils sont d'abord vendus dans le pays de l'entreprise innovatrice, en l'occurrence dans la théorie de Vernon, les États-Unis, à un prix élevé. C'est en effet, sur ce seul marché que le pouvoir d'achat est suffisant pour absorber les premiers produits innovants.
- **La phase de croissance** : le produit fait l'objet d'une demande croissante sur le marché intérieur, le prix commence alors à baisser avec la standardisation et les économies d'échelle, et le produit commence à être exportable vers d'autres pays à revenus assez élevés et ouverts à l'innovation.
- **La phase de maturité** : durant cette phase, le ralentissement de la croissance se confirme, le produit arrivant à maturité, l'entreprise perd progressivement son avantage technologique et fait face à la concurrence d'entreprise étrangère imitatrice.

Afin de récupérer des parts de marché et contrer la concurrence étrangère, l'entreprise délocalise et produit dans les pays importateurs du produit où les coûts des facteurs de production sont les plus faibles.

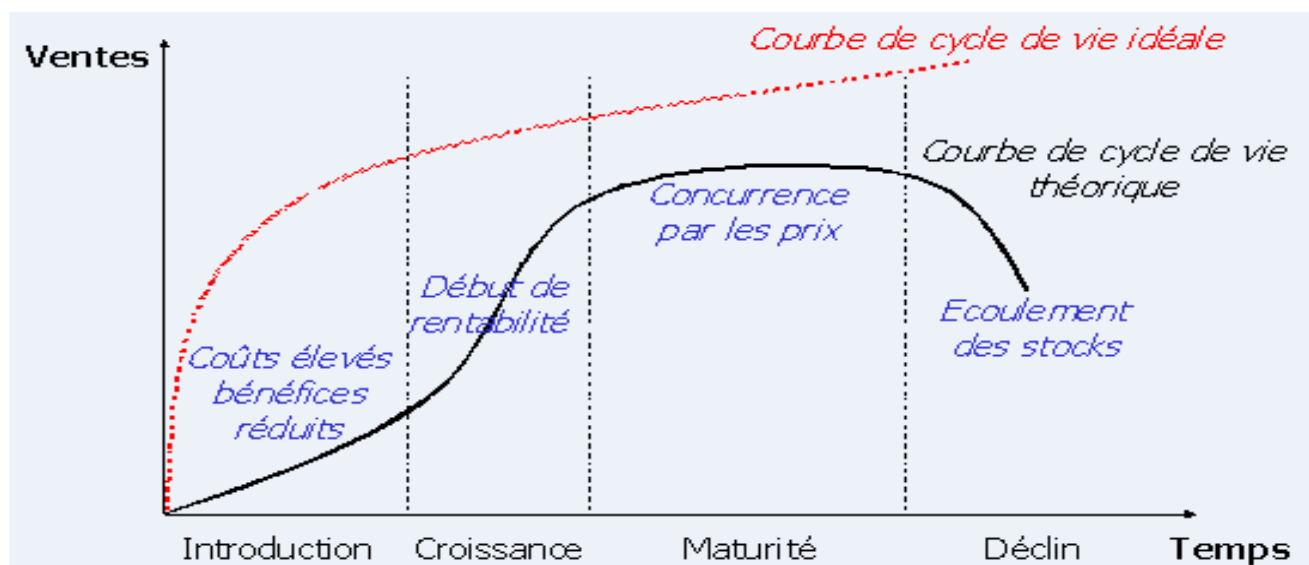
- **La phase de déclin** : le marché est ici en ralentissement. Des produits novateurs sont lancés ou les goûts de la clientèle se modifient par exemple. Les prix doivent être rabaissés de telle sorte que beaucoup de produits doivent être retirés du marché. Les profits peuvent être accrus par une réduction des dépenses marketing et autres coûts¹⁰.

⁸Vernon.R, « International investments and international trade in the product life-style », Quaterly journal of Economics, mai 1966, P190-207 dans Harisson.A, Dalkiran.EetElsey.E, Op cit P330.

⁹LAmelon.J., et J.M.Cardebat, « les nouveaux défis de l'internationalisation », édition Boeck, Bruxelles, 2010, P138.

¹⁰<http://www.succes-marketing.com/management/strategie/cycle-vie-produit>, consulté le 13/03/2017 à 22 :30

Figure N° 01 : Le cycle de vie du produit.



La source : http://ressources.auneg.fr/nuxeo/site/esupversions/83e876d5-3c45-45cb-a888-2af03045ca8e/co/L4_1_1_courbe_cycle_vie.html consulté le 13/03/2017 à 18:58

2.3 L'approche éclectique de Dunning (OLI)

La théorie de Dunning 1977 décompose la décision de s'implanter à l'étranger en trois éléments¹¹ : l'existence d'un avantage spécifique de la firme (O), le choix de localisation (L), et le choix entre développement interne et recours au marché (I).

Le paradigme d'OLI est l'une des théories qui donne une approche globale des facteurs explicatifs de l'investissement direct ;

- **Avantage spécifique d'une firme (ownership advantage)**

C'est un avantage spécifique à une firme et relié directement à ses caractéristiques technologiques et managériales. Les firmes préservent ainsi le cadre d'exclusivité de la propriété intellectuelle de ses produits. Il permet d'écraser la concurrence interne et de surmonter les coûts d'installations et de localisation¹².

¹¹Jacquemot.P, « La firme multinationale : une introduction économique », Economica, Paris, 1990, P 214.

¹²Thaalbi.I, « Déterminants et impacts des IDE sur la croissance économique en Tunisie », mémoire de doctorat, université de Strasbourg, 2013, P92.

Chapitre I : Les généralités sur les IDE.

- **Avantage spécifique de la localisation (localisation advantage)¹³**

La firme multinationale procède à un arbitrage entre les différentes possibilités offertes par les pays afin de choisir le pays lui permettant de maximiser le plus les gains découlant des avantages spécifiques qu'elles détiennent.

« La comparaison entre les pays peut s'effectuer autour de trois catégories d'éléments que Dunning appelle la paradigme ESP (environnement, système, politique) » :

- ⇒ La première catégorie couvre l'économie ;
- ⇒ La deuxième traite des éléments sociaux et culturels ;
- ⇒ La troisième concerne la politique gouvernementale du pays.

- **Avantage de l'internalisation (internalization)**

Toute firme aurait éventuellement intérêt à se localiser dans le pays hôte, plutôt qu'à exporter dans la mesure où il existe un avantage dans le processus de production ou dans la propriété d'un produit spécifique. De toute évidence, l'internalisation lui permet de maîtriser et d'exploiter directement le marché local¹⁴.

Pour Dunning, le choix du mode de pénétration du marché étranger est tributaire des trois avantages OLI. L'IDE est à choisir comme mode de pénétration si la firme réunit les trois avantages OLI. Si la firme détient les deux avantages OL, l'exportation est le choix le plus favorable. Dans le cas où la firme détient seulement un avantage d'internalisation I, la vente de licence sera le choix le plus raisonnable pour la firme¹⁵. Les choix sont représentés dans le tableau ci-après ;

Tableau N°01 : le choix de mode de localisation dans le modèle OLI de Dunning.

	O	L	I
Exportation	+	-	+
IDE	+	+	+
Licence	-	-	+

Source: J-L.Amelon & J-M.Cardebat, « Les nouveaux défis de l'internationalisation », de boeck, 2010, P142.

¹³Bekihal.M, « Les investissements directs étrangers en Algérie : essai d'évaluation empirique de son impact sur la croissance économique entre 1990 et 2010 », mémoire de magister, université Oran, 2012-2013, P29, <http://theses.univ-oran1.dz/document/TH4112.pdf>, consulté le 15/04/2017 à 20 :15

¹⁴Thaalbi.I, OP Cité, P93.

¹⁵Bekihal.M, Op.Cit, P30.

3. Les différentes formes d'IDE

A mesure que les IDE prenaient de l'ampleur, leurs formes aussi se sont diversifiées. Ces investissements peuvent consister à créer une entreprise nouvelle (investissement de création en anglais Greenfield investment) ou plus généralement, à modifier le statut de propriété existante (par le biais de fusion et d'acquisition). Ainsi, les IDE peuvent se présenter sous différentes formes à savoir :

3.1 Investissement de création (Greenfield)

Il consiste à créer une nouvelle entreprise de production, avec l'installation de nouveaux moyens de production et de nouveaux employés.

3.2 Les fusions acquisitions

Les IDE brownfield ou les fusions-acquisitions (F&A) : ce sont des opérations de regroupement ou de prises de contrôle d'entreprises cibles, réalisées par l'intermédiaire d'un achat ou d'un échange d'actions. Dans le cas des acquisitions, les actifs de l'entreprise cible sont alors détenus indirectement par l'acheteur à travers la détention d'action qui définissent son droit de propriété sur la cible. En tant que telles, ces opérations constituent l'une des principales pratiques de la croissance externe. On entend par la croissance externe, un mode de développement fondé sur la prise de contrôle de moyens de production déjà organisés et détenus par des acteurs extérieurs à l'entreprise.¹⁶

3.3 La joint-venture ou co-entreprise

La joint-venture ou entreprise conjointe est une entreprise internationale sous ses diverses formes, par la réalisation d'un projet on s'associe avec un partenaire du pays d'accueil qui connaît généralement l'environnement local du marché et les habitudes du consommateur ; dont l'investisseur étranger s'implique par un apport en capital, capacité de gestion, transfert en technologies et expérience.

En d'autres termes, c'est le fait qu'une entreprise nationale créée en commun avec une entreprise étrangère ou une société mixte située à l'étranger une autre entreprise dont les parts de capital avoisinent de 50/50 à 60/40.¹⁷

¹⁶Olivier.M, Fusion-acquisition, « Stratégie, Finance, Management », DUNOD 4^{ème} éd, Paris 2012, P 06.

¹⁷Tersen.D, Bricout.J-L, Op cit, P10.

3.4 La cession de licence

Par cession de licence, un industriel accorde un droit de fabrication ou de commercialisation d'un bien à une firme étrangère et ceci pour une durée de temps limitée et en contrepartie d'un paiement¹⁸.

3.5 La franchise

La franchise est un contrat par lequel une entreprise concède à des entreprises indépendantes en contrepartie d'une redevance, le droit de se présenter sous sa raison sociale et sa marque pour vendre ses produits ou ses services. Ce contrat s'accompagne généralement d'une assistance technique.¹⁹

3.6 La succursale

Une succursale d'investissement direct est une entreprise non dotée de la personnalité morale dans le pays d'accueil, qui²⁰ :

- Est un établissement stable ou un bureau d'un investisseur direct étranger ; ou
- Est une société de personnes ou une co-entreprise n'ayant pas la personnalité morale, constituée entre un investisseur direct étranger et des tiers ; ou
- Est un terrain, des bâtiments (sauf ceux appartenant à un organisme public étranger) et du matériel et des objets immeubles situés dans le pays d'accueil et appartenant directement à un résident étranger. Les résidences secondaires et de vacances appartenant à des non-résidents sont donc considérées comme faisant partie des investissements directs, même si, en réalité, il n'y a guère de pays qui fassent figurer ces investissements dans leurs statistiques d'investissement direct ; ou
- Est un équipement mobile (tel que navires, avions, derricks et plates-formes pétrolières), exploité sur le territoire d'un pays pendant un an au moins s'il est comptabilisé séparément par l'opérateur et admis comme tel par les autorités fiscales. Ce matériel est considéré comme un investissement direct pratiqué dans une entreprise notionnelle dans le pays d'accueil.

¹⁸Harisson.A, Dalkiran.E et Elsey.E, « Business international et mondialisation », Boeck, Bruxelles, 2004, P 44.

¹⁹ « Dictionnaire d'Economie et des Science Sociale », éd Nathan, 4ème éd, Paris 2000, P 200.

²⁰ OCDE, « Définition de référence d'OCDE pour les investissements directs internationaux », 3^{ème} édition, pp. 11-12.

3.7 Le partenariat

Le partenariat est une technique de développement et de management qui unit des partenaires par un accord d'intérêt commun au terme duquel ils s'engagent à coopérer durablement en partageant leurs connaissances et expériences respectives²¹.

3.8 La sous-traitance

Ce type d'investissement a pour principal mérite de permettre à l'entreprise étrangère de bénéficier d'avantage de faibles coûts locaux de production sans prendre elle-même le risque financier de l'investissement, en effet dans ce mode d'implantation, un groupe peut répartir leur production entre les fournisseurs et leurs usines en s'implantant dans différents pays et lorsque le coûts de production deviennent trop élevés dans un pays la firme cherche d'autres sous-traitants²².

3.9 La filiale

La filiale est une société dont 50% du capital est détenu par une société mère, mais elle est autonome et dispose d'une personnalité morale propre du pays d'accueil.

Section 02 : Les stratégies et les déterminants des IDE

Pour qu'un investisseur étranger décide de s'implanter dans un pays donné, il doit prendre en considération plusieurs facteurs qui lui permettent de réaliser son projet tout en assurant des profits. Dans cette section, nous présenterons les différentes stratégies des IDE puis énumérer leurs déterminants.

1. Les stratégies des IDE

Les investissements directs étrangers ont des stratégies d'implantation qui dirigent les investisseurs dans la prise de leur décision d'effectuer l'implantation ou pas. Ainsi on peut distinguer deux stratégies d'investissement la stratégie horizontale et la stratégie verticale.

1.1 La stratégie horizontale

Cette stratégie est dite «stratégie du marché », du fait que lorsqu'une entreprise réalise un IDE horizontale, cela signifie qu'elle réalise la même activité (que dans le pays

²¹Khan.M, « Franchise et partenariat », éd DUNOD, Paris 2002.

²²Hatem.F, Op. cit, P27.

Chapitre I : Les généralités sur les IDE.

domestique) dans les zones géographiques où elle réalise cet IDE, ayant ainsi comme principal but, l'expansion de son marché²³.

La stratégie peut donc être qualifiée d'horizontale car elle concerne les flux d'investissement croisé Nord-Nord qui se développent entre les Etats-Unis, l'Europe et le Japon, c'est-à-dire au sein de la Triade. Ces flux constituent les deux tiers du montant total des investissements directs²⁴.

Cette stratégie est aussi caractérisée par la nature intra-industrielle des flux, de ce fait, les produits et techniques de production ne diffèrent guère d'un pays à un autre et les investissements croisés sont réalisés dans les mêmes secteurs d'activité²⁵.

Donc, on peut comprendre que les IDE horizontaux sont très spécifiques et leur déterminant principal est l'existence d'un marché intérieur porteur. Il implique un engagement durable vis-à-vis du pays hôte. Par ailleurs, l'investisseur est intéressé non seulement par le développement du marché pour son produit particulier, mais aussi par le développement de l'économie du pays hôte en générale. Le facteur prépondérant pour la réalisation de ce type d'investissement est l'existence de main d'œuvre qualifiée et d'infrastructure adéquate. Les PED se trouvent, bien évidemment, à la marge de ce type d'investissement.

1.2 La stratégie verticale

Appelée aussi stratégie de minimisation des coûts, cette stratégie est qualifiée de verticale car, en opposition avec la stratégie précédente, les flux d'investissement sont orientés dans le sens Nord-Sud exclusivement. L'inégalité de développement est le fondement de cette stratégie et donne aux flux un caractère unilatéral et non plus croisé. En effet, cette inégalité de développement entre les partenaires, a une conséquence sur les investissements qui seront ainsi, déterminés par la différenciation des dotations factorielles. De là, le choix de localisation des firmes visera à coïncider leur fonction de production avec les dotations factorielles des pays d'accueil²⁶.

²³Kaci Chaouche.T, Op cit, P 52.

²⁴Bennacer.A , « Attractivité aux IDE : quel rôle pour les villes en Algérie ?, cas de la ville de Bejaia », mémoire de Magistère, Université de Bejaia, Mars 2011, P 59.

²⁵Kaci Chaouche.T, Op cit, P53.

²⁶ Kaci Chaouche.T, Op cit, PP 53-54.

Chapitre I : Les généralités sur les IDE.

De ce fait, la firme sera segmentée entre une série de « filiale-atelier » qui utilisent le facteur de production le plus abondant dans le pays d'implantation pour produire pour le marché d'implantation²⁷.

Ainsi, la stratégie verticale conduit à un processus d'intégration verticale entre les économies du Nord et celles du Sud en permettant une minimisation des coûts. Celle-ci repose sur deux bases. D'une part, l'utilisation des facteurs de production, les meilleurs prix sur le marché mondial, d'autre part, les économies d'échelles engendrées par la spécialisation des filiales-ateliers dont la production est incorporée dans des produits finis destinés au marché mondial.

D'une manière générale, lorsque les firmes disposent de filiales dans plusieurs pays, elles peuvent exploiter les différences entre ces derniers en choisissant, par exemple, de produire un bien intermédiaire et un bien final dans des pays différents afin de profiter des avantages comparatifs des différents pays pour ces différents biens. Par exemple, dans la fabrication de chaussures, le dessin et la conception d'une chaussure de sport faits dans un pays riche, et son assemblage dans une filiale d'un pays en développement, ce qui correspond à une division du travail à l'intérieur de la firme multinationale (FMN) correspondant aux avantages comparatifs du pays partenaire à l'échange au travers du commerce intra-firme²⁸.

2. Les déterminants des IDE dans les pays d'accueil

Plusieurs classifications des déterminants des IDE ont été proposées. Toutefois, pour mieux les cerner, il convient de les regrouper en deux types : les déterminants d'ordre économique et les déterminants d'ordre institutionnel.

2.1 Les déterminants d'ordre économique

Les déterminants les plus importants pour l'implantation des IDE sont les considérations économiques, qui se manifestent de façon considérable dès qu'un cadre propice aux IDE est en place :

²⁷Michalet.C.A, « La séduction des nations ou comment attirer les investissements », Ed Economica, Paris, 1999, PP 48-49.

²⁸Mucchielli.J.L, « Economie internationale », Ed DOLLOZ, Paris, 2005, pp 257-258.

Chapitre I : Les généralités sur les IDE.

2.1.1 Les infrastructures de base :

En effet, une offre d'infrastructures suffisantes et adaptées est essentiellement recherchée par la firme pour l'implantation de son investissement. Ainsi, lorsque sur un territoire, l'infrastructure de base est développée, le coût de l'investissement est faible ainsi que son coût d'exploitation ; ce qui augmente le rendement de l'investissement et de ce fait stimuler les IDE.

Les infrastructures de transport par exemple jouent un rôle important dans l'attractivité des territoires du fait, qu'ils conditionnent les relations entre la firme et ses différents partenaires (fournisseurs, clients, main d'œuvre, etc.). Ainsi, les différents modes de transport doivent être développés, autrement dit, le réseau routier local et international, le réseau portuaire, mais aussi, le transport aérien, ceci dans le but de faciliter le transport des marchandises, des biens, mais encore, pour les déplacements du personnel et dirigeants²⁹.

2.1.2 La taille de marché

La taille de marché du pays d'accueil et son dynamisme (importance de la demande locale et/ou régionale) sont généralement appréhendés par le PIB nominal et le revenu par tête, l'augmentation du PIB est associée à une augmentation des entrées d'IDE dans les pays d'accueil et l'augmentation des revenus sont un signe d'une augmentation de la taille du marché et du pouvoir d'achat³⁰. Les IDE aussi ont tendances à s'implanter dans les pays où le PIB par tête est important et où le nombre de consommateurs l'est aussi.

2.1.3 Le coût et la qualité de la main-d'œuvre

Généralement le coût et la qualité de la main-d'œuvre sont des déterminants important des IDE, on utilise un indice de la scolarisation comme mesure de la qualité de la main-d'œuvre. Cependant, les FMN ne tiennent pas seulement compte du coût de la main-d'œuvre, mais également de leur qualité, et de leur flexibilité, en effet, le niveau d'éducation de la population constitue un atout indéniable pour la promotion de l'IDE³¹.

²⁹KaciChaouche.T, Op cit, pp 61-62.

³⁰Gaëlle.G-M, « Economie International », édition LEXTENSO, Paris, 2009, P 61.

³¹ OCDE, PNUD, « Perspectives économique en Afrique », édition régional Afrique du nord, 2014, P12.

2.1.4 La croissance économique

La croissance d'une économie peut constituer un paramètre important pour les investisseurs potentiels. C'est un facteur déterminant de l'attractivité. En effet, l'investisseur s'intéresse d'avantage au potentiel d'une économie qu'à son état présent.

Ainsi, un taux de croissance faible ou un déclin indique le manque de dynamisme de la demande et de la taille du marché du pays hôte, d'où une faible profitabilité de l'investissement. Par contre, un développement rapide de l'économie du pays hôte représente une opportunité d'expansion supplémentaire pour l'investisseur, une fois installé³².

2.1.5 Taux d'inflation

Cet indicateur peut renseigner sur la politique monétaire du pays, en effet, un taux d'inflation élevé, conduirait à des restrictions de crédit et donc à une politique monétaire anti-inflationniste qui rendent ainsi l'obtention de capitaux localement, plus difficile. De même, un taux d'inflation faible et instable rend également difficile l'estimation du prix d'un contrat à long terme, il gère de ce fait, les anticipations et le calcul économique de l'investisseur étranger et l'oblige à d'incessantes opérations de couverture, tout en dépréciant rapidement les perspectives de profit futur.

2.1.6 Le taux de change

Nous retenons ici l'approche structurelle de taux de change effectif réel qui s'inscrit dans la tradition de la modélisation empirique néokeynésienne. Il peut être défini comme le prix relatif des biens échangeables par rapport aux biens non échangeables. Si le taux de change est sujet à de fortes fluctuations ou s'il est constamment dévalué dans un souci de compétitivité, l'investisseur étranger y verra peut être un facteur supplémentaire de risque et d'incertitude dans la mesure où cela a des incidences sur la valeur (en devises) de son investissement ainsi que sur ses futurs gains et transferts de fonds. Il sera donc porté à préférer un régime qui lui garantisse des taux de change stable³³.

2.1.7 Accès aux ressources naturelles

Historiquement le plus important déterminant des IDE dans le pays d'accueil est la présence des ressources naturelles. Les investissements étrangers sont surtout attirés par les

³²KaciChaouche.T , Op cit, P 59.

³³R.M.ZafaniaR.M et Laza.R, « Etude sur la promotion de l'investissement à Madagascar », édition CREAM, 2010, P24.

pays dont les ressources naturelles sont abondantes et n'ayant pas en contrepartie le capital, le savoir-faire, les compétences et les infrastructures nécessaires pour les exploiter et les commercialiser.

2.2 Les déterminants d'ordre institutionnels

Les firmes étrangères ne sont pas influencées uniquement par les facteurs économiques, mais aussi par des composantes institutionnelles, qui explique en partie leur choix d'implantation et justifie les différences des flux des IDE entre les différents pays.

A partir de là, les déterminants institutionnels des IDE peuvent être résumés dans les points suivants :

2.2.1 La stabilité politique et sociale

Cette dernière constitue le plus souvent un des déterminants visé par les investisseurs, ces derniers recherchent avant tout un environnement politique et social stable. Cela est plus important pour eux que de savoir, par exemple, si le marché est porteur³⁴.

L'instabilité politique est une préoccupation des investisseurs étrangers dans les pays en développement. Cette instabilité se manifeste souvent par la confiscation des biens, la dispersion des structures de production, le changement dans la gestion macroéconomique et surtout l'environnement réglementaire.

2.2.2 Le degré d'ouverture commerciale du pays d'accueil

Le degré d'ouverture d'une économie, mesuré par le niveau de développement du commerce extérieur (autrement dit la valeur des importations et des exportations) par rapport au PIB, est considéré comme un facteur attractif des IDE. En effet, un niveau élevé d'importation renseigne sur l'absence de barrières tarifaires et non tarifaires à l'entrée des biens et services. De ce fait, pour ses besoins d'exploitation, l'investisseur étranger aura la possibilité d'importer sans avoir à respecter des quotas à ne pas dépasser, ni à supporter des tarifs douaniers élevés. Et par conséquent, le niveau d'ouverture commerciale du pays a un effet positif sur l'afflux des IDE. Ainsi pour les IDE horizontaux, dont le but est d'entraver les barrières commerciales dans les pays étrangers, peuvent diminuer lors d'une baisse des tarifs douaniers. Alors que pour les IDE verticaux, qui requièrent l'importation des biens finaux,

³⁴.KaciChaouche.T, Op cite, P 62.

peuvent croître dans des conditions de grande ouverture et un environnement de commerce plus libéral.

2.2.3 Les politiques d'aides gouvernementales

On dit souvent que les investisseurs étrangers potentiels sont attirés par les incitations financières ou les faveurs accordés par les gouvernements des pays susceptibles de les accueillir. En fait, les gouvernements semblent se livrer une compétition pour accorder les primes les plus importantes. Les politiques gouvernementales de soutien peuvent inclure un impôt sur les sociétés peu élevé (de même en général, que des « exonérations fiscales temporaires » pour les investisseurs étrangers) et des mesures telles que des crédits d'impôt visant à encourager la recherche et l'investissement dans le domaine technologique par exemple. La convertibilité des monnaies et les réglementations relatives aux possessions étrangères ou au rapatriement des bénéfices sont également importantes. Les investisseurs peuvent être attirés par des politiques destinées à promouvoir un niveau élevé d'éducation et de formation, et créer une infrastructure industrielle efficace grâce à l'investissement public, la privatisation ou la dérégulation³⁵.

Les gouvernements à travers le monde comprennent de mieux en mieux la nécessité de créer un environnement politique attractif pour les investisseurs étrangers. Dans la mesure où de plus en plus de pays adoptent de telles politiques, les investisseurs vont bien sûr devenir plus exigeants. Cela devrait stimuler la compétition entre les différents gouvernements pour attirer les IDE. Si cette compétition les encourage à fournir aux activités commerciales le meilleur environnement possible, les entreprises nationales en bénéficieront autant que les entreprises étrangères. En pratique, il existe toujours des possibilités de se rendre à l'étranger³⁶.

³⁵Harrison.A, Dalkiran.E et Elseey.E, « Business international et Mondialisation », 1^{ère} édition BOECK, Paris, 2004, P 330.

³⁶Idem.

Section 03 : Evolution des IDE dans le monde

L'investissement étranger est un phénomène ancien, il est économiquement significatif depuis la fin du XIX siècle, à cette époque il est difficile de distinguer l'IDE des autres flux de capitaux : emprunts publics, prises de participation, etc.

Dans ce qui suit nous allons étudier, les principales tendances marquant les flux des IDE. Il s'agit de déterminer comment les IDE ont évolué à travers le temps et leur dynamisme tout en mettant l'accent sur leur répartition dans le monde.

1. Evolution des IDE avant 1995

Les étapes de cette évolution sont comme suit :

1.1 De 1870 à la fin de la seconde guerre mondiale

Durant cette période, les IDE représentaient environ 40% du total des flux des capitaux internationaux à long terme, dont la forme principale avait été jusque-là des placements de portefeuille. Cela était possible grâce notamment à la facilité de transport (bateau à vapeur et chemin de fer) et de communication (le télégraphe)³⁷. Il est à signaler que cette époque était caractérisée par ce qui suit :

- La quasi-totalité des IDE sont réalisés par les Etats-Unis, la Grande Bretagne, la France et l'Allemagne, qui représentent environ 87% du total des flux.
- Les IDE s'adressent en majorité aux pays en développement : il représente 63% du stock en 1914 et 66% en 1938.
- Les IDE sont tournés vers le secteur primaire à savoir, l'infrastructure, l'agriculture et l'industrie d'extraction.

1.2 Les IDE après les deux guerres.

Les Etats-Unis, en tant que pays d'origine, dominent ce phénomène. Ils détiennent presque la moitié du stock des IDE. Au niveau des pays d'accueil, les PED ne sont plus le pôle d'attraction qu'ils constituaient au début du siècle : ils ne reçoivent plus que 30% du stock mondial des IDE. Cette époque est caractérisée par une suprématie américaine, et une production à l'étranger assurée par les firmes multinationales substituant aux exportations³⁸.

³⁷Chertman.M, « Les multinationales », éd presse universitaire de France, Paris, 1993, P15.

³⁸Fabrice.H, «Les multinationales en l'an 2000», economica, 1995, P08.

1.3 De 1945 à 1973

De 1945 au premier choc pétrolier de 1973, commençait une phase d'expansion de l'investissement international. En effet, les Etats-Unis sont la source unique d'investissement suite aux aides massives distribuées par le canal de l'aide Marshall aux pays européens pour leur reconstruction après la seconde guerre mondiale³⁹. Au cours des années 1950 et 1960, l'investissement étranger a progressé à un rythme plus élevé que la croissance mondiale.⁴⁰

1.4 De 1973 à 1984

La décennie 1970 et la première moitié de 1980 enregistre un ralentissement de la progression des IDE. En effet, à la suite des deux chocs pétroliers, les flux des IDE se sont contractés. Au cours de cette période, caractérisée par un ralentissement marqué de la croissance, la productivité et l'investissement des pays industrialisés, les entreprises ont vu leur profit diminuer, avec des anticipations d'évolution de la demande défavorable, mais surtout la baisse de leurs stratégies de développement. Nous avons aussi, la première dévaluation du dollar en 1971, l'abandon du système de Bretton Woods et l'adoption en 1973 d'un système de change flottant. Tous ces événements ont causé des bouleversements en termes de flux des IDE, en effet, la fin de la suprématie du dollar a eu comme conséquence la perte des Etats-Unis de l'avantage d'une monnaie surévaluée qui permettait de créer des implantations ou de racheter des actifs à l'étranger, mais à côté de cela, l'appréciation des autres monnaies, telles que : le Mark et le Yen ont conduit à l'augmentation des investissements allemands et japonais, notamment aux Etats-Unis. De ce fait, une redistribution des IDE s'est opérée au sein des principaux des pays investisseur. Depuis la fin des années 80, les investissements directs étrangers connaissent une dynamique particulière et un développement sans précédent tant par son ampleur que par sa diffusion. La croissance des IDE a dépassé celle des échanges ou de la production mondiale⁴¹.

Cette croissance a contribué à la mondialisation des affaires et à l'interdépendance des économies mondiales. Cette augmentation des flux mondiaux d'IDE correspondant notamment aux⁴² :

³⁹Jacquemot.P, «La firme multinationale : une introduction économique», economica, Paris, 1990, P 28.

⁴⁰Terson.D et Bricout.J-L, « L'investissement international», Armand colin/Masson, paris, 1996, P31.

⁴¹KaciChaouche.T, « Les facteurs d'attractivité des investissements directs étrangers : aperçu comparatif aux autres pays de Maghreb », mémoire de magister en sciences économiques, université de Tizi-Ouzou, 2012, P32.

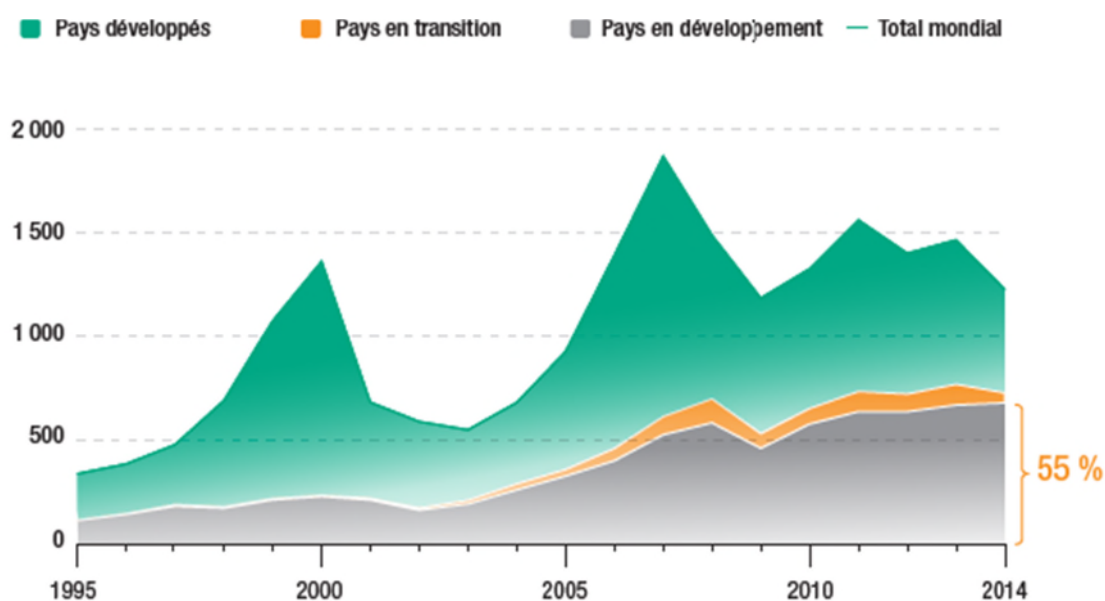
⁴²Terson.D et Bricout.J-L, Op cit, P37.

Chapitre I : Les généralités sur les IDE.

- Processus de libéralisation et d'innovation des marchés financiers dans les pays développés à partir 1985-1986, ce qui a permis aux entreprises étrangères de bénéficier des financements nouveaux ;
- Progrès technique en particulier dans le secteur de la télécommunication et de la technologie de l'information permettent de stimuler les flux de capitaux étrangers et par conséquent augmentent le degré de liberté des entreprises en termes de choix de lieu d'implantation ;
- Processus de déréglementation de l'IDE qui conduit à une diminution des obstacles envers les investisseurs internationaux tels que, le relevé des plafonds autorisés de participations étrangères, la simplification des déclarations, etc.

2. L'évolution des IDE après 1995

Figure N°2 : Entrées des IDE, à l'échelle mondiale et par catégorie de pays, 1995-2014 (En milliards de dollars).



Source: CNUCED, « Rapport sur l'investissement dans le monde, Réformer la gouvernance de l'investissement international », New York et Genève, 2015, P01.

2.1. De 1995 à 2007

L'évolution des entrées mondiales des IDE présage une croissance régulière pendant la période 1995-2000. Ainsi, ils ont abouti un record historique de 1300 milliards de dollars en 2000. Cette augmentation est plus prononcée à partir de la décennie 1990 à faveur des

Chapitre I : Les généralités sur les IDE.

politiques de libéralisation entamées aussi bien dans les pays développés que ceux en développement⁴³.

Cependant, au cours de la période 2000-2003, les flux d'IDE connurent une baisse régulière passant du record de 1300 milliards de dollars des années 2000 à 560 milliards de dollars en 2003, soit un recul de 41% en 2001, de 21% en 2002 et de 18% en 2003. La tendance à la baisse de cette période s'explique essentiellement par la faiblesse de la croissance économique enregistrée dans la plupart des régions du monde, mais aussi par la dépréciation des valeurs boursières, la diminution des bénéfices des sociétés, le ralentissement du processus de restructuration dans certains secteurs, la fin des programmes de privatisation dans certains pays et la forte diminution des fusions-acquisitions internationales⁴⁴.

Par ailleurs la période 2003-2007 s'est traduite par un renversement de tendance à la hausse des flux d'investissement mondiaux. En effet, après quatre années consécutives de croissance, les entrées mondiales d'IDE ont augmenté de 30% pour s'établir à 1833 milliards de dollars en 2007, dépassant ainsi largement le record historique de 2000. Cette hausse spectaculaire tire ses fondements dans une large mesure par la croissance économique relativement élevée et les meilleurs résultats enregistrés par la plupart des sociétés dans le monde, mais aussi par la forte dépréciation du dollar et le rapprochement des sociétés par le bais des fusions-acquisitions. Malheureusement, l'afflux des IDE mondiaux sera vite interrompu par la crise financière internationale de 2007⁴⁵.

2.2 De 2007 à 2015

Les flux mondiaux des IDE ont partout été gravement perturbés par la crise financière et économique. En 2008 les flux des IDE sont tombés d'un niveau historique à 1697 milliards USD, en 2009 le mouvement s'est accentué et les entrées des IDE affichaient un recul de 1200 milliards USD, cette baisse s'explique par le repli des fusions-acquisitions internationales et les désinvestissements ou désengagements ont été très importants pendant la crise. Les flux mondiaux d'investissement étranger direct ont légèrement augmenté en 2010, pour s'établir à 1240 milliards USD et ont dépassé en 2011 le niveau moyen d'avant la crise,

⁴³ CNUCED, «Vers de nouvelles relations interentreprises », rapport sur l'investissement sur le monde, édition Nation Unis, New York et Genève, 2001, P08

⁴⁴ CNUCED, « La montée en puissance des secteurs des services », Rapport sur les investissements dans le monde Nation Unis, New York et Genève, 2004, P11.

⁴⁵CNUCED, « Société transnationales, industries Extractives et Développement », rapport sur l'investissement sur le monde, édition Nation Unis, New York et Genève, 2007, P13.

Chapitre I : Les généralités sur les IDE.

atteignant 1500 milliards USD en dépit de l'instabilité de l'économie mondiale. Les flux des IDE dans le monde ont chuté en 2012, pour atteindre 1350 milliards de dollars, à cause de la fragilité économique et des politiques incertaines au niveau mondial⁴⁶.

En 2013, les flux mondiaux des IDE sont repartis à la hausse, les entrées ont augmenté de 9 % pour s'élever à 1450 milliards USD. Par contre en 2014 les flux des IDE ont diminué de 16 % à 1 230 milliards USD, principalement à cause de la fragilité de l'économie mondiale, de l'incertitude des investisseurs quant aux politiques publiques et des fortes tensions géopolitiques⁴⁷.

Selon le rapport de CNUCED 2016, les flux des IDE mondiaux en 2015 ont augmenté de 38 % pour atteindre 1760 milliards USD par rapport à 2014, leur plus haut niveau depuis la crise économique et financière mondiale de 2008-2009. Cette hausse mondiale s'explique principalement par la forte progression des fusions-acquisitions internationales, qui se sont chiffrées à 721 milliards USD en 2015, contre 432 milliards USD en 2014.

3. La répartition géographique des IDE dans le monde

Les entrées mondiales des IDE ont augmenté en 2015, mais de grandes variations sont observables selon les groupes de pays et les régions (tableau 2).

Tableau N°02 : Flux d'IDE, par région, 2013-2015 (en%).

Part des flux mondiaux d'IDE Région	Entrées d'IDE			Sorties d'IDE		
	2013	2014	2015	2013	2014	2015
Pays développés	47,7	40,9	54,6	63,0	60,7	72,3
Pays en développement	46,4	54,7	43,4	31,2	33,8	25,6
Pays en transition	5,9	4,4	2,0	5,8	5,5	2,1

Source : CNUCED, « Rapport sur l'investissement dans le monde, Nationalité des investissements : enjeux et politique », Nation Unies, 2015, P12.

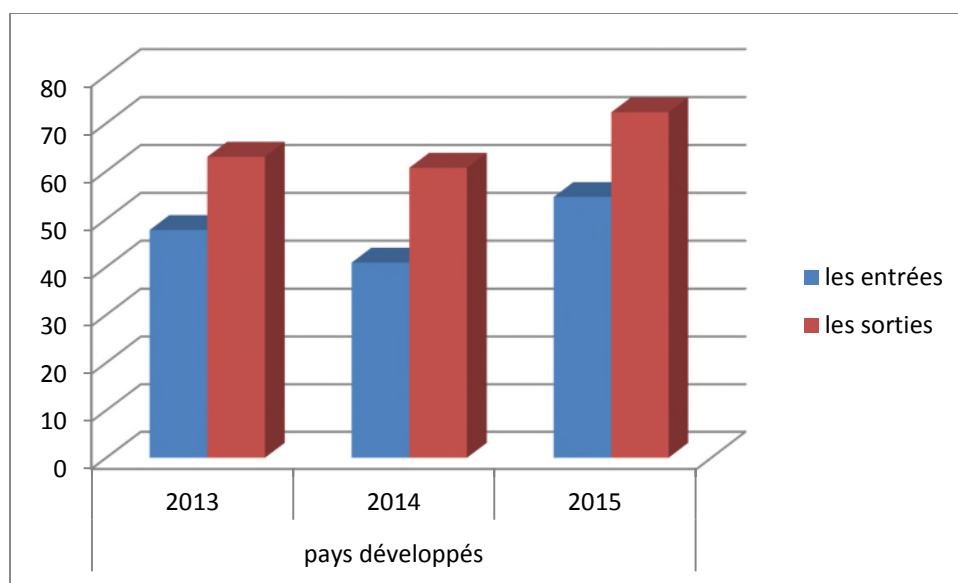
⁴⁶CNUCED, « Les chaînes de valeur mondiales : l'investissement et le commerce au service du développement », Rapport sur l'investissement sur le monde, édition Nation Unis, New York et Genève, 2013, P09.

⁴⁷CNUCED, « Investissement au service des objectifs de développement durable : un plan d'action », rapport sur l'investissement sur le monde, édition Nation Unis, New York et Genève, 2014, P08.

3.1 Evolution des IDE dans les pays développés

Les investissements dans le pays développés ont quasiment doublé, tirés par le dynamisme des fusions-acquisitions internationales. En Europe, les entrées des IDE se sont élevées à 504 milliards USD, soit 29 % des entrées mondiales. Cela est dû à une forte augmentation des investissements en Irlande et en Suisse et les Pays-Bas, qui ont fortement récupéré les entrées des IDE après les faibles niveaux enregistrés en 2014. En 2015, les entreprises multinationales des pays développés ont investi 1 100 milliards USD à l'étranger, soit une hausse de 33 % par rapport à l'année précédente. Grâce à une nette reprise des acquisitions internationales, l'Europe est devenue la région du monde qui investit le plus. Les investissements à l'étranger des entreprises multinationales d'Amérique du Nord sont restés stables, la forte augmentation des investissements canadiens ayant été contrebalancée par une légère baisse des investissements en provenance des États-Unis. Les entreprises multinationales japonaises ont continué de chercher des possibilités de croissance à l'étranger, investissant plus de 100 milliards de dollars pour la cinquième année consécutive⁴⁸.

Figure N°03 : Part des pays développés des flux IDE en pourcentage (2013-2015).



Source : Etablie à partir des données du tableau N°02.

3.2 Evolution des IDE dans les pays en transition

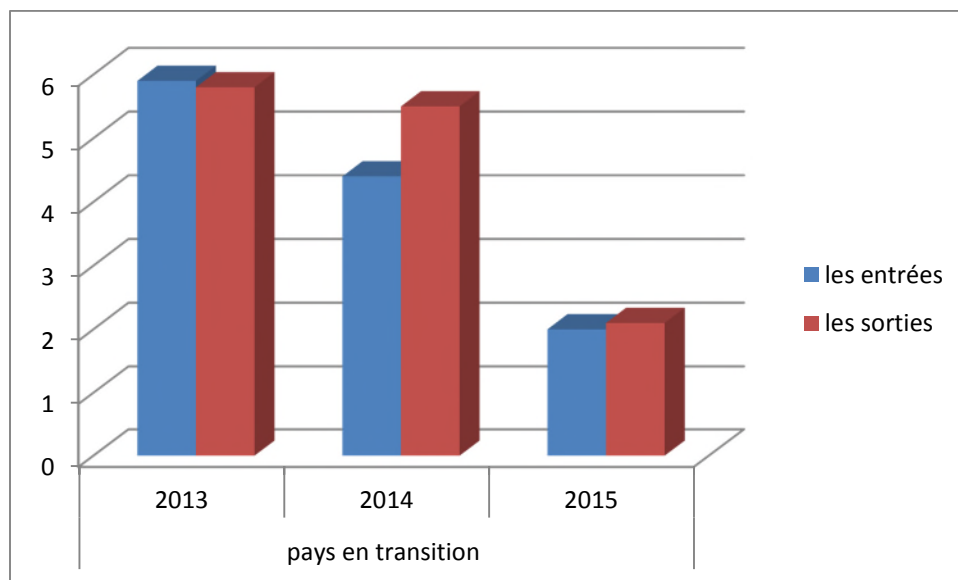
Selon le rapport de CNUCED 2016, en 2015, les flux des IDE vers les pays en transition ont chuté de 38 %, à 35 milliards USD par rapport à 2014, du fait de la faiblesse des prix des produits de base, du fléchissement des marchés intérieurs, des réformes réglementaires, ainsi que des effets directs et indirects des mesures restrictives et des tensions

⁴⁸ CNUCED, «Nationalité Des Investisseurs : Enjeux Et Politiques », rapport sur l'investissement sur le monde, édition Nation Unis, New York et Genève, 2016, P15.

Chapitre I : Les généralités sur les IDE.

géopolitiques. Les entreprises multinationales des pays en transition ont réduit de plus de moitié leurs investissements à l'étranger. Les tensions géopolitiques, la forte dépréciation monétaire et les contraintes pesant sur les marchés des capitaux ont ramené les sorties des IDE à 31 milliards USD en 2015.

Figure N°04 : Part des pays en transition des flux des IDE en pourcentage (20013-2015).



Source : Etablie à partir des données du tableau N°02.

3.3 Evolution des IDE dans les pays en développement

Selon le rapport de CNUCED 2016, les pays en développement ont reçu en 2015 plus de 541 milliards USD des IDE. La hausse des investissements étrangers, évaluée à 16 %, a surtout concerné les pays d'Asie de l'Est et d'Asie du Sud. Les IDE à destination de l'Amérique latine et des Caraïbes, à l'exclusion des centres financiers extraterritoriaux des Caraïbes, n'ont guère évolué en 2015, s'établissant à 168 milliards USD. En Asie du Sud-Est, les sorties des IDE ont baissé de 11 %, à 67 milliards USD, du fait d'une contraction des investissements Singapouriens. Les sorties des IDE de l'Inde, principal investisseur de l'Asie du Sud, ont diminué de plus d'un tiers, ce qui a fait chuter de 36 %, à 8 milliards USD, les sorties des IDE de la région dans son ensemble. En Asie occidentale, en revanche, les sorties des IDE ont bondi de 54 %, à 31 milliards USD, principalement en raison d'un changement de politique du Koweït, gros investisseur de la région, et en Amérique latine et les Caraïbes nt progressé de 5 %, à 33 milliards USD.

Les investissements directs étrangers en Afrique représentaient 54 milliards USD en 2015, en baisse de 7% par rapport à l'année précédente. L'augmentation des entrées des IDE en Afrique du Nord a été plus que compensée par une baisse des investissements en Afrique

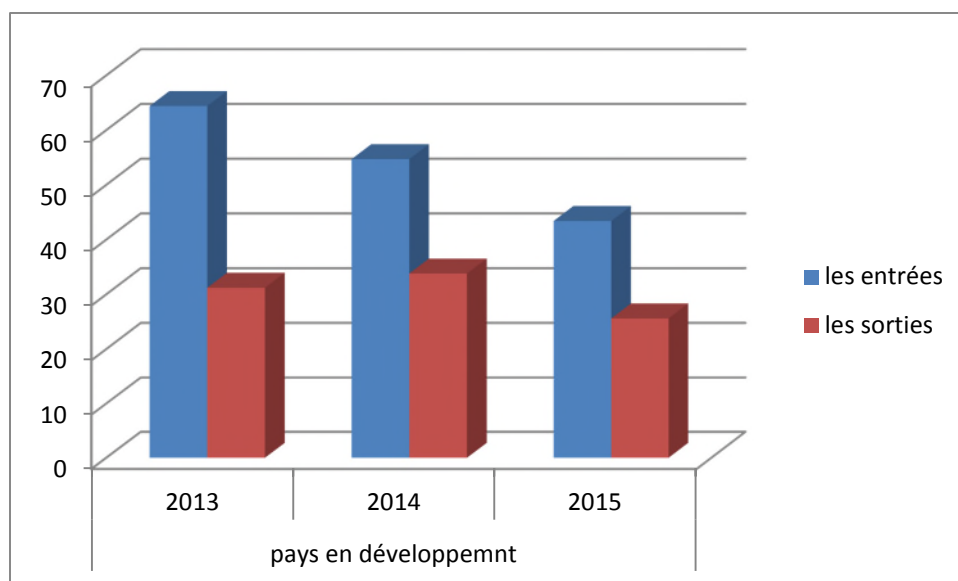
Chapitre I : Les généralités sur les IDE.

subsaharienne, en particulier en Afrique de l'Ouest et du Centre, cette baisse est à cause de la baisse des prix des produits de base⁴⁹.

Il est à remarquer aussi d'après le tableau N°2, que la part des pays en développement et les pays en transition dans les investissements mondiaux, était un tiers durant 1995 et un cinquième en 2000. En 2014 leur part dépasse la moitié des IDE totales dans le monde.

Selon CNUCED 2017, en 2016 les flux d'IDE vers l'Afrique du Nord ont augmenté de 11%, pour s'établir à 14,5 milliards USD, en raison des réformes des investissements étrangers et de nouvelles découvertes de gaz. Comme en 2015, une grande partie de la croissance était attribuable aux investissements en Égypte, où les entrées des IDE ont augmenté de 17% pour s'établir à 8,1 milliards USD. La découverte par Shell (Pays-Bas) des réserves de gaz dans le désert occidental d'Égypte a continué à générer des investissements dans le secteur des hydrocarbures du pays. Les entrées des IDE au Maroc, en revanche, ont diminué de 29% pour s'établir à 2,3 milliards de dollars en 2016, en raison de la réduction de la demande des consommateurs européens, ce qui a affecté négativement l'IDE orienté vers l'exportation dans le pays.

Figure N°05: Part des pays en développement des flux des IDE en pourcentage (20013-2015)



Source : Etablie à partir des donnés du tableau N°02.

⁴⁹.CNUCED, «Nationalité Des Investisseurs : Enjeux Et Politiques », Op cit, p11.

Chapitre I : Les généralités sur les IDE.

Selon le dernier rapport de CNUCED de 7 juin 2017, Une baisse des entrées des IDE dans les économies en développement a été en partie compensée par une croissance modeste dans les pays développés et une augmentation importante des économies en transition. En conséquence, les économies développées représentaient une part croissante des entrées mondiales d'IDE en 2016, absorbant 59 % du total.

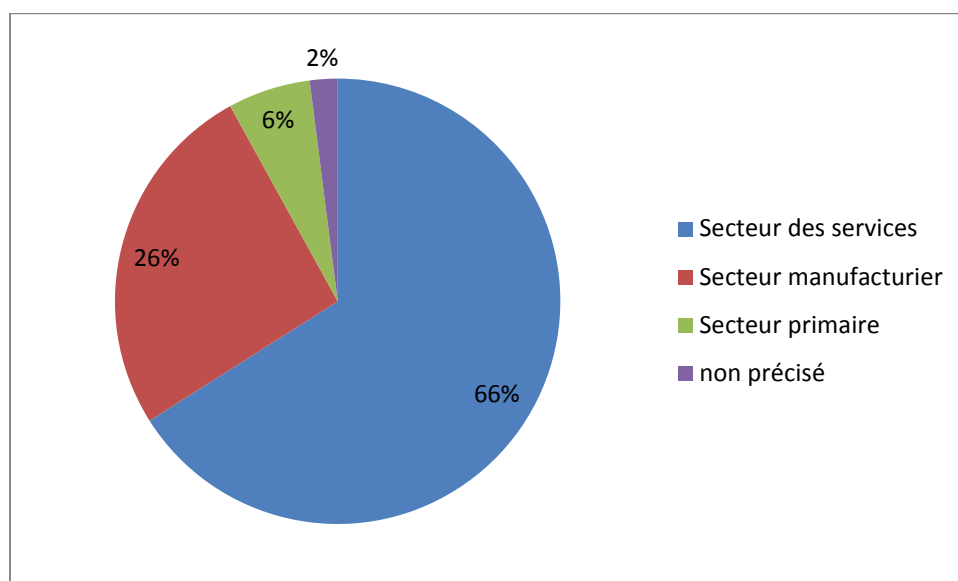
4. Répartition sectorielle récente des IDE dans le monde

En 2014, dernière année pour laquelle on dispose de données, 64 % du stock mondial des IDE étaient investis dans les services, soit deux fois et demi de plus que dans le secteur manufacturier (26%) et neuf fois de plus que dans le secteur primaire (7 %).

La part des services était de 58 % en 2001⁵⁰; cette augmentation s'inscrit dans la transition que les IDE opèrent depuis plusieurs années vers ce secteur, cet intérêt a augmenté avec la libéralisation de plusieurs secteurs tertiaires dans le monde après les années 80 tels que : la finance, le tourisme et les télécommunications.

Étant donné que les services représentent 70 % de la valeur ajoutée mondiale, et, la part des IDE dans ce secteur pourraient, en principe, encore augmenter.

Figure N06 : Stock mondial d'IDE par secteur en 2015 (en %).



Source: UNCTAD, « World Investment Report 2017, investment and the digital economy », New York, 2017, P21.

⁵⁰ CNUCED, « Réformer la gouvernance de l'investissement international », Op cit, P 10.

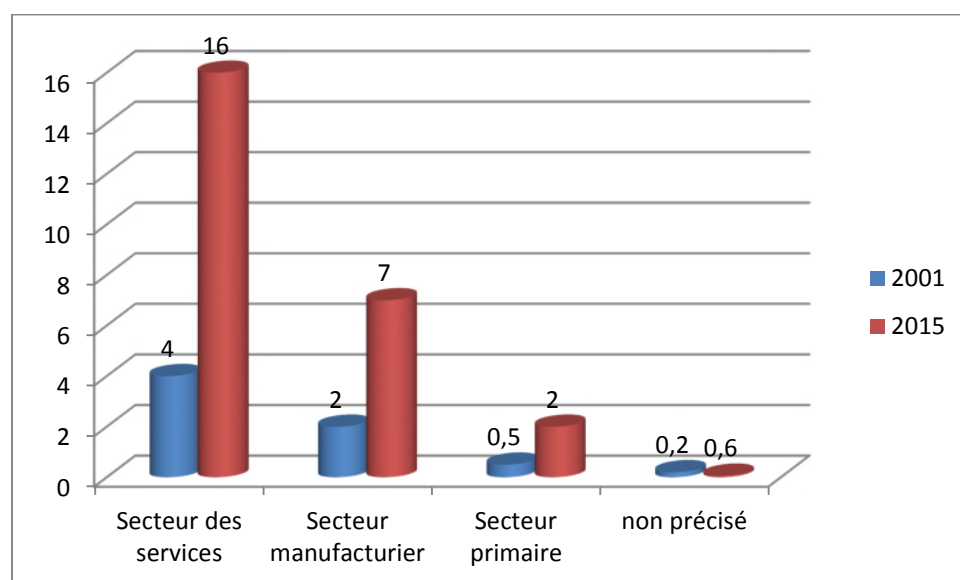
Chapitre I : Les généralités sur les IDE.

D'après le dernier rapport de CNUCED publié le 07 juin 2017, en 2015 la dernière année pour laquelle des données sont disponibles, environ deux tiers des stocks des IDE mondiaux étaient concentrés dans le secteur des services (66). Soit deux fois et demi de plus que dans le secteur manufacturier (26%) et neuf fois de plus que dans le secteur primaire (7 %).

La part des services était de 58 % en 2001⁵¹; cette augmentation s'inscrit dans la transition que les IDE opèrent depuis plusieurs années vers ce secteur, cet intérêt a augmenté avec la libéralisation de plusieurs secteurs tertiaires dans le monde après les années 80 tels que : la finance, le tourisme et les télécommunications.

Étant donné que les services représentent 70 % de la valeur ajoutée mondiale, et, la part des IDE dans ce secteur pourraient, en principe, encore augmenter.

Figure N07 : Stock intérieur mondial des IDE par secteur en 2001-2015 (Trillions de dollars)



Source: UNCTAD, « World Investment Report 2017, investment and the digital economy », New York, 2017, P21.

La figure N°7 nous montre l'évolution sectorielle des IDE en terme de volume durant 2001 et 2015. Et on constate que tous les secteurs ont connu une augmentation en 2015 par rapport à 2001. Cela est le résultat de l'augmentation spectaculaire des IDE durant cette période. On remarque aussi que le secteur le plus attractif durant 2015 est le secteur des services, les IDE dans ce secteur sont passés de 4 trillions de dollar US (TUSD) en 2001 à 16 TUSD en 2015. Les autres secteurs à savoir le secteur secondaire et le secteur primaire ont réalisé respectivement 7 TUSD et 2 TUSD en 2015 contre 2 TUSD et 0.5 TUSD en 2001.

⁵¹ CNUCED, « Réformer la gouvernance de l'investissement international », Op cit, P 10.

Chapitre I : Les généralités sur les IDE.

Conclusion

Tout au long de ce chapitre nous avons essayé de présenter l'aspect théorique des IDE et de dégager les tendances et les caractéristiques, qui ont marqué leur évolution.

De cette étude, on constate que les IDE sont des investissements de long terme dans le but est d'acquérir un intérêt durable dans une entité résidante dans une économie et le choix de cette dernière comme lieu d'implantation dépend de plusieurs facteurs.

Et d'après l'étude de l'évolution des IDE dans le monde, on réalise qu'au fil des années, les IDE entrants aux PED ne cessent d'augmenter et ces pays commencent à rivaliser les pays développés en terme d'attractivité des IDE et que le secteur des services accapare la part la plus importante en terme de répartition sectorielle des IDE.

L'Algérie, en tant qu'un pays en voie de développement, a elle aussi attiré sa part des IDE. Mais dans ce chapitre la réalité et la spécificité des IDE en Algérie n'ont pas été traitées, ceci nous amène à entamer un deuxième chapitre qui traitera de plus près l'état des IDE en Algérie.

Chapitre 02:

Les IDE en Algérie et sa politique d'attractivité

Introduction

L'attractivité des pays est aujourd'hui une composante importante de la politique économique, elle est au centre des politiques de promotions, d'aménagement et de développement.

L'Algérie consciente des bienfaits positifs des IDE, elle trouve en ce dernier un moyen pour booster l'économie algérienne et la faire diversifier en ayant une collaboration entre opérateur national et étranger.

Nous allons essayer dans ce chapitre d'analyser l'évolution de ces derniers en première section, le cadre juridique en deuxième section, dans la troisième section nous allons analyser les facteurs d'attractivités aux IDE en Algérie.

Section 1 : Evolution des investissements directs étrangers en Algérie

Dans cette section, il s'agit d'abord de présenter les IDE et les réformes économiques, par la suite les tendances des IDE en Algérie et en dernier lieu les différents investisseurs étrangers en Algérie.

1. Les IDE et les réformes économiques

Dès la fin des années 80, l'Algérie s'est engagée dans un processus de réformes économiques profond. L'échec du modèle d'industrialisation adopté par l'Algérie à partir de 1966 est apparu dans les années 80. Mais elle n'a pas connue d'impacts majeurs grâce notamment à l'aisance financière générée par les recettes pétrolières.

Trois séquences de réformes¹ liées aux secteurs des IDE peuvent être citées :

La première phase était initiée par le courant des réformateurs FLN en 1987 et 1988. Elle a consisté à la mise en place des règles de l'économie de marché en remplaçant celle de l'économie dirigée.

La deuxième phase était lancée à partir de 1993-1994 lorsque la situation de quasi-cessation de paiement a contraint les autorités à renégocier la dette externe avec les bailleurs de fonds internationaux.

¹Me Zouaghi.M et Talahite.F, « Les paradoxes de la souveraineté économique en Algérie », revue confluence économique, 3^{ème} trimestre, P209.

Chapitre II : Les IDE la politique d'attractivité en Algérie.

La troisième phase était engagée dès la fin des années 1990, dont les autorités algériennes ont confirmé le choix de l'ouverture économique à travers la relance des négociations des accords internationaux pour intégrer l'Organisation Mondiale de Commerce (OMC), et notamment la signature de l'accord d'association avec l'Union Européenne (UE) et la signature de l'accord de la Grande Zone Arabe du Libre-Echange (GZALE). Dans le cadre des réformes, plusieurs mesures ont été prises dont notamment :

- Les réformes fiscales et douanières et libéralisation du commerce extérieur ;
- La réforme du système bancaire ;
- L'assouplissement du dispositif réglementaire destiné à encourager les investissements ;
- La dévaluation de la monnaie nationale ;
- La libéralisation des prix intérieurs ;
- La mise en place de politique monétaire et budgétaire rigoureuse ;
- L'assainissement de l'économie et l'approfondissement des règles structurelles ;
- La privatisation des entreprises publiques et désengagement progressif de l'Etat de la vie économique.
- L'intégration graduelle de l'économie mondiale.

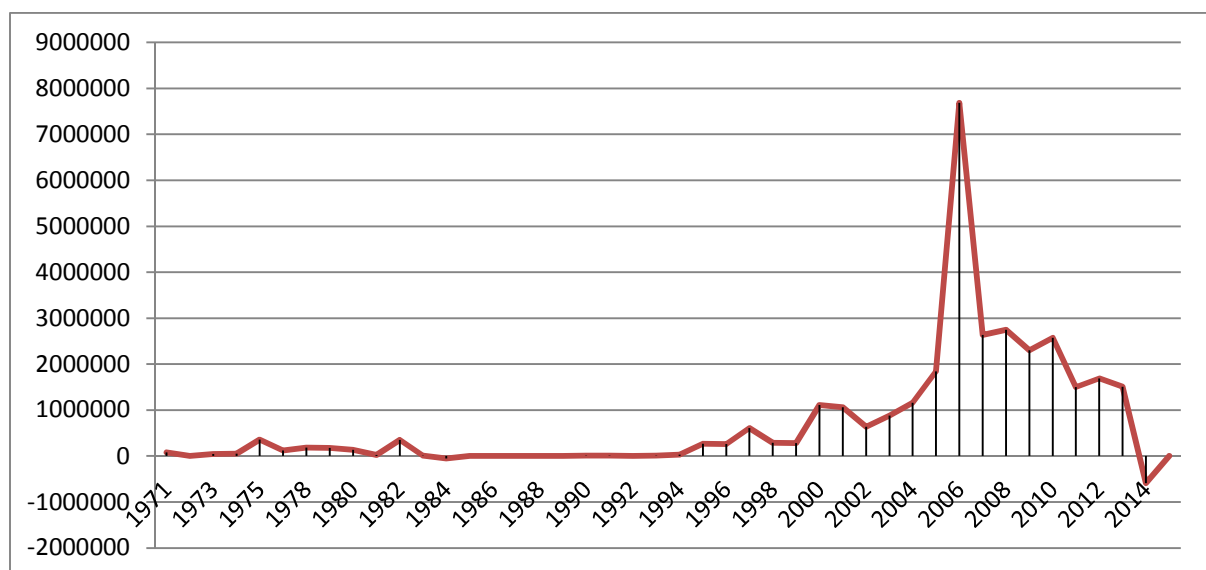
2. Tendances des IDE en Algérie

En Algérie les IDE étaient présents depuis les années 70, mais ce n'est qu'au début des années 90, que leur flux commencent à se voir, après que le gouvernement algérien a engagé une politique de réformes structurelles, qui a permis le rétablissement des équilibres macroéconomiques et la libéralisation de l'économie.

En ce qui suit nous allons présenter les différentes étapes de l'évolution des IDE.

Chapitre II : Les IDE la politique d'attractivité en Algérie.

Figure n° 8: Flux des IDE entrants en Algérie (1970-2015) (\$US courant)



Sources : Banque mondiale, perspective monde.

<http://perspective.usherbrooke.ca/bilan/tend/DZA/fr/BX.KLT.DINV.CD.WD.html>, consulté le 24/05/2017 à 17 :05

2.1 La première période : 1970-1980

Le début de cette période (1971) est caractérisé par une baisse des entrées des IDE, ceci s'explique par le désinvestissement de la part des firmes étrangères à la suite de la décision de la nationalisation partielle des hydrocarbures prise en février 1971.

A la fin de cette année (1971) les flux des IDE ont connu une hausse, suite à la décision reprise par l'Algérie d'ouvrir le secteur de l'industrie des hydrocarbures (Pétrole et Gaz naturel) aux capitaux étrangers. Ceux-ci ont été massivement investis dans le raffinage, l'exportation, la production et le transport du pétrole et du Gaz naturel.

2.2 La deuxième période : 1980-1995

Cette période est caractérisée par une quasi-absence des IDE à cause du choc pétrolier accompagné des crises économiques, l'Algérie ne représentait nullement le centre d'intérêt des investissements étrangers².

² CNUCED, « Examen de la politique de l'investissement –Algérie », 2004, P8.

Chapitre II : Les IDE la politique d'attractivité en Algérie.

2.3 La troisième période : 1995-2002

Cette période est marquée une reprise des flux des IDE (augmentation). Après la détérioration de l'économie algérienne et la baisse du prix du pétrole, l'Etat ne pouvant plus assumer seul, le financement de l'économie, a adopté un plan d'ajustement structurel (PAS) imposé par le FMI qui encourageait une modernisation et une ouverture de l'économie aux investissements étrangers, cela a permis aux investisseurs de s'intéresser à nouveau au marché algérien.

A partir de 1998, l'Algérie enregistre une nette accélération des flux des IDE entrants, alors qu'ils étaient encore inférieurs à 500 millions USD. Avant 2000, les IDE se sont stabilisés au-dessus de 1 milliards USD en 2001 et 2002. Cette performance remarquable est due essentiellement à la réalisation de certains investissements tels que la sidérurgie, l'énergie et les télécommunications.

2.4 A partir de 2002 jusqu'à 2015

Les flux des IDE ont connu durant la période 2002-2015 des fluctuations remarquables : Faible durant la période 2002-2007 ; une hausse durant la période 2008-2011 et un recul dans la période 2012-2015 comme le démontre la figure précédente.

Les flux des IDE ont repris le chemin vers la hausse pour atteindre un niveau maximum en 2009, soit 2 754 milliards USD après une baisse enregistré en 2003 avec 663 million USD.

Malgré le fort potentiel de l'Algérie en terme de marché domestique, de richesse naturelles et d'opportunité, le pays reste peu attractif pour les IDE, ça s'explique par un climat des affaires « médiocre » et des contraintes imposées aux investisseurs (avec la règle 49/51%), qui ont fait baisser les flux des IDE au cours des dernières années après un pic du flux à 2,754 million de dollars en 2009³.

En 2015, les flux entrants des IDE en Algérie se sont effondrés, passant d'un investissement étranger net de 1507 million dollars en 2014 à un désinvestissement de 587 million de dollars en 2015. Cette diminution s'explique par prise de partie de participation majoritaire par l'Etat Algérien des actions de Djazzy détenues par VimpelCom en Janvier

³ ANIMA, « Les flux d'investissement étrangers en Algérie plonge dans le rouge à cause de Djazzy », novembre 2016, P04.

Chapitre II : Les IDE la politique d'attractivité en Algérie.

2015 pour un montant de 2,6 milliards de dollar. Sans cette opération exceptionnelle les flux entrant d'IDE en Algérie auraient suivi une tendance légèrement haussière par rapport aux deux années précédentes⁴.

3. Répartition sectorielle des IDE en Algérie

En général, le continent africain attire encore quelques IDE, même si certains pays d'Afrique du Sud, du Maroc, de la Tunisie ou de l'Égypte sont des exceptions. Pour d'autres pays africains, comme l'Algérie et le Nigéria, l'IDE est principalement concentré dans l'industrie du pétrole et du gaz.

L'Algérie dispose d'un potentiel pétrolier et gazier riche et diversifié qui demeure sous-exploré et d'une législation pétrolière claire, souple et offrant de nombreux avantages aux investisseurs. On distingue un certain nombre des secteurs importants en Algérie à savoir, les hydrocarbures et l'énergie, l'industrie, les services, BTPH, le secteur des télécommunications, et les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), etc.

Le tableau n°1 reprend la répartition des projets d'investissement étrangers sur l'ensemble des secteurs d'activité.

Tableau N°3 : Répartition des projets d'investissement étrangers déclarés par secteur d'activité période 2002-2016.

	Nombre de projets	en %	Montant millions de DA	en %
Agriculture	209	2.91%	67530	3.67%
BTPH	912	12.69%	92621	5.04%
Industrie	2509	34.92%	1116955	60.74%
Santé	142	1.98%	47525	2.58%
Transport	2061	28.68%	119162	6.48%
Tourisme	298	4.15%	203560	11.07%
Services	1054	14.15%	191691	10.42%
Total	7185	100%	1839045	100%

Source : <http://www.andi.dz/index.php/fr/declaration-d-investissement>, consulté le 20/05/2017 à 22:00.

En termes de répartition par secteurs d'activité et sur la période couvrant 2002 à 2016, la prédominance reste à l'industrie avec un montant de 1 116 955 millions de dinars, suivi du tourisme s (203 560 millions de dinars), des services (191 691 millions de dinars), du

⁴Fischaman.A, « Les investissements directs étrangers en Algérie en 2015 », Ambassade de France en Algérie-service.

Chapitre II : Les IDE la politique d'attractivité en Algérie.

transport (119 162 millions de dinars), du BTPH (92 621 millions de dinars), de l'agriculture (67 530 millions de dinars), et enfin de la santé avec seulement 47 525 millions de dinars.

De même en termes de nombre de projet c'est l'industrie qui a attiré le plus avec 2509 projets, puis viennent les secteurs de transport et des services avec respectivement 2061 projets et 1054 projets.

4. Les investisseurs étrangers en Algérie

Les investisseurs en Algérie sont de nationalités différentes, les plus importants sont les suivants :

4.1 Les investissements directs français en Algérie

En Algérie plusieurs facteurs favorisent les investisseurs français. Parmi ces facteurs, on cite l'atout linguistique qui leur donne un accès immédiat au marché dans leur propre langue. Par ailleurs, la proximité culturelle, alimentée par une présence nombreuse d'algériens en France qui visitent régulièrement le pays et y diffusent des modes de consommation, conforte les entreprises. Enfin, la présence, désormais significative, des banques françaises en Algérie contribue à un développement cumulatif de la présence économique française, en facilitant substantiellement le commerce entre les deux pays et en finançant les entreprises établies dans ce pays. La situation présente des investisseurs français en Algérie se résume ainsi ; grandes banques d'abord, suivies par les groupes agroalimentaires, les sociétés de travaux publics et de services⁵. Parmi ces investisseurs on y trouve les entreprises telles que : Total, Michelin, Renault, Danone, carrefour et bien d'autres.

4.2 Les investissements directs Allemand en Algérie

Les investissements allemands marquent une forte présence en Algérie dans les années 1970 et 1980, et un certain recul dans les années 90. Depuis le début des années 2000, les entreprises allemandes reviennent et renforcent leur présence dans le pays. Cette dernière est symbolisée par Siemens, un leader mondial de l'électronique et de l'électrotechnique, qui existe en Algérie depuis 1962 et qui a fait preuve d'une adaptation remarquable à l'évolution du marché, avant dans l'électricité, aujourd'hui dans la téléphonie et le métro⁶.

⁵ Yayci.F, « Précis de finance internationale », édition ENAG, Alger, 2008, p.178.

⁶ Y. Farid, Op cit, P180.

Chapitre II : Les IDE la politique d'attractivité en Algérie.

Le Représentant de la filière automobile (Volkswagen) est actuellement en Algérie pour examiner les opportunités d'investissement qu'ils lui sont offerts sur le territoire algérien⁷.

4.3 Les investissements directs chinois en Algérie

La Chine étend sa présence à un rythme accéléré dans l'économie algérienne, en tant qu'important partenariat commercial et, de plus en plus, en tant qu'investisseur. Cette évolution est très nette dans les secteurs de l'énergie, du développement des infrastructures et du commerce de détail notamment. Les entreprises chinoises en Algérie réalisent des projets dans les domaines de la construction et des infrastructures de base.

Les chinois sont absolument partout en Algérie. Depuis 2005, elle a investi plus de 10,5 milliards de dollars en Algérie dont 8,8 milliards dans les transports et 1,3 milliard dans l'immobilier. Grâce à des coûts ultra-concurrentiels, les entreprises chinoises réussissent à rafler de nombreux marchés. Parmi eux, la construction de l'hôtel Sheraton, les cités AADL (pour Agence nationale de l'amélioration et du développement du logement) ou encore le nouveau terminal de l'aéroport d'Alger⁸.

4.4 Les investissements directs arabes en Algérie

L'Algérie présente désormais une des principales destinations arabes en termes d'investissement. Une très grande partie des investissements directs étrangers provient des pays arabes, avec en tête l'Égypte, suivie des Emirats arabes et du Koweït.

En 2001, l'Égypte, est le premier investisseur hors hydrocarbures en Algérie, elle a investi 4 milliards USD dans trois grands projets. Ces trois projets concernent la production de rond à béton, dans la région de Bellara (Jijel), par le groupe EEZ Industries, la reprise du projet de cimenterie dans la wilaya de Djelfa, par le groupe Asec, et le projet Sorfert de partenariat entre Sonatrach et Orascom pour la production de fertilisants⁹.

⁷ <http://www.Algérie presse service-Algérie Allemagne plusieurs partenariat examinés par la commission mixtes en avril.htm>, consulté le 04/05/2017 à 13 :00.

⁸ <http://www.algerie-focus.com/2013/04/lalgerie-seduit-les-investisseurs-chinois/>, consulté le 26/05/2017 à 23 :30.

⁹ <http://www.djazairress.com/fr/liberte/96140>, consulté le 22/04/2017 à 18 :00.

Chapitre II : Les IDE la politique d'attractivité en Algérie.

Les Emirats Arabes Unis viennent en quatrième position avec 1,1 milliard USD, juste derrière le Koweït (1,3 milliard USD). Les investissements émiratis en Algérie dépassent 50 milliards USD durant la période 2006-2010¹⁰.

En 2013, le Qatar a investi 1,69 milliard d'euros en Algérie, ce qui représente 74,31% de la valeur globale des investissements étrangers en Algérie durant cette période¹¹.

4.5 Les investissements directs turcs en Algérie

La Turquie est un des plus importants investisseurs étrangers en Algérie, il existe des sociétés Turques intéressées par le marché algérien dans différents secteurs. C'est désormais vers l'Algérie que les investisseurs turcs tournent leurs regards. Pas moins de 110 entreprises de différents secteurs sont présentes. On citera, entre autres, le holding Hayat Kimya avec ses marques bien connues des consommateurs algériens : Test, Molfix, Molped, Papia et Bingo¹².

Les investissements turcs pourraient ainsi se traduire par des investissements dans le domaine de l'énergie, notamment les câbles électriques, mais aussi dans le domaine des énergies renouvelables, pour la production de panneaux solaires. Dans le domaine du gaz, les deux parties ont reconduit le contrat les liant depuis 1988 pour dix autres années à partir de 2014¹³.

Section 02 : Le cadre juridique des IDE en Algérie.

Dans cette section, il s'agit d'abord de décrire la pratique des autorités algériennes à l'égard des IDE, depuis l'indépendance à nos jours, puis, présenter les organismes chargés de la promotion des investissements.

1. Les texte qui régissent les IDE

L'investissement étrangers en Algérie a fait l'objet de plusieurs textes juridiques qui, par rapport à la conjoncture économique et politique, seront tantôt favorable à l'investissement non résident, tantôt défavorable. Nous présentons, à cet effet, les textes réglementaires depuis 1963 jusqu'à nos jours.

¹⁰ <http://www.djazairess.com/fr/liberte/96140>, consulté le 22/04/2017 à 18 :00.

¹¹ <http://www.djazairess.com/fr/latribune/102184>, consulté le 22/04/2017 à 19 :00.

¹² <http://fr.africatime.com/algerie/articles/15-milliard-de-dollars-dinvestissements-en-2013-lalgerie-le-nouvel-eldorado-pour-les>, consulté le 22/04/2017 à 18 :30

¹³ http://www.algeria-watch.org/fr/article/eco/investissements_turcs.htm, consulté le 22/04/2017 à 20 :00.

Chapitre II : Les IDE la politique d'attractivité en Algérie.

1.1 La loi n° 63-277 du 26/06/1963

L'article 23 de ce code dispose que : « l'Etat intervient par le moyen des investissements publics, en créant des sociétés nationales, ou des sociétés d'économie mixte avec la participation du capital étranger ou national, pour réunir les conditions nécessaires à la réalisation d'une économie nationale¹⁴ »

Ce code malgré sa bonne conception, n'a pas produit les résultats souhaités. Ce texte était à la fois restrictif et discriminatoire. Il définit les garanties générales et particulières accordées aux investissements productifs en Algérie, les droits, les obligations et les avantages qui s'y rattachent ainsi que le cadre générale des interventions de l'Etat dans le domaine des investissements. Les garanties et avantages prévus par ce code s'appliquaient aux investissements étrangers quel que soit leur origine¹⁵.

1.2 Le code de 1966 (l'ordonnance n° 66-284 du 15/09/1966)

C'est le deuxième code des investissements, la présente ordonnance définit le cadre dans lequel est organisée l'intervention du capital privé dans le développement économique national¹⁶, et l'initiative de la réalisation de projet d'investissement dans les secteurs vitaux de l'économie revient à l'Etat aux organismes qui en dépendent¹⁷

1.3 Le code de 1988 (la loi N° 88-25 du 12/07/1988)

Le bouleversement idéologique instauré au début des années quatre-vingt, rend indélicate l'application des codes d'investissements instaurés à l'époque dite socialiste. Cette loi n'était pas élaborée spécifiquement pour les investisseurs étrangers, mais aussi pour toutes opérations qui relèvent ou prennent la forme juridique d'investissements. Le but général de ce texte est l'adaptation des règles algériennes avec les nouvelles orientations de l'économie algérienne (celle de l'ouverture économique et la propriété privée de capital)¹⁸.

¹⁴ Article 23, loi n°63_277, du 26/07/196 portant code des investissements, journal officiel n°53, P775.

¹⁵ Loi n°63-277 du 26 juillet 1963 portant code des investissements, journal officiel de la république Algérienne N° 53.

¹⁶ Article 1 de l'ordonnance n°66-284, portant code des Investissements, journal officiel n°80 du 15/09/1966, P902.

¹⁷ Article 2 de l'Ordonnance n°66-284, portant code des investissements, journal officiel n°80 du 15/09/1966, P902.

¹⁸ Loi n° 88-25 du 12 juillet 1988 relative à l'orientation des investissements économiques privés nationaux, journal officiel de la république algérienne.

Chapitre II : Les IDE la politique d'attractivité en Algérie.

1.4 La loi de 90-10 du avril 1990 relative à la monnaie et au crédit

La loi 90-10 portant sur la monnaie et le crédit a ouvert la voie de la libéralisation du système bancaire et la mise en place de structures adéquates pour le fonctionnement du marché monétaire. Elle a également apporté des garanties afférant au rapatriement des capitaux investis, de leurs bénéfices et de leurs dividendes. Cela est bien mentionné dans l'article 184 : « les capitaux ainsi que tous les fruits, revenus, intérêts, rentes et autres en relation avec les financements mentionnés à l'article 183, pourront être rapatriés et jouissent des garanties prévues par les conventions internationales ratifiées par l'Algérie »¹⁹.

1.5 La loi 93-12 du 05 octobre 1993, dite code des investissements

L'année 1993, marque un tournant irréversible de l'économie algérienne vers l'économie de marché, suite à une baisse récurrente des cours du pétrole sur la scène internationale. L'Algérie se trouve au croisé des chemins, alors il était nécessaire de réorienter la doctrine de l'Etat Algérien en matière de diversification des ressources financières par l'ouverture sur le capital étranger. C'est pour cette raison que le texte offre les meilleures conditions en vue d'attirer des flux conséquents²⁰. La loi repose sur les principes suivants :

- La liberté d'investir pour les résidents et non-résidents ;
- Déclaration d'investissement comme procédure simplifiée ;
- Désignation du guichet unique ;
- Affirmations des gages de transfert et de rapatriement des fonds investis et leur bénéfice, ainsi que la garantie de recours à l'arbitrage international en cas de litige ;
- Lanon-discrimination entre les personnes morales ou physiques algériennes et étrangères.

1.6 L'ordonnance n°01-03 du 20 août 2001 relative au développement de l'investissement

Cette ordonnance reste proche du code des investissements de 1993, elle a élargi le concept d'investissement, en étendant son champ d'application et en renforçant les avantages et les garanties pour les investisseurs, avec la simplification des formalités administratives liées à l'investissement. A travers cette ordonnance les autorités algériennes ont décidées de créer les organisations suivantes :

¹⁹ La loi 90-10 portant sur la monnaie et le crédit, journal officiel de la république algérienne N°16.

²⁰ La loi n°93-12 du 05octobre 1993, journal officiel de la république algérienne n°64.

Chapitre II : Les IDE la politique d'attractivité en Algérie.

- Création, attribution, organisation et fonctionnement de l'Agence Nationale de Développement de l'Investissements (ANDI)²¹ ;
- Création, composition, organisation et financement du Conseil National de l'Investissement (CNI)²² ;
- Le guichet unique créé par l'article 23 et le fonds d'appuis à l'investissement par l'article 28 de l'ordonnance 01/03/2001.

1.7 L'ordonnance n°06-08 du 15/07/2006

Cette ordonnance est le prolongement de l'ordonnance n°01-03 du 20/08/2001. Elle vise la simplification des procédures et la réduction des délais d'étude des dossiers d'avantages pour les investisseurs qui sont à la charge de l'ANDI²³.

A cet effet, l'article 5 de cette ordonnance (c'est l'article 7 de l'ordonnance n° 01-03 du 20 août 2001) est rédigé comme suit : « l'agence ANDI dispose, à compter de la date dépôt de la demande d'avantage, d'un délai maximum :

- De soixante-douze (72) heures pour la délivrance de la décision relative aux avantages prévus au titre de la réalisation ;
- De dix (10) jours pour la délivrance de la décision relative aux avantages prévus titre de l'exploitation ;
- L'agence (ANDI) peut, en contrepartie des fraies de traitement des dossiers, percevoir une redevance versée par les investisseurs. Le montant et les modalités de perception de la redevance sont fixés par voie, réglementaire »

1.8 L'ordonnance 09-01 du 22 juillet 2009

La loi de finance complémentaire pour 2009, de l'ordonnance n°09-01 du 22 juillet 2009 a entraîné profondément à modifier le cadre juridique régissant l'investissement surtout étranger. Cette loi comprend dans l'article 58 :

²¹Décret législatif n°01-282 du 24 septembre 2001 portant attribution, organisation et fonctionnement de l'agence national du développement des investissements, journal officiel n°55 du 26 septembre 2001.

²²Décret législatif n°01-282 du 24 septembre 2001, relatif à la composition, l'organisation, et au financement du conseil national de l'investissement, journal officiel n°55 du 26 septembre 2001.

²³ Ordonnance n°06-08 du 15/07/2006 relative au développement de l'investissement, journal officiel de la république Algérienne N°47.

Chapitre II : Les IDE la politique d'attractivité en Algérie.

- L'obligation de la procédure de déclaration auprès de l'agence nationale de développement de l'investissement (ANDI) à tous les investissements directs étrangers ;
- Les investissements étrangers ne peuvent être réalisés que dans le cadre d'un partenariat dont l'actionnariat national résident représente 51% au moins du capital social. Par actionnariat national, il peut être entendu l'addition de plusieurs partenaires, le reste doit être détenu par des investisseurs étrangers qui représentent 49% du capital social ;
- Les activités de commerce extérieur ne peuvent être exercées par des personnes physiques ou morales étrangères que dans le cadre d'un partenariat dont l'actionnariat national résident est égal au moins à 30% du capital social ;
- Tout projet d'investissement étranger direct ou d'investissement en partenariat avec des capitaux étrangers doit être soumis à l'examen préalable du conseil national de l'investissement(CNI).

1.9 La loi de finance 2015

La loi de finance pour 2015 apporte des modifications à l'ordonnance 01-03 modifiée et complétée, relative au développement de l'investissement et introduit de nouvelles mesures de soutiens et d'encouragement aux activités productives dans certaines activités économiques et d'allègement de la fiscalité des entreprises.

Cette loi stipule : l'octroi d'avantages fiscaux aux investissements qui portent sur les activités relevant de certaines filiales industrielles(sidérurgique et métallurgiques, hydrauliques, électriques et électroménagers, chimie industrielle, mécanique, et automobile, pharmaceutique aéronautique, construction et réparation navales, technologies avancées, industrie agroalimentaire, textiles, et habillement, cuir et produits dérivés, bois et industrie du meuble).Dans le but de booster l'industrie nationale, les avantages fiscaux octroyés sont les suivants : Exonération temporaire en matière d'impôts sur les biens et services (IBS) ou d'impôts sur le revenus globale (IRG) et de la Taxes sur l'activité provisionnelle (TAP) pour une durée de cinq (5) ans, bonification de 3% du taux d'intérêt applicable aux prêts bancaire²⁴.

²⁴ Article 73, 75 et 77de la loi de finance n° 14-10, portant la loi de finance pour 2015, journal officiel n°78 du 30 décembre 2014.

Chapitre II : Les IDE la politique d'attractivité en Algérie.

1.10 La loi de finance 2016

La présente loi a pour objet de fixer le régime applicable aux investissements nationaux et étrangers réalisés dans les activités économiques de production de biens et services²⁵.

A cet effet, l'article 4 de cette ordonnance stipule que : « pour bénéficier des avantages prévus par les dispositions de la présente loi, les investisseurs doivent faire préalablement à leur réalisation, l'objet d'un enregistrement auprès de l'agence nationale de développement de l'investissement (ANDI).

L'article 21 de cette loi stipule que les personnes physiques et morales étrangères reçoivent un traitement juste et équitable au regard des droits et obligations attachés à leur investissement, sous réserves des conventions bilatérales, régionales et multilatérales signées par l'Etat algérien.

L'article 24 de ce même code stipule que : « Tout différend né entre l'investisseur étranger et l'Etat algérien résultant du fait de l'investisseur ou d'une mesure prise par l'Etat algérien à l'encontre de celui-ci, sera soumis aux juridictions algériennes territorialement compétentes.

2. Les organismes chargés de la promotion des IDE

Plusieurs organismes sont chargés dans la promotion et le suivi des investissements étrangers en Algérie, que ce soit au niveau des ministères ou des administrations relevant de ces ministères. On trouve à cet effet :

2.1 Le conseil national d'investissement (CNI)

Composé des plus hautes instances de l'Etat (par moins de huit ministres) est présidé par le chef du gouvernement, il est impliqué directement dans l'application de la législation sur l'investissement²⁶.

Ses principales missions sont les suivantes²⁷ :

- **Au titre des fonctions de proposition et d'étude, on peut relever que le CNI :**
 - propose la stratégie et les priorités pour le développement de l'investissement ;

²⁵ Loi n° 16-09 du 03 août 2016 relatif à la promotion de l'investissement, journal officiel de la république Algérienne N°46.

²⁶Hassam.F, «Les chemins d'une croissance retrouvée », l'Economiste, 2005, P40.

²⁷KPMG,Opcit, 2017, P 56.

Chapitre II : Les IDE la politique d'attractivité en Algérie.

- propose l'adaptation, aux évolutions constatées, des mesures incitatives pour l'investissement;
- propose au gouvernement toutes décisions et mesures nécessaires à la mise en œuvre du dispositif de soutien et d'encouragement de l'investisseur ;
- étudie certaines propositions d'institution de nouveaux avantages.

➤ **Au titre des décisions que le CNI prend, au-delà de ses nouvelles attributions résultant de la loi de finances complémentaire 2009, il y a :**

- l'approbation de la liste des activités et des biens exclus des avantages ainsi que leur modification et leur mise à jour ;
- l'approbation des critères d'identification des projets présentant un intérêt pour l'économie nationale ;
- l'établissement de la nomenclature des dépenses susceptibles d'être imputées au fonds dédié à l'appui et à la promotion de l'investissement ;
- la détermination des zones qui sont susceptibles de bénéficier du régime dérogatoire prévu par l'ordonnance du 15 juillet 2006.

Il faut ajouter que le CNI évalue les crédits nécessaires à la couverture du programme national de promotion de l'investissement, encourage la création d'institutions et d'instruments financiers adaptés et d'une façon générale, traite de toute question en rapport avec l'investissement.

2.2 L'Agence nationale de développement de l'investissement (ANDI)

L'ANDI est un établissement public à caractère administratif (EPA), doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Elle est placée sous la surveillance du ministre chargé de la promotion de l'investissement²⁸. L'ANDI exerce sept missions²⁹ :

- **Une mission d'information** : par laquelle l'ANDI assure un service d'accueil et d'information au profit des investisseurs, constitue des systèmes d'information et met en place des banques de données ;
- **Une mission de facilitation** : à travers la mise en place des guichets uniques décentralisés qui identifient les contraintes à la réalisation des investissements et s'efforcent de proposer un allègement des procédures et des réglementations relatives à la réalisation de l'investissement.

²⁸ KPMG, Op cit, P 57.

²⁹ Ordonnance 01-03 du 20 août 2001, complétée et modifiée par l'ordonnance n°06-08 du 15 juillet 2006.

Chapitre II : Les IDE la politique d'attractivité en Algérie.

- **Une mission de promotion de l'investissement** : par la mise en relation d'affaires des investisseurs non-résidents avec des opérateurs algériens, entreprendre des actions d'information pour promouvoir l'environnement général de l'investissement Algérie ;
- **Une mission d'assistance** : en organisant un service d'accueil et de prise en charge des investisseurs et de leur accompagnant, la mise en place d'un service de vis-à-vis unique pour les investisseurs non-résidents et les assister pour accomplir les formalités requises.
- **Une mission de participation à la gestion du foncier économique** : par l'information des investisseurs au sujet de la disponibilité des assiettes foncières et la gestion du portefeuille foncier ;
- **Une mission de gestion des avantages** : l'ANDI est tenue d'identifier les projets qui présentent un intérêt particulier pour l'économie nationale, vérifier l'éligibilité aux avantages, délivrer la décision relatives aux avantages, établir les annulations de décision et/ou les retraits d'avantages ;
- **Et une mission générale de suivi** : où l'ANDI est en charge du développement d'un service d'observation et d'écoute, doit assurer un service de statistiques, collecter les informations relatives à l'état d'avancement des projets en étroite collaboration avec les investisseurs. Enfin s'assurer du respect des engagements contractés par les avantages au titre des conventions de protection des investissements.

2.3 Le guichet unique

Il s'agit d'une institution très importante, en ce sens qu'elle doit accomplir les formalités constitutives des entreprises et permettre la mise en œuvre des projets d'investissements. Le guichet unique est une institution décentralisée (GUD), puisqu'il est créé au niveau de la Wilaya ou ensemble de Wilayas. Il existe actuellement 48 guichets uniques décentralisés, implantés sur l'ensemble du territoire national³⁰.

En application des articles 27 et 36 de la loi 2016, à partir de 2017, les guichets uniques seront remplacés par quatre (4) centres abritant l'ensemble des services habilités à fournir les prestations nécessaires à la création des entreprises, à leur soutien, à leur développement ainsi qu'à la réalisation des projets :

- Le centre de gestion - des avantages chargé de gérer, à l'exclusion de ceux confiés à l'agence, les avantages et incitations divers mis en place, au profit de l'investissement, par la législation en vigueur ;

³⁰ KPMG, Op cit, P58.

Chapitre II : Les IDE la politique d'attractivité en Algérie.

- Le centre d'accomplissement des formalités chargé de fournir les prestations liées aux formalités constitutives des entreprises et à la réalisation des projets ;
- Le centre de soutien à la création des entreprises chargé d'aider et de soutenir la création et le développement des entreprises ;
- Le centre de promotion territoriale chargé d'assurer la promotion des opportunités et potentialités locales.

2.4 Le ministère de l'industrie de la promotion des investissements (MIPI) :

Ce ministère est chargé de :

- coordonner les activités liées à la préparation et la mise en œuvre des programmes de privatisation,
- proposer la politique et la stratégie de promotion et de développement de l'investissement.

Même s'il a avant tout, une fonction d'orientation et de tutelle sur les organismes comme l'ANDI, il n'est pas directement impliqué dans les procédures de création d'activités, les entreprises peuvent y trouver des interlocuteurs pour défendre leurs dossiers et trouver des solutions aux difficultés administratives qu'elles auraient pu rencontrer ailleurs³¹.

2.5 Le fonds d'appui à l'investissement (FAI)

Le fonds d'appui à l'investissement est créé au sein de l'ANDI en 2001. Il est destiné à financer la prise en charge de la contribution de l'Etat dans le coût des avantages consentis aux investissements, notamment les dépenses au titre des travaux d'infrastructures nécessaires à la réalisation de l'investissement. Une liste des dépenses susceptibles d'être imputées à ce compte est fixée par arrêté. Pour la seule année 2002, le fond d'appui a été doté d'un montant de 1,3 milliards de DA³².

2.6 L'Agence Nationale d'Intermédiation et de régulation foncière (ANIREF)

Le gouvernement algérien a déployé des efforts pour régler la question du foncier qui était longtemps considéré comme entrave à l'exercice de l'activité des firmes étrangères. La création par décret en avril 2007 de l'Agence Nationale d'Intermédiation et de Régulation foncière (ANIREF) vise à faciliter l'émergence d'un marché du foncier économique pour

³¹Ouguenoue.H, Op cit, P 192.

³² Haroun.H, « La problématique du foncier industriel et de l'investissement en Algérie », mémoire de magister en droit des affaires, faculté de droit et des sciences économiques, université de perpignan, 2004, P41.

Chapitre II : Les IDE la politique d'attractivité en Algérie.

encourager l'investissement. C'est un établissement public à caractère industriel et commercial placé sous la tutelle du MIPI. Le portefeuille foncier de l'ANIREF est constitué par les actifs excédentaires des Entreprises Publiques Economiques (EPE) et les terrains non attribués ou non utilisés, situés dans les zones industrielles³³.

Section 03 : Les facteurs d'attractivité des IDE et les obstacles à l'investissement en Algérie.

Aborder à l'heure actuelle le thème de l'attractivité des investissements directs étrangers relève d'une préoccupation essentielle pour un pays comme l'Algérie, particulièrement à un moment où ce pays montre de considérables efforts pour attirer l'investisseur étranger qui demeure insignifiant (hors hydrocarbures).

Le but de cette section est de déterminer d'une part les atouts susceptibles d'attirer les investissements à destination de l'Algérie et d'autre part les contraintes qui les freinent.

1. La politique d'attractivité des IDE en Algérie

L'attractivité des IDE désigne la capacité d'un pays à attirer, à absorber et à préserver les IDE. Cette définition suggère que l'attraction des IDE est un processus dynamique. Pour attirer les IDE, les pays doivent les rechercher activement au lieu de protéger de façon passive les industries et les ressources naturelles locales³⁴.

L'Algérie détient de nombrables atouts qui peuvent inciter les étrangers à investir sur son territoire. Ces incitations et ces atouts peuvent être présentés ci-après :

1.1 Les atouts d'ordre juridique

1.1.1 La liberté d'investissement

D'après l'article 4 de l'ordonnance N° 01-03 de 20 Aout 2001, les investissements sont réalisés librement sous réserve de la législation et des réglementations relatives aux activités réglementées et au respect de l'environnement³⁵.

³³kaci Chaouch.T, Op cit, P115.

³⁴Noureddine.A « La localisation et l'attractivité territoriale des investissements directs étrangers : essai de modélisation économétrique », thèse du doctorat en sciences économiques, université Ibn Zohr Agadir, 2010, p.119. http://toubkal.imist.ma/bitstream/handle/123456789/7951/THESE_NOUREDDINE.pdf?sequence=1

³⁵ KPMG, « guide investir en Algérie », Edition 2016, P44.

- **Profession réglementée**

Toute activité ou profession soumise à une inscription au registre de commerce et requérant par sa nature, son contenu, son objet et les moyens mis en œuvre, la réunion de conditions particulières pour autoriser son exercice. Le classement dans la catégorie d'activité ou profession réglementées, d'une activité quelconque, est subordonné à l'existence de préoccupation ou d'intérêts qui doivent être liés à l'ordre public, la sécurité des biens et des services, la préservation de la santé publique, la protection de la morale et des bonnes mœurs³⁶.

- **Respect de l'environnement**

Par respect de l'environnement, il faut entendre l'ensemble des activités qui ne portent pas atteinte aux principes énoncés par la loi cadre sur l'environnement, modifiée et complétée, du 05/02/1983.

1.1.2 L'égalité de traitement

L'égalité de traitement, est posée par l'article 14 alinéa 1 de l'ordonnance n°01-03 aux termes duquel « les personnes physiques et morales étrangères reçoivent un traitement identique à celui des personnes physiques et morales algériennes, eu égard aux droits et obligations en relation avec l'investissement ». Toutefois, l'alinéa 2 énonce que « les personnes physique et morales reçoivent toutes le même traitement sous réserve des dispositions des conventions conclues avec les Etats dont elles sont ressortissantes »

Le principe du traitement national comporte l'interdiction de réserver, dans des circonstances similaires, un traitement différencié défavorable aux investissements étrangers par rapport aux investisseurs nationaux. C'est à travers cette dernière disposition que la réglementation nationale algérienne apparaît comme une réglementation d'incitation et non plus une réglementation de contrôle basée sur le principe de neutralité comme cela était le cas de sa devancière, à savoir le décret législatif n°93-12 du 05 octobre 1993. En effet, le respect de ce principe est essentiel pour l'investisseur étranger, le risque serait sinon de favoriser des discriminations et de créer une concurrence déloyale en faveur des nationaux³⁷.

³⁶ Décret exécutif N°97-04 du 18 janvier 1997, modifié et complété.

³⁷Ouguenoune.H, « La politique de promotion et d'attraction de l'investissement en Algérie », économie et finance, université de la Sorbonne nouvelle-Paris III, 2014, France, P 155.

Chapitre II : Les IDE la politique d'attractivité en Algérie.

1.1.3 Les garanties accordées aux investissements étrangers

- **Clause de stabilité légale**

La loi de l'investissement donne une garantie importante aux investisseurs étrangers. Il s'agit de la clause de stabilisation légale, qui signifie que les modifications légales et réglementaires relatives au droit de l'investissement qui peut avoir lieu ultérieurement à l'octroi d'avantages accordés en contrepartie des investissements réalisés, ne sont pas applicables à l'investisseur sauf s'il le demande. Cette disposition protège l'investisseur contre l'aléa lié à l'évolution de la loi³⁸.

- **L'arbitrage**

Le principe consiste à attribuer la compétence aux juridictions locales pour tout litige se produisant sur le territoire algérien. Mais depuis le décret 93-09 du 25/04/1993, l'Etat est autorisé à souscrire des clauses d'arbitrage dans ses contrats internationaux, et ce, en organisant, soit³⁹ :

- Un arbitrage ad-hoc, où la clause est rédigée par les parties au contrat. S'il y a un litige, les parties appliquent elles-mêmes la clause, choisissent l'arbitre et gèrent le processus d'arbitrage,
- Un arbitrage institutionnel, ou la clause d'arbitrage charge une institution (centre d'arbitrage privés dans des bureaux d'avocats, les organismes professionnels indépendants).

1.1.4 Le transfert des capitaux

L'instruction n°01-09 du 15 février 2009, relative au dossier à présenter en appui à la demande de transfert des revenus et produits de cession des investissements étrangers, définit le contenu du dossier de transfert des bénéfices, des dividendes, des tantièmes, des jetons de présence et des produits réels nets de la cession ou de liquidation des investissements étrangers. Pour chaque type de transfert, l'instruction énumère une liste de documents justificatifs. Cette instruction empêche le transfert des avances et acomptes sur bénéfices ou dividendes pour tout actionnaire, et confirme que les activités de revente en l'état ne sont pas éligibles au transfert, sauf effort significatif d'investissement⁴⁰.

³⁸Sériak.L, « les conditions juridiques et réglementaires de l'investissement national et étranger en Algérie », AGS corpus et bibliographie édition, 2005, P46.

³⁹<http://www.barreau.qc.ca/pdf/journal/vol32/no6/arbitrage.html> consulté le 25/05/2017 à 21:50.

⁴⁰ Idem, P 49.

Chapitre II : Les IDE la politique d'attractivité en Algérie.

Dans ce cadre, le règlement de la banque d'Algérie du 18/10/2009, a précisé les éléments qui doivent figurer au débit et au crédit de la balance en cause comme suit :

➤ **Au débit :**

- les sorties en devises au titre des importations de biens et de services,
- les tantièmes et les jetons de présence,
- des salaires et des primes du personnel expatrié,
- les cessions partielles des investissements, du service de la dette extérieure exceptionnelle et tout autre paiement extérieur.

➤ **Au crédit :**

- les entrées en devises provenant de tout apport au titre des investissements y compris (le capital social, des produits des exportations de biens et services,
- La part de la production vendue sur le marché national en substitution à des importations ainsi que les emprunts extérieurs exceptionnellement mobilisés.

1.2 Les incitations fiscales

Trois régimes distincts sont prévus :

1.2.1 Le régime général

Depuis 2006, ces avantages sont accordés à tous investissements n'entrant pas dans le champ d'application de la liste « négative » faisant l'objet du décret n° 07-08 du 11 janvier 2007 modifié et complété. Pour bénéficier de ces avantages, l'avis favorable du CNI est obligatoire pour les investissements dont le montant est supérieur ou égal à 1500 millions de dinars.

- **Les avantages accordés au titre de l'exploitation de l'investissement**

Aux termes de loi de finance complémentaire pour 2009, 2010 ainsi que la loi de finance pour 2014, les avantages accordés au titre de l'exploitation de l'investissement sont des mesures incitatives et particulièrement destinées à favoriser la création d'emploi. Parmi ces avantages on trouve :

- Une exonération de l'impôt sur le bénéfice des sociétés (IBS) et de la taxe sur l'activité professionnelle (TAP) est accordée pour une durée maximale de 03 ans pour les investissements créant jusqu'à 100 emplois ;

Chapitre II : Les IDE la politique d'attractivité en Algérie.

- Cette durée peut être portée de 03 ans à 05 ans pour les investissements qui créent plus de 100 emploi au moment du démarrage de l'activité ;
- Concernant les investissements dans les filières stratégiques dont la liste est fixée par le CNI, l'exonération de l'IBS et de la TAP pour une durée de 05 ans sans condition de création d'emplois est accordée.
- La condition de création d'emploi ne s'applique pas aux investissements implantés dans les localités éligibles au fonds spécial du sud et des hauts-plateaux. Le non-respect des conditions liées à l'octroi de ces avantages entraîne toujours leur retrait.

1.2.2 Avantages du régime dérogatoire

Les investissements qui peuvent bénéficier de ce régime sont ceux réalisés dans les zones dont le développement nécessite une contribution particulière de l'Etat, ainsi que ceux présentant un intérêt particulier pour l'économie nationale et notamment lorsqu'ils utilisent des technologies propres susceptibles de préserver l'environnement, de protéger les ressources naturelles, d'économiser l'énergie et de conduire au développement durable.

- **Les avantages accordés au titre de la réalisation de l'investissement**

Les investissements bénéficient des avantages suivants :

- Exemption du droit de mutation à titre onéreux pour toutes les acquisitions immobilières effectuées dans le cadre de l'investissement ;
- Application du droit fixe en matière d'enregistrement au taux réduit de 2% pour les actes constitutifs et les augmentations du capital de la société bénéficiaire des avantages ;
- Prise en charge partielle ou totale des dépenses au titre des travaux d'infrastructures nécessaires à la réalisation de l'investissement ;
- Franchise de la TVA pour les biens et services entrant directement dans la réalisation de l'investissement, importés ou acquis sur le marché local, lorsque ces biens et services sont destinés à la réalisation d'opérations soumise à la TVA.
- Exonération en matière de droits de douane pour les équipements importés et entrant directement dans la réalisation de l'investissement.
- Exemption des droit d'enregistrement, des frais de publicité foncière et de la rémunération domaniale portant sur les concessions, pour les biens immobiliers bâtis et

Chapitre II : Les IDE la politique d'attractivité en Algérie.

non bâtis consentis destinés à la réalisation de projets d'investissement. Cet avantage s'applique pour la durée minimale de la concession consentie.

- **Les avantages accordés au titre d'exploitation**

Les avantages sont les suivants :

- Exonération, pendant une période de 10 ans d'activité effective, d'IBS et de la TAP ;
- Exonération, à compter de la date d'acquisition, de la taxe foncière sur les propriétés immobilières entrant dans le cadre de l'investissement pour une période de 10ans ;
- Octroi d'avantage supplémentaire de nature à améliorer et/ou faciliter l'investissement tel que le report des déficits et les délais d'amortissements.

1.2.3 Les incitations douanières

Le régime général, ainsi le régime dérogatoire prévoient une baisse de taux pour les droits de douane aux équipements importés et entrant directement dans la réalisation de l'investissement. Les deux dispositions ne spécifient pas le taux de la réduction ni sa nature, alors que la législation de 1993 l'avait fixé à 3%⁴¹.

Par ailleurs, les deux dispositions de l'ordonnance de 2001 visent seulement les équipements et les biens entrant directement dans la réalisation de l'investissement et non pas les effets personnels ou moyens de transport importés par l'investisseur. De même, l'ordonnance vise des taux réduits en matière de droits de douanes il n'est pas expressément spécifié des taux réduits en matière de redevance de prestation et de formalités douanières, dont les taux en droit commun sont respectivement de 2% et de 5/1000. Enfin, les délais théoriques de dédouanement sont censés être réduits à 36 heures, mais en réalité, ils sont beaucoup plus long, pouvant aller de 15 à 32 jours, et sont pas donc si compétitifs⁴².

1.3 Autres atouts

1.3.1 Proximité géographique des marchés potentiels

L'Algérie à l'instar des autres pays méditerranéens, bénéficie d'une position géographique stratégique pour la mise en valeur de son potentiel d'investissement, avec sa proximité avec l'Europe, l'Afrique et les pays arabes. Cette remarquable position devrait en

⁴¹ Hassam.F, OP Cite, P42

⁴² Idem, P43.

Chapitre II : Les IDE la politique d'attractivité en Algérie.

effet favoriser les investissements étrangers orientés vers l'exportation et lui permettre de tirer avantage pour attirer les capitaux étrangers⁴³.

1.3.2 Disponibilité de ressources naturelles

La disponibilité des ressources naturelles représente un atout majeur pour l'économie nationale qui devrait pouvoir jouer un rôle géostratégique dans la région. En effet l'Algérie est un gros exportateur d'hydrocarbures (pétrole et gaz). En 2013 l'Algérie dispose de richesses naturelles considérables et diversifiées, notamment en hydrocarbures, où elle occupe la 15^{ème} place en matière de réserves pétrolières, la 18^{ème} en matière de production et la 12^{ème} en exportation. Ses capacités de raffinage peuvent atteindre 22 millions de tonnes/an. Concernant le gaz, l'Algérie occupe la 7^{ème} place dans le monde en matière de ressources prouvées, la 5^{ème} en production et la 3^{ème} en exportation, le 3^{ème} fournisseur de l'Union Européenne en gaz naturel et le 4^{ème} en énergie total⁴⁴.

1.3.3 Qualité des ressources humaines

Le facteur humain joue un rôle déterminant dans le développement et la compétitivité des entreprises, contribuant ainsi à améliorer l'attractivité d'un pays en termes de flux des IDE.

Depuis l'indépendance le gouvernement a mis en place un système d'écoles gratuites et obligatoires jusqu'à l'âge de 16 ans. Grâce à un effort budgétaire conséquent, l'Algérie est assurée⁴⁵ :

- 5.5 % du PIB à l'éducation
- 6,24 % du budget de fonctionnement de l'Etat alloué à l'enseignement supérieur
- 86 % de taux d'alphabétisation
- 63,6 % de la population algérienne en âge de formation chaque année
- 96 % de taux de scolarisation
- 2 500 000 diplômés depuis 1962, issus de 97 universités, 10 centres universitaires, 20 écoles nationales supérieures, 7 écoles normales, 12 écoles préparatoires.
- 1,5 millions d'étudiants dont 35000 inscrits en formation doctorale et 90000 dans le Master.

⁴³kaci chaouch.T, op cite, P131.

⁴⁴ <http://www.andi.dz/index.php/fr/connaitre-l-algerie/ressources>, consulté le 15/05/2017 à 23 :45.

⁴⁵<http://www.andi.dz/index.php/fr/raisons-pour-investir>, consulté le 17/05/2017 à 15 :15

Chapitre II : Les IDE la politique d'attractivité en Algérie.

- près de 643.700 inscrits en formation professionnelle dont 200 000 (en moyenne) diplômés, issus de 1213 établissements (instituts et centres).

1.3.4 Des secteurs promoteurs

A. Hydrocarbures, énergie et mines

Dans l'espace méditerranéen, l'Algérie est le premier producteur et exportateur de pétrole et de gaz naturel. L'Algérie y est aussi le premier producteur de gaz naturel liquéfié. En ce qui concerne plus particulièrement le gaz naturel, l'Algérie est forte de 50% des réserves, de 48% de la production totale et de l'impressionnant taux 94% des exportations de gaz naturel. Le secteur des hydrocarbures est toujours dominé par le groupe public Sonelgaz qui compte près de 5 millions d'abonnés pour l'électricité et 1,5 million pour le gaz naturel. Sa capacité de production électrique est de 6000 mégawatts. Dans le domaine des énergies renouvelables, outre la construction d'une grande centrale solaire, l'objectif à l'horizon 2030 est la production de 22 000 MW d'électricité à partir d'énergies renouvelables. Concernant les mines, les résultats sont en déphasage par rapport aux potentialités de l'Algérie en ressources minières. Pour amener les investisseurs à s'intéresser à l'exportation de ces ressources⁴⁶.

B. Agriculture, agro-alimentaire et pêche

Durant plus de deux décennies de développement marquées par la priorité donnée à l'industrialisation de l'Algérie, l'agriculture n'a pas bénéficié de l'attention appropriée. Cela s'est traduit par l'accumulation de contreperformances ayant abouti à la situation de morosité dans le secteur induisant une forte dépendance vis-à-vis des importations pour couvrir des besoins sans cesse grandissants en céréales, en blé dur, en blé tendre, en lait, en sucre, en intrants, etc. L'Algérie est l'un des premiers importateurs mondiaux de blé dur et de blé tendre, de poudre de lait, de produits laitiers et de semences agricoles. Pour le secteur de la pêche, une démarche similaire de dynamisation est en cours. Outre la promulgation, en 2000, une loi relative à la pêche et à l'aquaculture, un plan de soutien à la modernisation du secteur est aujourd'hui mis en œuvre⁴⁷.

⁴⁶ KPMG, Guide Investir en Algérie, Edition 2016, P36.

⁴⁷ KPMG, Guide Investir en Algérie, Edition 2016, P39.

Chapitre II : Les IDE la politique d'attractivité en Algérie.

C. Secteur de l'industrie

L'Algérie a mis récemment en place une nouvelle stratégie de relance industrielle qui a pour but de développer, de moderniser et d'intégrer davantage l'industrie algérienne. Dans cette perspective, le gouvernement cherche à améliorer l'attractivité de l'Algérie en tant que destination d'investissement afin de redynamiser l'activité industrielle, créer de nouvelles opportunités d'affaires et encourager l'installation de nouveaux investissements. Cette initiative vise également la promotion de l'économie numérique, le développement et la mise à disposition de financements flexibles et innovants pour encourager les industriels à moderniser leurs outils de production⁴⁸.

D. Le secteur financier et bancaire

A partir de la loi sur la monnaie et le crédit (1990), le système bancaire algérien commence à retrouver ses marques, un nouvel environnement bancaire et financier beaucoup plus conforme à la libération de l'économie, se met en place, pour faire de la banque d'Algérie la véritable autorité monétaire du pays. Cette loi consacre le caractère universel du système bancaire et financier algérien en permettant l'ouverture de cet espace aux banques et institutions financières nationales et étrangères.

Le système financier algérien est toujours rigide et n'a pas une très bonne image vis-à-vis des entreprises étrangères, on ajoutera enfin, la quasi absence d'un marché boursier qui pourrait jouer un rôle essentiel dans le processus de financement du secteur privé ainsi que de la privatisation⁴⁹.

E. Technologie de l'information et de la communication

Dans ces deux secteurs, l'Algérie apparaît actuellement comme le plus gros marché de l'espace. Des programmes d'équipement considérables sont lancés : plus de 12 millions de lignes pour la téléphonie mobile, 03 millions de lignes supplémentaires pour la téléphonie fixe. Plusieurs centaines de milliers d'ordinateurs pour l'équipement de milliers d'établissements éducatifs, de cybercafés, de banques, d'administrations, de collectivités locales et des dizaines de milliers de foyers⁵⁰.

Sur le plan législatif et réglementaire, un décret a été promulgué en octobre 2000, autorisant et libéralisant l'exploitation des services internet. Les investisseurs étrangers

⁴⁸<http://www.andi.dz/index.php/fr/secteur-de-l-industrie>, consulté le 20/05/2017 à 22 :00.

⁴⁹Khelladi.A, op cit, P109.

⁵⁰ KPMG, Op Cit, P38.

Chapitre II : Les IDE la politique d'attractivité en Algérie.

spécialisés dans le net sont désormais autorisés à s'implanter en Algérie via des sociétés de droit algérien⁵¹.

F. Le tourisme

L'Algérie dispose d'un potentiel touristique important. Par sa diversité géographique, son triptyque mer-montagne-désert, l'Algérie offre aux visiteurs des paysages naturels variés. L'Algérie dispose de sept pôles touristiques : Nord-est (Annaba, Tarf, Skikda, Guelma, Souk Ahras, Tébessa), Nord centre (Alger, Tipaza, Boumerdés, Blida, Chlef, Ain Defla, Médéa, Bouira, TiziOuzou, Bejaia), Nord ouest (Mostganem, Oran, Ain Temouchent, Tlemcen, Mascara, Sidi Bel Abbés et Relizane), Sud-est (Ghardaia, Bskara, El Oued, Menéa), Sud-Ouest (Adrar, Timmimoun et Bechar), Grand sud-Tassili N'Ajjer (Illizi, Djanet) et Grand Sud-Ahaggar (Tamanrasset)⁵².

2. Les obstacles à l'investissement en Algérie

Malgré toutes les opportunités et les atouts dont dispose l'Algérie, plusieurs obstacles freinent l'attractivité des IDE.

2.1 La taille du marché

Le marché algérien reste de petite taille, en comparaison avec celui du Maroc et de l'Egypte et insignifiant si on le compare avec celui de l'Inde et de la Chine. Un marché plus étendu comme celui favorisé par l'intégration maghrébine ou bien l'adhésion à une zone de libre-échange permettrait de rendre plus incitatifs les investissements⁵³.

2.2 Difficultés d'accès au foncier industriel

La question de l'accès au foncier constitue un élément central dans le débat autour de la relance de l'investissement. Le foncier étant souvent présenté comme un facteur bloquant par son non disponibilité ainsi que par les conditions de sa gestion. L'accès au foncier industriel est difficile en raison de la rareté ou de l'indisponibilité de terrains, du coût de ces derniers et de traites spéculatives. Pour le foncier industriel, la mise en place d'une banque de données centralisées au ministère de la participation et de la promotion de l'investissement a permis de recenser 66 zones industrielles à travers tout le territoire national, couvrant une

⁵¹ KPMG, Op Cit, P38 .

⁵² ANIMA Investment Network, « Guide sectoriel des politiques publiques pour l'investissement en Méditerranée », Etude N°7, 2010, p57.

⁵³ Zahia.H, Op cit, P 133.

Chapitre II : Les IDE la politique d'attractivité en Algérie.

superficie totale avoisinant les 12 800 ha. Il faut relever également que d'importantes disponibilités foncières sont «gelées » à l'intérieur des zones industrielles. Afin d'attirer les investissements dans les différentes régions du pays, là où la disponibilité du foncier est importante, l'Algérie a engagé un important chantier de modernisation des zones industrielles (ZI) et d'activité⁵⁴.

2.3 Lenteurs bureaucratique

Tableau N°4: Création d'entreprises (comparaison avec les pays voisins et la région MENA).

L'année	Economie	Nombre de procédure	Délais (jours)	Coûts (% du revenu par habitant)
Début 2015	Algérie	13	22	11
	Maroc	05	11	09,2
	Tunisie	10	11	04,2
Début 2016	Algérie	12	20	10,9
	Maroc	04	10	09,1
	Tunisie	10	11	03,9
Début 2016	MENA	8,2	18 ,8	25 ,8

Source: construit sur la base des rapports de DOING BUSINESS.

<http://français.doingbusiness.org/custom-query>, consulté le 25/04/2017 à 20:15.

Selon le rapport de DOING business 2016, l'Algérie accuse un retard par rapport aux pays voisins en matière de création d'entreprise, en effet, l'Algérie est classée 143^{ème} en 2015 et reculé de 2 places pour passer à la 145^{ème} place en 2016, en revanche, le Maroc est classé 52^{ème} en 2015 et est passé à la 43^{ème} place en 2016, quant à la Tunisie, elle est passée de 100^{ème} en 2015 à la 103^{ème} en 2016.

Tous ces résultats montrent que l'Algérie n'a fourni aucun effort pour faciliter les procédures de création d'entreprise, et que plusieurs contraintes entravent l'installation des investisseurs étrangers (multitude de formalités, des retards dans l'obtention des permis et autorisations de création).

2.4 Déficit d'image et de communication

Malgré les efforts notables pour améliorer son attractivité le pays souffre encore d'un déficit d'image à l'extérieur, les nouvelles réglementations adoptées depuis quelques années

⁵⁴Ougenoune.H, Op cit, P262.

Chapitre II : Les IDE la politique d'attractivité en Algérie.

pour la libéralisation de l'économie et toutes les mesures incitatives offertes dans une large gamme de secteur restent méconnues du milieu des affaires étranger⁵⁵.

2.5 Retard des infrastructures

Plusieurs retards sont constatés dans la réalisation des infrastructures, pour exemple, malgré des progrès réalisés, il a été constaté que la chaîne portuaire qui traite la quasi-totalité des marchandises importées en Algérie souffre de graves dysfonctionnements⁵⁶. En effet, la coordination entre les différents acteurs, notamment les autorités portuaires, les transitaires, les douaniers, les importateurs et les armateurs, est inefficace. Et par conséquent, il en résulte une multiplication des retards préjudiciables à la bonne circulation des marchandises⁵⁷. Ceci n'a pas échappé à l'œil de la banque mondiale⁵⁸, qui affirme que les retards dans les infrastructures se sont révélés être des freins à l'investissement étranger : ports maritimes, aéroports de niveau international, réseaux ferroviaires.

2.6 Faible protection des investissements

L'Algérie est perçue comme un Etat moyen en matière de protection des investissements. Le rapport 2006 de la banque mondiale sur le climat des affaires dans le monde a établi une notation de 0 à 10 qui met en exergue la transparence des transactions, le droit des actionnaires à poursuivre les administrateurs et directeurs pour faute professionnelle. Le coût de la mise en faillite par exemple représente 4% du patrimoine et dure parfois plus de 2 ans.⁵⁹

2.7 Existence d'un important secteur informel

Parmi les obstacles régulièrement dénoncés par les opérateurs économiques, le poids du secteur informel dans l'économie nationale et le manque de transparence des procédures administratives. En effet, les différentes opérations privées nationaux et étrangers se trouvent souvent confrontés au problème de l'importation injuste de marchandises, sans droits ni taxes qui tuent le marché algérien.

⁵⁵Khelladi.A, Op cit,P 112.

⁵⁶Haid.Z, Op cit, P 116.

⁵⁷ CNUCED, " Examen de la politique de l'investissement en Algérie", 2004, P 66.

⁵⁸ Lors de son enquête en 2003 auprès d'entreprises nationales et investisseurs étrangers pour déterminer les contraintes à la venue de ces derniers en Algérie.

⁵⁹KMPG, « Guide Investir en Algérie », 2011, p39.

2.8 L'absence de visibilité :

L'absence de visibilité est l'un des facteurs également décourageant l'investissement. Par ailleurs, les données statistiques restent insuffisantes pour cerner les segments de marché et l'économie en général⁶⁰

2.9 Problème de financement

Le niveau des prêts dans le secteur bancaire demeure relativement faible, principalement en raison du risque de crédit. Malgré les retombées bénéfiques induites par la loi relative au développement de l'investissement. Les insuffisances du système bancaire en termes d'analyse de dossiers de crédits et d'accompagnement des entreprises et de partenariat dans l'investissement freinent également l'investissement⁶¹.

2.10 L'inadaptation du système judiciaire

Malgré les multiples réformes du système judiciaire, les procédures restent lentes et inefficaces. En effet, selon une étude que la banque mondiale a effectuée en 2002, 20 procédures et 387 jours sont nécessaires en moyenne pour résoudre un différend en Algérie⁶².

Le système administratif local est caractérisé par un excès de formalités, d'autorisation et de contrôle ce qui ne contribue pas à l'amélioration de l'image du pays à l'étranger. Ainsi, le manque de confiance dans le système judiciaire, en particulier quant au règlement des litiges commerciaux, rend réticent les opérateurs étrangers qui le considèrent comme lent, inefficace et équitable.

Selon la banque mondiale, il est nécessaire d'accélérer la mise en œuvre de la réforme judiciaire sur les questions commerciales, notamment l'établissement de tribunaux commerciaux indépendant et il est tout aussi important d'étendre, à une plus grande audience, le programme en cours de formation des juges commerciaux⁶³.

⁶⁰<http://www.algerie-dz.com/forums/archive/index.php/t-27006.html>, consulté le 24/05/2017 à 20 :45.

⁶¹ KMPG, Op cit, 2015, P 124.

⁶² Banque mondiale, « Algérie diagnostic sur le climat de l'investissement étranger », 2013, P69.

⁶³ Banque mondiale, « stratégie macroéconomique à moyen terme pour l'Algérie », rapport n°26005-AL, 2003, P44.

2.11 Absence de partenaire fiable

Les investisseurs étrangers se plaignent de l'absence de partenaires fiables. En effet, l'absence d'un grand nombre d'entreprises d'envergure joue en défaveur de l'investissement en Algérie⁶⁴.

Conclusion

L'Algérie a évidemment fourni beaucoup d'effort pour améliorer les investissements directs étrangers ; à commencer par la libéralisation progressive de son économie, passant par les diverses mesures et réformes, qui visent à stabiliser et à maintenir une bonne situation économique, ajouté à cela la création d'organismes sensés apporter la simplification des procédures administratives, sans pour autant négliger les atouts et opportunités dont elle dispose. Cependant les obstacles qui caractérisent le système économique algérien retardent le développement économique du pays et empêchent la valorisation effective de son potentiel d'investissement.

⁶⁴<http://www.algerie-dz.com/forums/archive/index.php/t-27006.html>, consulté le 24/05/2017 à 21 :00.

Chapitre 03:
L'attractivité des IDE
dans la wilaya de Bejaia
et les obstacles à leur
développement

Chapitre III : L'attractivité des IDE dans la wilaya de Bejaia et les obstacles à leur développement.

Introduction

Le présent chapitre a pour objectif d'étudier plus précisément les facteurs déterminants de l'attractivité des IDE dans la wilaya de Bejaia, où notre travail consiste à démontrer que les facteurs d'attractivité ont un impact direct sur l'existence et l'implantation d'un investissement étranger dans une région. Par conséquent nous avons estimé qu'une enquête de terrain est indispensable pour expliquer et analyser comment ces facteurs contribuent à l'attraction des IDE. Pour cela nous nous sommes intéressés à étudier un échantillon composé d'un ensemble d'entreprises étrangères localisées dans la wilaya Bejaia.

Dans ce chapitre nous allons consacrer la première section à la présentation de l'échantillon et la méthode d'enquête, la deuxième section servira à l'analyse des données collectées durant l'enquête et des résultats.

Section 01 : Présentation de l'échantillon et de la méthodologie de l'enquête

Dans cette présente section, nous allons d'abord présenter l'échantillon et les entreprises enquêtées, par la suite, nous expliquerons notre méthode d'enquête.

1. Présentation de l'échantillon

Nous avons voulu, initialement, soumettre à l'étude un nombre important de la population des entreprises étrangères de la wilaya de Bejaia, que nous avons identifiées au nombre de 18 entreprises étrangères. Mais les contraintes de temps et le refus de certaines entreprises de répondre à nos questionnaires nous ont obligées de se limiter à un échantillon composé de 14 entreprises.

Chapitre III : L'attractivité des IDE dans la wilaya de Bejaia et les obstacles à leur développement.

Le tableau suivant montre la liste des entreprises ciblées pour participer à l'étude.

Tableau 5 : Liste des entreprises ciblées pour participer à l'étude.

N°	Entreprise	Pays d'origine	Ville d'implantation	Les répondants aux questionnaires
01	Candia	France	Bejaia	Non
02	Maersk Line Spa	Danemark	Bejaia	Oui
03	AXA Assurance	France	Bejaia	Oui
04	Lafarge béton	France – Suisse	Bejaia	Oui
05	CMA CGM	France	Bejaia	Oui
06	BNP Paribas	France	Bejaia	Non
07	BMT	Singapour	Bejaia	Oui
08	MSC Bejaia	Genève-Suisse	Bejaia	Oui
09	Trust banque Algérie	Emirats arabes unis	Bejaia	Oui
10	Trust Assurance Algérie	Multinationale	Bejaia	Oui
11	Natixis banque	France	Bejaia	Non
12	Société Générale Algérie	France	Bejaia	Oui
13	Arab Gulf banque AGB	Koweït	Bejaia	Oui
14	Sarl Mortero	France	Bejaia	Oui
15	Danone Djurdjura Algérie	France	Akbou	Oui
16	Dt Air	Japon	Bejaia	Non
17	Housingbank	Jordanie	Bejaia	Oui
18	Bank ABC Alegria	Bahreïn	Bejaia	Oui

Source : résultat de l'enquête de terrain

2. Les organismes d'accueil enquêtés

En ce qui suit nous allons présenter d'une manière brève les entreprises enquêtées.

2.1 Société Générale Algérie

La société générale Algérie, banque universelle française créée en 1862, cette banque est présente dans 76 pays sur tous les continents.

Après avoir installé un bureau de liaison à Alger en 1987, la société générale a décidé d'accroître son engagement en Algérie par la création au premier semestre 2000 d'une banque

Chapitre III : L'attractivité des IDE dans la wilaya de Bejaia et les obstacles à leur développement.

détenue à 100% par le groupe générale. Il existe 78 agences étrangères de SGA en Algérie, 4 agences dans la wilaya de Bejaïa dont 3 agences dans la ville de Bejaia¹. Ces dernières sont :

- L'agence Bejaia de Sidi Ahmed 501 mise en service en 2006 ;
- L'agence Bejaia Seghir 503 mise en service en 2007 ;
- L'agence Bejaia de TOBAL 504 mise en service en 2008.

2.2 ABC- Bank

Le groupe Arab Banking Corporation (BSC), basé au Bahreïn est créé en 1980. Le désir du groupe de répondre aux différents besoins du marché algérien a été réalisé par la création d'un bureau de représentation en 1995, qui a permis à la société bancaire arabe de développer et de renforcer la coopération avec les institutions financières algériennes, puis de vivre les réformes économiques profondes lancées Au début des années 1990, en particulier ceux qui autorisent la création de banques privées en Algérie. Il existe 02 banques étrangères d'ABC en Algérie, dont l'agence de la wilaya de Bejaia qui se situe en plein ville à la cité EDIMCO, Elle est mise en service en 2012².

2.3 Housing Bank

Housing Bank- Algérie est présente dans les principaux pôles économiques régionaux du pays-Alger-Oran-Blida-Sétif-Bejaia. Dans le cadre de son activité de banque universelle et pour le dénouement des opérations du commerce extérieur. Il existe en Algérie 06 agences étrangères de Hosing Bank, dont une dans la wilaya de Bejaia qui se situe dans la ville à la cité EDIMCO³.

2.4 Trust Bank Algérie

Agréée en septembre 2002, la banque a le statut de la banque universelle. L'actionnariat est composé en majorité de société à capitaux privés. Le réseau de la Trust Bank Algeria compte 12 agences. Il existe en Algérie 16 agences étrangères de Trust Bank

¹ Document interne de l'Agence.

² <http://www.ABC Algeria- A propos - Présentation.htm>, consulté le 04/05/2017 à 12 :20.

³ <http://www.housingbankdz.com/documents/chiffres-2014.pdf>, consulté le 04/05/2017 à 15 :05.

Chapitre III : L'attractivité des IDE dans la wilaya de Bejaia et les obstacles à leur développement.

Alegria, 01 agence dans la wilaya de Bejaia qui se situe dans la ville de Bejaia à la cité EDIMCO.

2.5 AGB

Gulf Bank Algeria a été créée le 15 décembre 2003, par l'apport de 3 banques (Burganbank, Jourdain Kuweit bank, et Tunis international bank), leaders sur leurs marchés appartenant au groupe KUWEIT PROJECT COMPANY (KIPCO). Ce dernier fut créé en 1975 et constitue l'un des plus grands holdings du moyen Orient. Cette banque dispose aujourd'hui d'un réseau de 60 agences en Algérie, 02 agences se trouvent dans la wilaya de Bejaia dont 01 agence dans la ville de Bejaia à la cité Seghir, elle a ouvert ses portes à la clientèle en 2011⁴.

2.6 AXA Assurance

AXA est une compagnie d'assurance française qui a commencé comme une petite coopération avant qu'elle naisse après avoir plusieurs fusions avec d'autres compagnies d'assurance. Sur le marché algérien AXA a lancé ses activités par le biais de ses deux sociétés, AXA assurance Algérie dommage et AXA assurance Algérie vie le 21 juillet 2001.

Il existe en Algérie 71 agences étrangères de AXA assurance, 2 agences dans la wilaya de Bejaia, 01 se situe dans la ville de Bejaia à Sidi Ahmed, elle a ouvert ses portes à la clientèle en 2013⁵.

2.7 Trust Assurance

TRUST Algeria est une société par actions créée en 1997 dans le cadre de l'Ordonnance 95 – 07 du 25 Janvier 1995 qui a consacré l'ouverture du marché algérien des assurances à l'investissement privé. Elle a débuté son activité le 28 février 1998 en tant que première compagnie privée algérienne, suite à l'obtention de son agrément en date du 18 novembre 1997 et pratique l'ensemble des opérations d'assurance et de réassurance. Aujourd'hui la TRUST ASSURANCES ALGERIA dispose d'un actionariat constitué à

⁴ <http://www.liberte-algerie.com/actualite/gulf-bank-algeria-affiche-dexcellents-resultats-214870/print/1>, consulté le 05/05/2017 à 10 :00.

⁵ <http://www.algerie-focus.com/2014/01/axa-assurance-en-algerie-il-y-a-un-potential-formidable-qui-ne-demande-qua-se-liberer/>, consulté le 04/05/2017 à 12 :30.

Chapitre III : L'attractivité des IDE dans la wilaya de Bejaia et les obstacles à leur développement.

100% d'investisseurs étrangers, suite aux rachats des parts de la CAAR et la CCR en 2007⁶. Il est réparti comme suit :

- TRUST INTERNATIONAL (77.5%)
- QATAR GENERAL INSURANCE (22.5%)

2.8 Lafarge Béton

Lafarge est un groupe français de matériaux de construction, leader mondial dans son secteur créé en 1833. En Algérie, Lafarge est en partenariat avec GICA. Il existe 04 agences en Algérie, 01 à la wilaya de Bejaia, située à Iryahene commune de Tala Hamza⁷,

2.9 CMA-CGM

Le nom de la compagnie CMA CGM est récent, mais ses origines remontent à l'année 1851 quand les messageries maritimes ont été fondées. Vers la même époque, en 1855, une autre compagnie, la Compagnie générale maritime (CGM), est fondée puis renommée en Compagnie générale transatlantique en 1861. La Compagnie générale transatlantique, surnommée la French Line, assure alors le transport transatlantique régulier de passagers avec des navires comme le Normandie ou le France. Ces deux sociétés fusionnent pour devenir la Compagnie générale maritime en 1973. En 1996, cette dernière est privatisée. En parallèle, Jacques Saadé créé la CMA (Compagnie maritime d'affrètement) en 1978. CMA-CGM existe depuis 1997 en Algérie, on y trouve 05 agences dont 01 se situe à la wilaya de Bejaia à la Rue Krim Belkacem Hotel Cheria⁸.

2.10 BMT

Bejaia (Béjaia Méditerranéan Terminal) est une entreprise qui possède un grand potentiel, et qui investit dans la formation de ses équipes de manière à assister à se faire une carrière d'avenir. BMT a été créée sur décision du conseil des participations de l'Etat, c'est une joint-venture entre l'entreprise portuaire de Bejaia et PORTEK Systems and équipement (PSE), une société Singapourienne⁹.

⁶ <http://www.trustalgerians.com/fr/trust-assurance/qui-sommes-nous>, consulté le 04/05/2017 à 13 :00.

⁷ [https://fr.wikipedia.org/wiki/Lafarge_\(entreprise\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Lafarge_(entreprise)), consulté le 04/05/2017 à 14 :55.

⁸ https://fr.wikipedia.org/wiki/Compagnie_maritime_d%27affr%C3%A8tement_Compagnie_g%C3%A9n%C3%A9rale_maritime, consulté le 04/05/2017 à 13 :00.

⁹ <http://www.bejaiaimed.com/>, consulté le 04/05/2017 à 14 :00.

Chapitre III : L'attractivité des IDE dans la wilaya de Bejaia et les obstacles à leur développement.

2.11 Danone

Danone est une entreprise française, un des leaders mondiaux des produits laitiers frais. Elle est issue, en 1973, de la fusion entre Danone-Gervais (fusion datant de 1967) et le groupe français Boussois-Souchon-Neuvesel (connu sous le sigle BSN et issu, à son tour, en 1966, de la fusion des glaces de Boussois et de la verrerie Souchon-Neuvesel). En 1994, il a été décidé de donner au groupe ainsi formé en 1973 le nom de sa marque de produits frais : Danone. En Afrique, la compagnie se présente en Algérie à travers la filiale Danone Algérie qui opère à Bejaia. Cette dernière possède une usine qui produit plusieurs marques de yaourts ou les boissons lactières comme Danao, Danino et Activia, ... et dispose ainsi de distributeurs exclusifs et points de ventes officiels situées dans plusieurs villes du pays¹⁰.

2.12 SRL Mortero

Née de l'union entre une société algérienne et un des leaders mondiaux des matériaux de construction PAREXGROUP, MORTERO est aujourd'hui présente dans le secteur du bâtiment depuis 2011. MORTERO intervient dans le domaine de la fabrication des mortiers secs en Algérie elle a pris conscience avec le développement colossal de l'activité du bâtiment en Algérie que la production sur le sol algérien était la solution pour approvisionner les chantiers de manière rapide, rentable et durable. MORTERO est une entreprise responsable, respecte l'environnement est l'une des préoccupations majeures de l'entreprise, elle choisit des matériaux et des procédés de fabrication ayant le moindre impact environnemental. Les certifications CSTB France et CNERIB Algérie qu'elle détient, témoignent de la rigueur de nos processus de production et de nos contrôles qualité. Fort de ses succès avec un taux d'intégration national de 82%, la société se distingue aussi par son large réseau de distribution qui se caractérise par son professionnalisme, efficacité, et réactivité, MORTERO s'engage ainsi à couvrir les 48 wilayas du pays¹¹.

¹⁰ <https://fr.wikipedia.org/wiki/Danone>, consulté le 04/05/2017 à 15 :22.

¹¹ <http://mortero-dz.com/qui-sommes-nous/>, consulté le 04/05/2017 à 15 :30.

Chapitre III : L'attractivité des IDE dans la wilaya de Bejaia et les obstacles à leur développement.

2.13 Maersk Line

C'est la plus grande entreprise d'expédition de conteneurs au monde ayant ses clients dans 116 pays, elle est fondée en 1928. Maersk Line offre une couverture importante de l'Algérie sur une rotation inventaire de jour fixe pour répondre aux besoins de la fiabilité et des délais de transit fixes du client. L'agence algérienne se compose de 04 bureaux Maersk Line à Alger, Oran, Bejaia, Skikda avec un dépôt de conteneurs spécifique dans chaque port. Maersk Line a commencé ses opérations en Algérie en 2000¹².

2.14 MSC

Mediterranean Shipping Company (MSC) est la deuxième ligne d'expédition mondiale en termes de capacité des navires à conteneurs¹³.

3. La méthode d'enquête

3.1 Déroulement de l'enquête

Afin d'apporter les éléments de réponse à notre problématique principale, nous avons procédé à la réalisation d'une enquête par questionnaire auprès des entreprises étrangères dans la wilaya de Bejaia.

L'enquête que nous avons menée au niveau de la wilaya de Bejaia a été entamée le mi du mois d'avril 2017. La collecte d'information a été accomplie par nous-mêmes, nous avons distribué les questionnaires aux entreprises enquêtées pour éviter la perte et la négligence des questionnaires. Beaucoup de difficultés ont marqué notre enquête :

- ✓ La non-disponibilité des adresses réelles des entreprises ;
- ✓ Certaines entreprises ont complètement refusé de répondre à notre questionnaire, sans avancer les motifs justifiant leur refus, et d'autres ont justifié leur refus par le fait que le questionnaire était trop détaillé ;
- ✓ Les entreprises n'ont pas assez de temps à nous consacrer ;
- ✓ Le non-respect des délais pour répondre au questionnaire ;

¹² https://www.lesechos.fr/20/11/2012/LesEchos/21316-084-ECH_maersk--numero-un-mondial-des-porte-conteneurs--leve-le-pied.htm, consulté le 05/05/2017 à 16 :02.

¹³ https://fr.wikipedia.org/wiki/Mediterranean_Shipping_Company, consulté le 05/05/2017 à 12 :45.

Chapitre III : L'attractivité des IDE dans la wilaya de Bejaia et les obstacles à leur développement.

- ✓ Les entreprises étaient méfiantes, et elles hésitaient à donner des informations sur leurs activités.

A la fin de l'enquête, nous n'avons pu récupérer que 14 questionnaires sur les 18 distribués, ce qui représente 78% du total des questionnaires distribués.

3.2 Structure et contenu de questionnaires

Nous avons élaboré un questionnaire qui comporte 26 questions au total, on les a réparties sur quatre axes. (Voire annexe n°01)

Axe 1 : identification de l'entreprise

Cet axe est composé de 11 questions permettant de recueillir des informations identificatrices des entreprises.

Axe 2 : les facteurs déterminants relatifs à l'implantation de l'entreprise en Algérie

Cet axe touche principalement les facteurs généraux relatifs à l'implantation de l'entreprise en Algérie, ainsi, les facteurs économiques dont, les facteurs liés aux marchés, liés au marché du travail, liés au financement et enfin les facteurs qui déterminent la qualité des infrastructures.

Axe 3 : les facteurs déterminants relatifs à l'implantation de l'entreprise dans la wilaya de Bejaia

Cet axe est composé de 04 questions qui vise à déterminer les facteurs relatifs à l'implantation de l'entreprise dans la wilaya de Bejaia, dont, 03 questions sont des questions fermées à choix multiples, dans ce cas les réponses sont établies à l'avance et les répondants n'ont qu'à choisir une ou plusieurs, et une seul question de type ouvert, laissant le choix et la possibilité au répondant de s'exprimer avec ses propre mots.

Axe 4 : les obstacles de l'investissement de l'entreprise à Bejaia

Ce sont 03 questions, permettant de dénombrer les diverses obstacles rencontrés par les entreprises enquêtées lors de leur création, ainsi les plus influents sur l'activité de l'entreprise.

Chapitre III : L'attractivité des IDE dans la wilaya de Bejaia et les obstacles à leur développement.

Dans la section suivante nous allons traiter et analyser les résultats de l'enquête effectuée sur le terrain.

Section 02 : Présentation et traitement des résultats de l'enquête

Après avoir présenté l'échantillon et la méthode de l'enquête dans lesquelles s'est déroulée notre étude sur le terrain, nous allons procéder dans cette seconde section au traitement et à l'analyse de résultats de notre questionnaire.

1. Identification des entreprises enquêtées

L'identification des entreprises enquêtées consiste à démontrer leurs diverses caractéristiques à savoir, leur statut juridique, leur secteur d'activité, etc.

Chapitre III : L'attractivité des IDE dans la wilaya de Bejaia et les obstacles à leur développement.

Tableau N°6 : Présentation des entreprises enquêtées

N°	Entreprise	Lieu d'implantation	Date d'implantation	Nationalité /pays d'origine	Autre implantation /wilaya	Autre implantation /Algérie
01	Danone Djurdjura Algérie	Akbou	2001	France	Non	Oui
02	Mortero	Bejaia	2011	France	Non	Non
03	Housing Banque Algérie	Bejaia	2002	Jordanie	Non	Oui
04	MSC	Bejaia	2002	Suisse	Non	Oui
05	Maersk Line	Bejaia	2002	Danemark	Non	Oui
06	AXA Assurance	Bejaia	2013	France	Oui	Oui
07	Arab Gulf Banque AGB	Bejaia	2004	Koweït	Oui	Non
08	Société Générale Algérie	Bejaia	2006	France	Oui	Oui
09	Trust Banque Algérie	Bejaia	2001	Emirats Arabe Unis	Non	Oui
10	Trust Assurance Algérie	Bejaia	2006	Multinationale	Oui	Oui
11	Bank ABC	Bejaia	2012	Bahreïn	Non	Oui
12	Lafarge béton	Bejaia	2004	France	Non	Oui
13	BMT	Bejaia	2005	Singapour	Non	Non
14	CMA CGM	Bejaia	1999	France	Non	Oui

Source : résultat de l'enquête de terrain.

Chapitre III : L'attractivité des IDE dans la wilaya de Bejaia et les obstacles à leur développement.

D'après les données du tableau présenté ci-dessus, nous constatons que les entreprises étrangères enquêtées se localisent dans deux grandes villes, à savoir la ville de Bejaia et celle d'Akbou. Cela peut être expliqué par la concentration de la population et l'existence de zones industrielles et d'activité des ces deux villes.

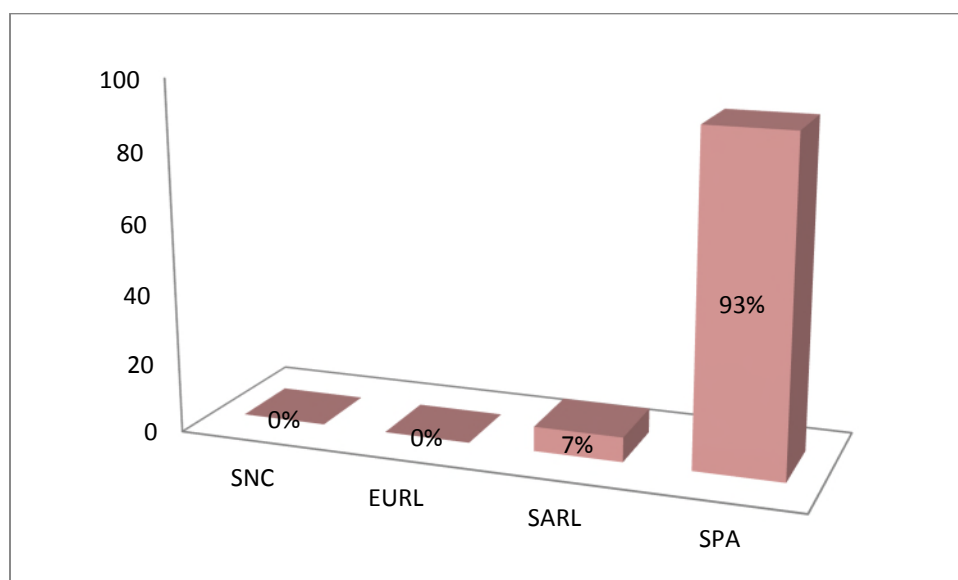
Nous constatons également que la moitié des IDE présents dans le tableau sont de nationalités européennes, soit 50%. Plus exactement ils sont de nationalité française, soit 7/14 des entreprises enquêtées.

On remarque que les entreprises enquêtées se sont implantées dans la wilaya de Bejaia durant la période 2001-2013, à l'exception de CMA-CGM, 1990, cela peut être expliqué par l'importance de la réglementation des IDE et la promulgation de l'ordonnance 01-03 du 20 Aout 2001 relative au développement des investissements qui a renforcé les avantages et les garanties accordées aux investisseurs.

1.1 Répartition des entreprises enquêtées selon leur statut juridique

La figure suivante présente les données de l'enquête quant aux diverses formes juridique revêtues par les entreprises enquêtées.

Figure N° 9 : Répartition des entreprises selon leur statut juridique



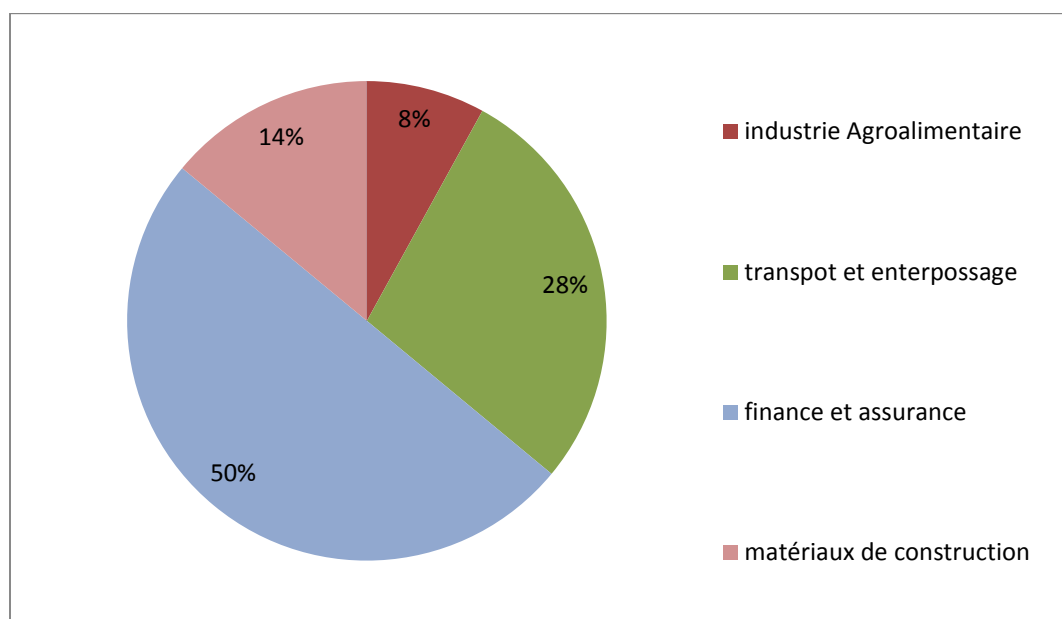
Source : résultat de l'enquête de terrain.

Chapitre III : L'attractivité des IDE dans la wilaya de Bejaia et les obstacles à leur développement.

Nous pouvons constater des données représentées dans la figure ci-dessus que la totalité des entreprises enquêtées prennent la forme sociétaire, soit la forme SPA (Société Par Action) 93% qui est le statut le plus dominant de l'échantillon enquêté, et la forme SARL (Société à Responsabilité Limitée) représente 7% des entreprises enquêtées.

1.2 Secteur d'activité des entreprises enquêtées

Figure N°10 : répartition des entreprises enquêtées par secteur d'activité.



Source : résultats de l'enquête de terrain.

Nous constatons que 50% des entreprises enquêtées sont dans le secteur des finances et des assurances, soit 7/14 du total de l'échantillon, suivi par le secteur des transports et entreposage avec 4/14, soit 28%, et 14% pour le secteur des matériaux de construction avec 2/14, et enfin le secteur des industries agroalimentaires représente que 8%, avec 1/14.(voir la figure N°10).

Donc, le secteur qui a attiré plus d'investissement étranger à Bejaia est le secteur de finance. Alors que d'autres secteurs importants n'ont pas pu le faire tel que l'agroalimentaire. On remarque aussi, l'absence du secteur du tourisme, un secteur très promoteur à Bejaia mais qui est resté marginalisé.

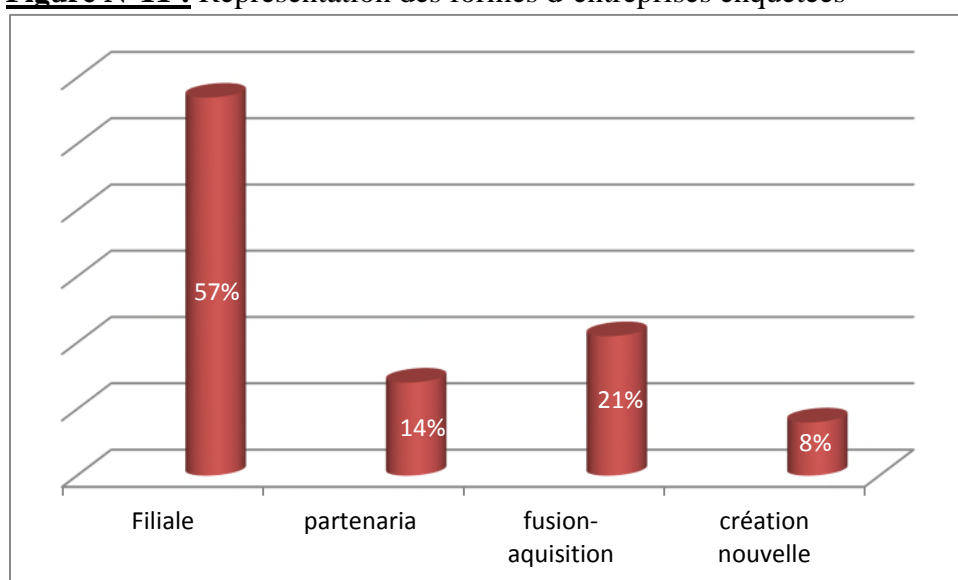
Chapitre III : L'attractivité des IDE dans la wilaya de Bejaia et les obstacles à leur développement.

1.3 Les formes des IDE représentées par les entreprises enquêtées

D'après notre enquête sur le terrain on constate que les formes des IDE existants dans la wilaya de Bejaia donnent lieu à quatre principales formes qui sont résumées dans la figure N° 11.

Concernant les formes d'implantation des entreprises enquêtées, on cite 08 entreprises sous forme de filiale étrangère, ensuite la fusion-acquisition représentant 3 entreprises, et le partenariat qui compte 2 entreprises, enfin une entreprise de l'investissement Greenfield (création nouvelle). Il est à souligner que 100% des partenariats sont des joint-ventures.

Figure N°11 : Représentation des formes d'entreprises enquêtées



Source : résultats de l'enquête de terrain.

1.4 Le marché de l'entreprise

Tableau N°7 : Le marché des entreprises enquêtées

Le marché	Effective/14 entreprises	Pourcentage du totale des entreprises
International	8	57%
National	7	50%
Régional	1	04%
Local	2	14%

Source : résultats de l'enquête de terrain.

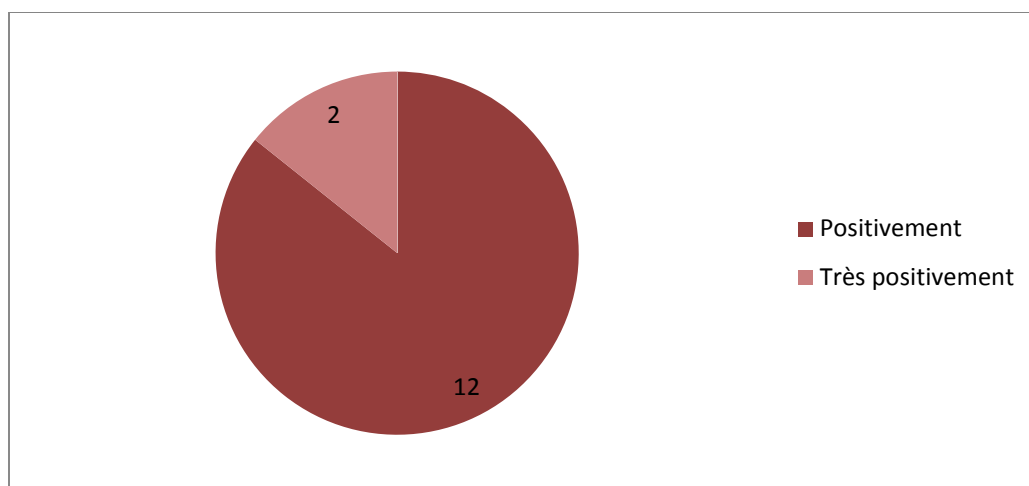
Chapitre III : L'attractivité des IDE dans la wilaya de Bejaia et les obstacles à leur développement.

Du tableau ci-dessus, nous constatons que le marché de la plupart des IDE enquêtés équivalant à 8 entreprises, est international, soit 57% des entreprises enquêtées. 50% de totalité des entreprises ciblent le marché national, soit 7 entreprises, quant au marché local, 14% de totale des entreprises enquêtées disent le viser (02 entreprises), et une entreprise cible le marché régionale, soit 14%.

D'après les résultats de ce tableau on constate aussi que certaines entreprises ciblent plusieurs marchés au même temps. Donc, ces investisseurs ne visent pas seulement le marché local mais ont des visions à l'international.

1.5 Évolution de chiffre d'affaire des entreprises enquêtées durant les trois dernières années

Figure N12 : Le chiffre d'affaire des IDE



Source : résultats de l'enquête de terrain.

Nous constatons que le chiffre d'affaire de 12 entreprises sur 14 a évolué positivement durant ses trois dernières années, soit 86% des entreprises. Et seulement 02 entreprises ont un chiffre d'affaire qui a évolué très positivement, avec un taux de 14%. Donc, on peut dire que les investissements dans cette wilaya profitent aux investissements étrangers.

Chapitre III : L'attractivité des IDE dans la wilaya de Bejaia et les obstacles à leur développement.

2. Les facteurs déterminants relatifs à l'implantation de l'entreprise en Algérie

Dans cette partie on va s'intéresser aux facteurs déterminants des IDE, et faire ressortir les facteurs qui influent sur les décisions des investisseurs étrangers à venir investir en Algérie.

2.1 Les facteurs généraux

Les facteurs généraux englobent tous les facteurs qui ont un poids significatif pour la prise de décision des investissements étrangers lors de leur choix du pays d'implantation.

Tableau N°8 : Les facteurs généraux d'attraction des IDE.

Facteurs	Fréquence	(%)
Ouverture de pays d'accueil aux IDE	07	50
Existence d'accord sur les IDE	00	00
Environnement économique	09	65
Risque politique	01	7
Risque social	01	7
Protection des IDE	00	00
Incitation à l'implantation	00	00
Existence de matière première	05	36

Source : résultats de l'enquête de terrain.

D'après les résultats obtenus, nous remarquons que 65% des responsables qui ont répondu au questionnaire ont considéré que l'environnement économique est extrêmement important pour l'attractivité des IDE et 50% disent que l'ouverture de pays d'accueil est un déterminant important qui les a poussés à choisir d'investir en Algérie. On constate aussi que

Chapitre III : L'attractivité des IDE dans la wilaya de Bejaia et les obstacles à leur développement.

juste 7% des entreprises enquêtées ont accordé une importance aux facteurs (risque politique et risque social) et aussi aucune importance pour les facteurs protection des IDE et incitation à l'implantation, elles ne les considèrent pas comme une raison d'implantation.

2.2 Les facteurs économiques

Les facteurs économique touchent tout ce qui a un rapport avec le pays d'accueil, et concernant les facteurs liés au marché du travail, et financier, ainsi que la qualité des infrastructures, et l'existence de ressources humains.

❖ Facteurs liés aux marchés

Tableau N°09: Répartition des facteurs liés au marché.

Facteurs	Nombre d'entreprise (/14)	Pourcentage (%)
Profit potentiel	04	28
Croissance du marché	10	72
Taille du marché	10	72
Règlementation	00	00
Proximité des marchés	04	28
Fiscalité	00	00
Proximité de firmes compétitives	01	7

Source : résultats d'enquête de terrain.

D'après le tableau N° 9, nous remarquons que 72% des répondants, ont considéré que la taille de marché et le lieu géographique comme les facteurs les plus importants, de positionnement géographique des IDE dans le pays, 28% ont répondu par une importance des facteurs (profit potentiel et proximité des marchés) et que 7% considèrent la proximité de

Chapitre III : L'attractivité des IDE dans la wilaya de Bejaia et les obstacles à leur développement.

firmes compétitives comme un important facteur qui les a poussée pousser à s'installer en Algérie.

D'après les résultats, on remarque que ces entreprises n'étaient pas attirées par les facteurs (fiscalité et la réglementation).

Tableau N°10:Répartition des facteurs liés au marché du travail.

Facteurs	Nombre d'entreprise (/14)	Pourcentage (%)
Disponibilité d'une main d'œuvre peu ou pas qualifiée sur le marché	01	7
Existence de main d'œuvre qualifiée susceptible d'être embauché	10	72
Coût de la main d'œuvre locale	10	72
Souplesse de législation du travail et de la législation sociale.	03	21

Source : résultats d'enquête de terrain.

Nous remarquons dans le tableau N°10 que les IDE prennent en compte l'existence de la main d'œuvre qualifiée et le coût de la main d'œuvre, soit 72% ont affirmé qu'elles sont venues investir dans le pays en raison de sa main d'œuvre qualifiée et peu coûteuse. Et pour le facteur souplesse de la législation du code de travail, 21% des entreprises enquêtées, voient qu'il est important pour leur implantation en Algérie. Il ya que 7% des entreprises enquêtés qui ont dis que l'abondance de la main d'œuvre peu ou pas qualifiée est importante dans le choix de la destination de l'investissement.

Les entreprises enquêtées ont choisi l'Algérie comme pays d'accueil sur la base de sa dotation d'une main d'œuvre qualifiée et non coûteuse, elle est 22 fois moins chère qu'en Europe, et aussi pour la législation du travail qui est plus souple en Algérie par rapport au pays d'origine.

Chapitre III : L'attractivité des IDE dans la wilaya de Bejaia et les obstacles à leur développement.

❖ facteurs liés au financement

Tableau N°11 : Répartition des facteurs liés au financement.

Facteur	Fréquence	(%)
Existence de ressources financière locales	06	42
Qualité du système bancaire Algérie	00	00

Source : résultats d'enquête de terrain.

D'après le tableau N°11, on remarque que 42% des entreprises enquêtées considèrent que le facteur existence de ressources financières locales comme un déterminant important pour s'installer en Algérie. Pour le facteur qualité du système bancaire algérien, il est considéré comme étant un déterminant moins important pour l'ensemble des entreprises répondantes.

❖ Facteurs liées à la qualité des infrastructures

Tableau N°12: La répartition de facteurs liés à la qualité des infrastructures.

Facteurs	Nombre d'entreprise (/14)	Pourcentage (%)
Existence d'infrastructure de base	7	50%
Existence de dessertes aériennes Internationales	1	7%
Qualité du réseau routier	3	21%
Existante d'infrastructures portuaires	6	42%

Source : résultats d'enquête de terrain.

Les entreprises qui forment notre échantillon se caractérisent par une diversité des domaines d'activité où chaque entreprise a un ou plusieurs infrastructures indispensables pour mener bien son activité.

D'après les résultats de l'enquête que nous avons menée auprès des investisseurs étrangers, 50% ont qualifié d'attractif l'existence d'infrastructures de bases en Algérie, et

Chapitre III : L'attractivité des IDE dans la wilaya de Bejaia et les obstacles à leur développement.

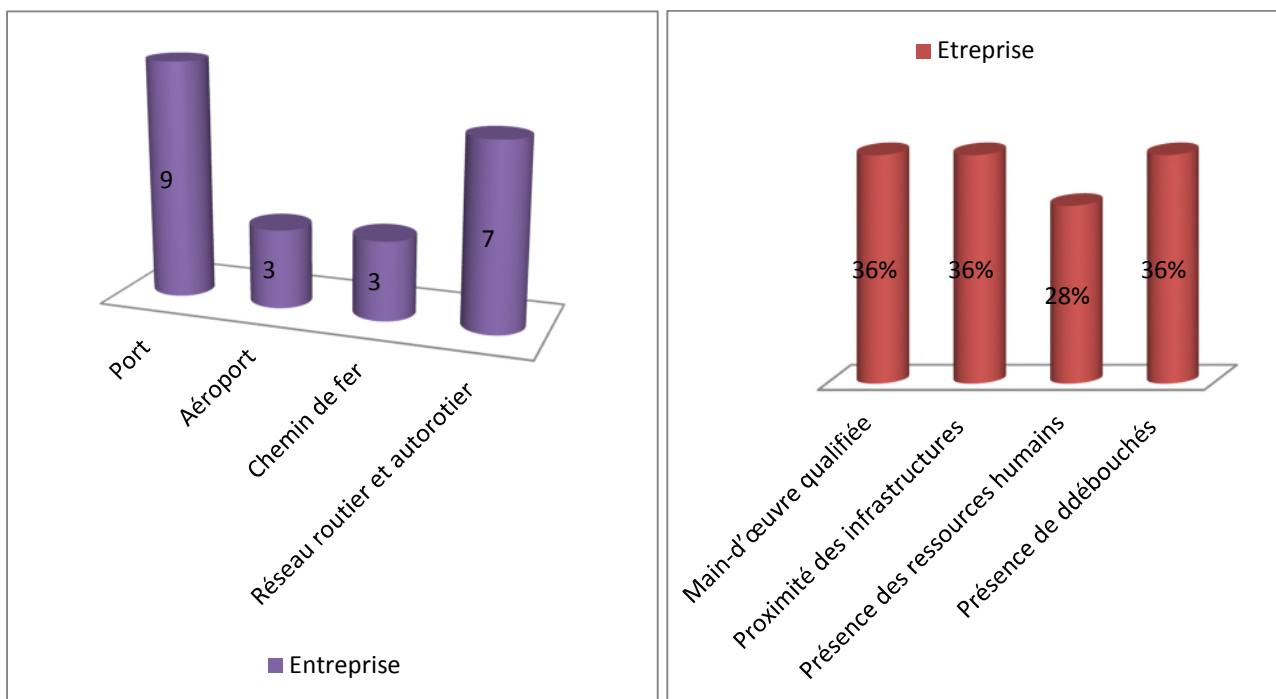
42% affirment que l'existence d'enceinte portuaire est importante pour l'attraction de nouveaux investisseurs étrangers. Concernant l'existence de dessertes aériennes internationales presque toutes les entreprises ne le considèrent pas comme un facteur attrayant.

3. Les facteurs déterminants relatifs à l'implantation de l'entreprise dans la wilaya de Bejaia

Dans cette partie nous essaierons d'étudier et de donner les facteurs d'attractivité qui poussent les investisseurs étrangers à s'installer dans la wilaya de Bejaia en particulier.

3.1 Le choix et les motivations pour la wilaya de Bejaia

Figure N°13 : Les motivations qui ont poussé les entreprises à choisir Bejaia



Source : résultats de l'enquête de terrain.

Toutes les entreprises qu'on a questionnées ont tranché sur le choix de la wilaya de Bejaia. Selon certains leur choix de localisation était citer par rapport aux ressources humaines et main-d'œuvre qualifiée, ainsi que des opportunités de développement pour les investisseurs étrangers. A cela s'ajoute la qualité des infrastructures, et l'importance du port de Bejaia. Enfin la wilaya présente de débouchés que les entreprises peuvent exploiter. En

Chapitre III : L'attractivité des IDE dans la wilaya de Bejaia et les obstacles à leur développement.

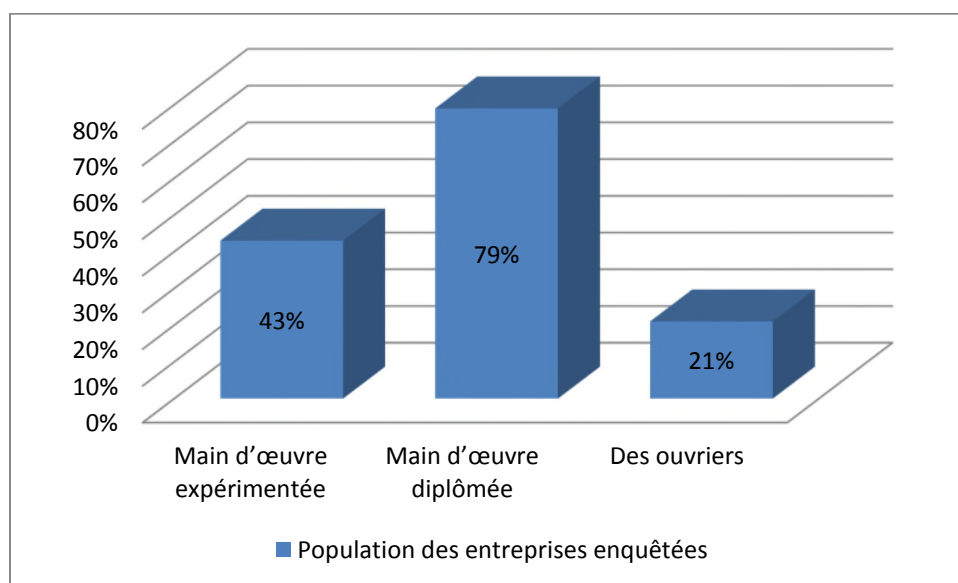
plus de ces critères, il existe d'autres qui ont été souligné par les entreprises enquêtées tels que :

- Proximité des consommateurs ;
- Une demande importante ;
- Présence de divers opérateurs économique et associés.

Sur 14 entreprises enquêtées, 09 ont choisi le port comme l'infrastructure la plus pertinente, contre 07 entreprises qui ont choisi le réseau routier et autoroutier, et 3 entreprises ont choisi l'aéroport et le chemin de fer, et on constate aussi qu'il existe parmi les entreprises enquêtée celles qui ont choisi plusieurs infrastructures au même temps. Le choix de l'infrastructure dépend de la nature d'activité de telle ou telle entreprise.

3.2 Les ressources humaines des entreprises enquêtées

Figure N°14: Répartition graphique de la population active des entreprises enquêtées.



Source : résultats de l'enquête de terrain.

A partir des données collectées on a constaté que la plus part des entreprise emploient du personnel diplômé. 79% du totale des entreprises sont du personnel diplômé ou qualifié, 43% est une main d'œuvre expérimentée, et enfin 21% sont des ouvriers (voir figure 14).

Chapitre III : L'attractivité des IDE dans la wilaya de Bejaia et les obstacles à leur développement.

3.3 Autres informations liées à l'attraction des IDE dans la wilaya de Bejaia

En ce qui concerne cette question la plus part des entreprises enquêtées, 86% n'ont pas donné suite à cette question, et le reste de ses entreprises ont répondu comme suit :

- Activité économique favorisante ;
- Main d'œuvre qualifiée ;
- Potentiel économique.

4 Les obstacles à l'investissement de l'entreprise à Bejaia

Afin de connaitre les obstacles rencontrés par les entreprises étrangères lors de leur exploitation à Bejaia. Nous avons établi quelques questions.

Tableau N°13 : Les obstacles rencontrés lors de la création de l'entreprise à Bejaia

Les obstacles	Effective	%
Lourdeur administrative	8	57
Les règles régissent l'investissement	2	14,5
Problème de foncier	2	14,5
Problème de corruption	1	7
Autres	1	7

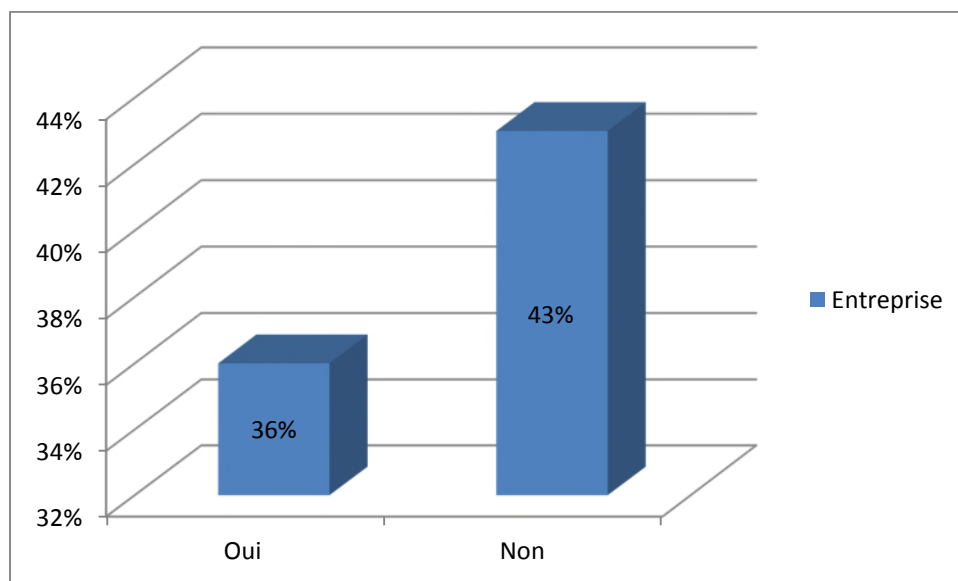
Source : résultats de l'enquête de terrain.

On constate de ce tableau que 57% des répondants au questionnaire ont considéré les lourdeurs administratives comme un obstacle majeur lors de leur création à Bejaia. 14,5% des entreprises enquêtées considèrent que les règles régissent l'investissement et le problème de foncier sont aussi des obstacles qui freinent l'implantation de ces entreprises. Et le problème de corruption, était évoqué salement par 7% du totale des entreprises enquêtées.

Concernant le reste des entreprises, soit 7%, elles ont cité quelques autres obstacles tels que, la concurrence déloyale et l'absence de contrôle.

Chapitre III : L'attractivité des IDE dans la wilaya de Bejaia et les obstacles à leur développement.

Figure N°15 : Influence de retard des infrastructures sur l'entreprise.



Source : résultats de l'enquête de terrain.

D'après la figure ci-dessus, 43% des entreprises enquêtées considèrent que le retard des infrastructures n'influence pas sur leur activité, contre 36% des entreprises qui le considère comme un obstacle freinant leur activité. Selon eux cet entrave entraîne :

- Un retard des entrées en exploitation ;
- Une perte de vitesse de croissance ;
- Un développement freiné ;
- Une lourdeur dans l'opération de dédouanement provoquant ainsi des retards de livraison et augmente le délai de traînée des marchandises.

Tableau N°14: Les obstacles les plus influant.

Les obstacles	Effective	%
Fermeture des routes	08	57
Le retard d'accès aux infrastructures	01	7
Problème de foncier	00	0
L'insécurité (émeutes, saccage, vol,...)	09	64
Déficit d'image et de communication	01	7
Faible protection des investissements	01	7
La lourdeur administrative	05	36

Source : résultats de l'enquête de terrain.

Chapitre III : L'attractivité des IDE dans la wilaya de Bejaia et les obstacles à leur développement.

Il ressort de ce tableau que 64% des répondants au questionnaire ont considéré l'insécurité comme l'obstacle le plus influant sur leur activité, et 57% des entreprises enquêtées constatent que la fermeture des routes et aussi un obstacle majeur qui freine l'activité des entreprises. 36% des entreprises interrogées ont considéré la lourdeur administrative un obstacle important pour l'entreprise, et pour ce qui est de la faible protection des investissements et du déficit d'image et de communication, ainsi que le retard d'accès aux infrastructures, ils ne représentent que 7% des réponses des entreprises enquêtées.

Il est néanmoins intéressant de remarquer que le problème de foncier n'a pas été évoqué par ces entreprises.

Conclusion

Selon les données de notre enquête du terrain, on conclut que l'environnement économique et l'ouverture du pays aux IDE, ainsi que l'existence des matières premières sont des déterminants majeurs de l'installation des entreprises étrangères en Algérie.

Concernant la wilaya de Bejaia, on constate que le secteur de finance domine les autres secteurs en termes d'investissement étranger et l'existence d'infrastructures surtout portuaires et d'autres facteurs tels que la présence de plusieurs opérateurs économiques et associés et une main d'œuvre qualifiée et abondante sont des déterminants majeurs quant à l'implantation de ces entreprises dans cette wilaya.

Et pour finir, les données de l'enquête ont fait ressortir aussi les obstacles qui freinent l'attraction des investissements étrangers dans la wilaya de Bejaia à savoir : les lourdeurs administratives, problème de foncier lors de la création de ces entreprises, les règles qui régissent l'investissement, la concurrence déloyale et l'absence du contrôle mais beaucoup plus la fermeture des routes et l'insécurité.

*Conclusion
générale*

Conclusion générale

Conclusion générale

Après avoir longtemps été considéré comme une menace, en particulier par les pays en développement, les investissements directs étrangers sont devenus un sujet de concurrence entre les différents pays où chacun veut attirer le montant maximal de ces investissements compte tenu de leurs retombées positives.

Cependant, les flux des IDE diffèrent d'un pays à l'autre, ce qui repose essentiellement sur un ensemble de déterminants qui influencent le choix des FMN pour leur mise en œuvre selon leurs stratégies. Ainsi, deux déterminants majeurs sur lesquels les entreprises se basent dans leur choix de localisation ont été identifiés : les déterminants économiques et les déterminants institutionnels.

Dans son processus de transition d'une économie centralisée à une économie de marché déclenché dès la fin de l'année 1988, le gouvernement algérien a rédigé de différents textes de lois régissant les IDE, parfois en leur faveur, parfois non. Le code d'investissement de 1993, dont le contenu vise à réformer le cadre juridique des investissements en général et l'IDE en particulier et la loi n°90-10 relative à la monnaie et au crédit qui a permis la libéralisation de du secteur financier, ont permis l'accroissement des flux d'IDE vers l'Algérie. Cependant, ces résultats restent en deçà du potentiel d'investissement du pays.

Bien que l'Algérie ait enregistré des résultats positifs dans certains secteurs tels que les hydrocarbures, les télécommunications et la sidérurgie ; les réformes introduites depuis les années 90 se sont révélées insuffisantes. Et la politique de promotion et d'attraction des IDE menée n'a pas réalisé les objectifs escomptés.

Les données de l'enquête du terrain qu'on a effectué auprès de certaines firmes étrangères présentes dans la wilaya de Bejaïa et qui avait comme objectif d'identifier les obstacles qui freinent le développement des IDE en Algérie et plus particulièrement à Bejaia et les facteurs qui ont attiré ces entreprises à y investir, nous a permis de ressortir les points suivants :

En Algérie, l'environnement économique et l'ouverture du pays aux IDE, ainsi que l'existence des matières premières, l'abondance de la main d'œuvre et sa qualité sont des déterminants majeurs de l'installation des entreprises étrangères en Algérie selon les entreprises enquêtés.

Conclusion générale

Le problème de lourdeur administrative n'a pas été soulevé par ces dernières, mais, toutefois dans le deuxième chapitre de ce travail, cette hypothèse est confirmée du fait qu'on a comparé les procédures de création d'une entreprise en Algérie et certains pays voisins et on a remarqué que l'Algérie n'a fourni aucun effort pour faciliter les procédures de création d'entreprise, et que plusieurs contraintes entravent l'installation de ces investisseurs étrangers : multitude de formalités, des retards dans l'obtention des permis et autorisations de création.

L'importance des entreprises européennes dans la wilaya de Bejaia explique l'importance de la proximité géographique de l'attractivité des investissements directs étrangers. La présence de plusieurs opérateurs économiques et associés encourage l'implantation de ces firmes.

La main-d'œuvre qualifiée, la présence de débouchés et la proximité de l'infrastructure surtout portuaire dans la wilaya de Bejaia constituent des atouts majeurs pour attirer des IDE. Donc notre dernière hypothèse qui stipule que la présence et la qualité d'infrastructure de base à Bejaia, est importante pour l'attraction des IDE est vérifiée.

Les obstacles qui freinent l'attraction des investissements étrangers dans la wilaya de Bejaia sont : les lourdeurs administratives, problème foncier lors de la création de ces entreprises, les règles qui régissent l'investissement, la concurrence déloyale et l'absence de contrôle mais beaucoup plus la fermeture des routes et l'insécurité. De ce fait notre deuxième hypothèse est confirmée.

Pour conclure, on peut dire que l'Algérie peut encore profiter de la situation politique dans certains pays arabes et de la crise dans les pays de la zone euro pour attirer plus d'IDE en offrant des avantages plus attractifs. Car le pays recèle des opportunités d'investissement dans divers secteurs encore inexploités. C'est notamment le cas du tourisme qui n'est pas exploité efficacement compte tenu de son fort potentiel (littoral de 1200 km, le désert, etc.). Mais aussi des mines où le pays peut exploiter des ressources minérales non négligeables et qui restent peu exploitées notamment le phosphate, de l'agroalimentaire, de l'électronique, du secteur bancaire et financier et des nouvelles technologies de l'information et de la communication. Il serait donc souhaitable de s'adapter à la conjoncture économique régionale tout en préservant les intérêts du pays et garder à l'esprit que ce qui compte pour un investisseur, en premier c'est la stabilité politique et économique du pays d'accueil, ce qui préserve son intérêt.

Bibliographie

Bibliographie

Ouvrages

1. Amelon,J,L, et Cardebat, J,M. « les nouveaux défis de l'internationalisation », édition Boeck, Bruxelles, 2010, P138.
2. Chertman.M, « Les multinationales », éd presse universitaire de France, paris, 1993, P15.
3. Gaelle.G-M, « Economie International », édition LEXTENSO, Paris, 2009.
4. Harisson.A, Dalkiran.E et Elsey.E, « Business international et mondialisation », Boeck, Bruxelles, 2004.
5. Harrison.A, Dalkiran.E et Elseey.E, « Business international et Mondialisation », 1^{ere} édition BOECK, Paris, 2004,
6. Hassam.F, «Les chemins d'une croissance retrouvée », l'Economiste, 2005.

Hatem. F, «Les multinationales en l'an 2000», economica, 1995.
7. Hatem. F, « investissement international et politique d'attractivité »,Economica, Paris
8. Jacquemot. P, « la firme multinationale : une introduction économique », Economica, Paris, 1990.
9. Khan.M, « Franchise et partenariat », éd DUNOD, Paris 2002.
10. Michalet.C.A, « La séduction des nations ou comment attirer les investissements », Ed Economica, Paris, 1999.
- 11.Mucchielli.J.L, « Economie internationale », Ed DOLLOZ, Paris, 2005.
- 12.Ohlin.B, « Interregional and international trade », Harvard University presse : cambridge, Mass dans Harisson A, Dalkiran. E et Elsey. E : Business international et mondialisation, Boeck, Bruxelles, 2004.

13. Olivier.M, Fusion-acquisition, « Stratégie, Finance, Management », DUNOD 4^{ème} éd, Paris 2012.
14. Sériak. L, « les conditions juridiques et réglementaires de l'investissement national et étranger en Algérie », AGS corpus et bibliographie édition, 2005.
15. Terson.D et Bricout. J-L, « L'investissement international», Armand colin/Masson, paris, 1996.
16. Vernon.R, «international investments and international trade in the product life-style », Quaterly journal of Economics, mai 1966.
17. Yayci. F, « précis de finance internationale », édition ENAG, Alger, 2008.
18. Zafania.R.M et Laza.R « Etude sur la promotion de l'investissement à Madagascar », édition CREAM, 2010.

Thèses

1. Bennacer.A « Attractivité des IDE : quel rôle pour les villes en Algérie ?, cas de la ville de Bejaia », mémoire de Magistère, Université de Bejaia, Mars 2011
2. Guerid.O, « l'investissement direct étranger en Algérie : Impact, opportunités et entraves. », université de Biskra, 2008.
3. Haid.Z, « la politique d'attractivité des IDE en Algérie : cas de la banque BNP PARIBAS », mémoire de magistère, université de tlemcen, 2012,
4. Haroun. H, « la problématique du foncier industriel et de l'investissement en Algérie », mémoire de magister en droit des affaires, faculté de droit et des sciences économiques, université de perpignan, 2004
5. Kaci Chaouche.T, « Les facteurs d'attractivité des investissements directs étrangers : aperçu comparatif aux autres pays de Maghreb », mémoire de magister en sciences économiques, université de Tizi-Ouzou, 2012.

6. Mohamed.B, « les IDE en Algérie : essai d'évaluation empirique de son impact sur la croissance économique entre 1990 et 2010 », Université ORAN, mémoire de magister,
7. Nouredine.A, « La localisation et l'attractivité territoriale des investissements directs étrangers : essai de modélisation économétrique », thèse du doctorat en sciences économiques, université Ibn Zohr Agadir, 2010,
8. Ouguenoune.H, « La politique de promotion et d'attraction de l'investissement en Algérie », économie et finance, université de la Sorbonne nouvelle-Paris III, 2014, France,
9. Thaalbi.I, « Déterminants et impacts des IDE sur la croissance économique en Tunisie », mémoire de doctorat, université de Strasbourg, 2013,

Rapports et les documents statistiques

1. A.Fischaman, « les investissements directs étrangers en Algérie en 2015 », Ambassade de France en Algérie-service.
2. ANIMA, Investment Network, « Guide sectoriel des politiques publiques pour l'investissement en Méditerranée », Etude N°7, 2010.
3. ANIMA, « les flux d'investissement étrangers en Algérie plonge dans le rouge à cause de Djezzy », novembre 2016.
4. Banque mondiale, « stratégie macroéconomique à moyen terme pour l'Algérie », rapport n°26005-AL, 2003.
5. Banque mondiale, « Algérie diagnostic sur le climat de l'investissement étranger », 2013,
6. CNUCED, « Examen de la politique de l'investissement –Algérie », 2004,

7. CNUCED, « Investissement au service des objectifs de développement durable : un plan d'action », rapport sur l'investissement sur le monde, édition Nation Unis, New York et Genève, 2014, P08
8. CNUCED, « La montée en puissance du secteur des services », Rapport sur les investissements dans le monde Nation Unis, New York et Genève, 2004, P11
9. CNUCED, « les chaînes de valeur mondiales : l'investissement et le commerce au service du développement », rapport sur l'investissement sur le monde, édition Nation Unis, New York et Genève, 2013, P09.
10. CNUCED, « sociétés transnationales, industries Extractives et Développement », rapport sur l'investissement sur le monde, édition Nation Unis, New York et Genève, 2007.
11. CNUCED, « Nationalité Des Investisseurs : Enjeux Et Politiques », rapport sur l'investissement sur le monde, édition Nation Unis, New York et Genève, 2015, P15.
12. CNUCED, « vers de nouvelles relations interentreprises », rapport sur l'investissement sur le monde, édition Nation Unis, New York et Genève, 2001.
13. KPMG, « Guide Investir en Algérie », 2011.
14. KPMG, « guide investir en Algérie », Edition 2016.
15. Me Zouaghi.M et F.Talahite, « Les paradoxes de la souveraineté économique en Algérie », revue confluence économique, 3^{ème} trimestre, P20
16. Manuel de la balance des paiements du FMI, 5eme édition.
17. OCDE, Définition de référence d'OCDE pour les investissements directs internationaux, 3^{ème} édition.
18. OCDE, PNUD, « Perspectives économique en Afrique », édition régional Afrique du nord, 2014, P12.

19.OCDE, «définition de référence de l'OCDE pour les investissements directs internationaux », 4^{ème} édition, 2008, paris.

Sites internet

1. <http://fr.africatime.com/algerie/articles/15-milliard-de-dollars-dinvestissements-en-2013-lalgerie-le-nouvel-eldorado-pour-les>
2. <http://theses.univ-oran1.dz/document/TH4112.pdf>
3. http://toubkal.imist.ma/bitstream/handle/123456789/7951/THESE_NOU REDDINE.pdf?sequence=1
4. http://www.algeria-watch.org/fr/article/eco/investissements_turcs.htm
5. <http://www.Algérie presse servise-Algérie Allemagne plusieurs partenariat examinés par la commission mixtes en avril.htm>
6. <http://www.algerie-dz.com/forums/archive/index.php/t-27006.html>
7. <http://www.andi.dz/index.php/fr/presse/1168-la-promotion-des-investissements-arabes-en-algerie-au-centre-du-5e-forum-sur-les-economies-arabes>
8. <http://www.andi.dz/index.php/fr/raisons-pour-investir>
9. <http://www.andi.dz/index.php/fr/secteur-de-l-industrie>
10. <http://www.barreau.qc.ca/pdf/journal/vol32/no6/arbitrage.html> consulté le 25/05/2017
11. http://www.financialafrik.com/2015/03/30/ide-les-pays-emergents-prennent-le-lead/#.WQtF_5XLTIU
12. <http://www.succes-marketing.com/management/strategie/cycle-vie-produit>,
13. <http://ww.ABC Algeria- A propos - Présentation.htm>.
14. <http://www.housingbankdz.com/documents/chiffres-2014.pdf>.
15. <http://www.liberte-algerie.com/actualite/gulf-bank-algeria-affiche-dexcellents-resultats-214870/print/1>.

16. <http://www.algerie-focus.com/2014/01/axa-assurance-en-algerie-il-y-a-un-potential-formidable-qui-ne-demande-qua-se-liberer/>.
17. <http://www.trustalgerians.com/fr/trust-assurance/qui-sommes-nous>,
18. [https://fr.wikipedia.org/wiki/Lafarge_\(entreprise\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Lafarge_(entreprise)),
19. <http://www.bejaiamed.com/>.
20. https://www.lesechos.fr/20/11/2012/LesEchos/21316-084-ECH_maersk--numero-un-mondial-des-porte-conteneurs--leve-le-pied.htm
21. <http://www.andi.dz/index.php/fr/connaitre-l-algerie/ressources>.

Loi, textes et réglementations

1. Article 23, loi n°63_277, du 26/07/196 portant code des investissements, journal officiel n°53.
2. Loi n°63-277 du 26 juillet 1963 portant code des investissements, journal officiel de la république Algérienne N° 53.
3. Ordonnance n° 66-284 du 15 septembre 1966 portant code des investissements, journal officiel de la république algérienne N° 80.
4. Loi n° 88-25 du 12 juillet 1988 relative à l'orientation des investissements économiques privés nationaux, journal officiel de la république algérienne.
5. La loi 90-10 portant sur la monnaie et le crédit, journal officiel de la république algérienne N°16.
6. La loi n°93-12 du 05octobre 1993, journal officiel de la république algérienne n°64.
7. Décret exécutif N°97-04 du 18 janvier 1997, modifié et complété.
8. Ordonnance 01-03 du 20 août 2001, complétée et modifiée par l'ordonnance n°06-08 du 15 juillet 2006.
9. Décret législatif n°01-282 du 24 septembre 2001 portant attribution, organisation et fonctionnement de l'agence national du développement des investissements, journal officiel n°55 du 26 septembre 2001.

10. Décret législatif n°01-282 du 24 septembre 2001, relatif à la composition, l'organisation, et au financement du conseil national de l'investissement, journal officiel n°55 du 26 septembre 2001.
11. Ordonnance n°06-08 du 15/07/2006 relative au développement de l'investissement, journal officiel de la république Algérienne N°47.
12. Loi n° 16-09 du 03 août 2016 relatif à la promotion de l'investissement, journal officiel de la république Algérienne N°46
13. Article 73, 75 et 77 de la loi de finance n° 14-10, portant la loi de finance pour 2015, journal officiel n°78 du 30 décembre 2014.

Dictionnaires

1. « Dictionnaire d'Economie et des Science Sociale », éd Nathan, 4ème éd, Paris 2000.

Annexes

Annexe N°01.

Les conventions bilatérales conclues par l'Algérie avec les pays africains.

Pays	Nature de l'accord ou de la convention	Date de signature	Date de ratification	Durée de validité
Afrique du sud	Promotion et protection réciproques des investissements.	24/09/2000	23/07/2001	10
Afrique du sud	Non - double imposition et prévention contre l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune	28/04/1998	04/05/2000	
Egypte	Non - double imposition et prévention contre l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur le capital	17/02/2001	25/03/2003	
Egypte	Encouragement et protection réciproques des investissements	29/03/1997	11/10/1998	10
Ethiopie	Promotion et protection réciproques des investissements	27/05/2002	17/03/2003	10
Libye	Encouragement, protection et garantie de l'investissement	06/08/2001	05/05/2003	10
Mali	Promotion et protection réciproques des investissements	11/07/1996	27/12/1998	10
Mozambique	Promotion et protection réciproques des investissements	12/12/1998	23/07/2001	10
Niger	Promotion et protection réciproques des investissements	16/03/1998	22/08/2000	10
Nigeria	Promotion et protection réciproques des investissements	14/01/2002	03/03/2003	10
Soudan	Encouragement et protection réciproques des investissements	24/10/2001	17/03/2003	10
République Islamique de Mauritanie	Non – double imposition, prévention contre l'évasion fiscale en matière d'impôt sur le revenu et sur la fortune	11/12/2011	27/12/2015	-
Tunisie	Encouragement et protection réciproques des investissements	16/02/2006	14/11/2006	10

Source : <http://www.andi.dz/index.php/fr/cadre-juridique/accords-conventions> consulté le 26/04/2017 à 13:00.

Les conventions bilatérales conclues par l'Algérie avec les pays Asiatique.

Pays	Nature de l'accord ou de la convention	Date de signature	Date de ratification	Durée de validité
Chine	Non - double imposition et prévention contre l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune	06/11/2007	06/06/2007	
Chine	Encouragement et protection réciproques des investissements	20/10/1996	25/11/2002	10
Corée	Non - double imposition et prévention contre l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune	24/11/2001	24/06/2006	
Corée	Promotion et protection des investissements	12/10/1999	23/07/2001	20
Indonésie	Promotion et protection des investissements	21/03/2000	22/06/2002	10
Indonésie	Non - double imposition et prévention contre l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune	28/04/1995	13/09/1997	
Iran	Promotion et protection réciproques des investissements	19/10/2003	26/02/2005	10
Malaisie	Promotion et protection des investissements	27/01/2000	23/07/2001	10
Turquie	Non – double imposition en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune	02/08/1994	02/10/1994	

Source : <http://www.andi.dz/index.php/fr/cadre-juridique/accords-conventions> consulté le 26/04/2017

à 13:00.

Les conventions bilatérales conclues par l'Algérie avec les pays Américains.

Pays	Nature de l'accord ou de la convention	Date de signature	Date de ratification	Duree de validité
Argentine	Promotion et protection réciproques des investissements	04/10/2000	13/11/2001	10
Canada	Non - double imposition et prévention contre l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune	28/02/1999	16/11/2000	
Etats-Unis d'Amérique	Encouragement des investissements	22/06/1990	17/10/1990	20

Source : <http://www.andi.dz/index.php/fr/cadre-juridique/accords-conventions> consulté le 26/04/2017

à 13:00.

Les conventions conclues par l'Algérie avec les pays européens

Pays	Nature de l'accord ou de la convention	Date de signature	Date de ratification	Durée de validité
Gouvernement du Royaume Uni de la Grande Bretagne et de l'Irlande du Nord	Non – double imposition, prévention contre l'évasion fiscale en matière d'impôt sur le revenu et sur le capital	18/02/2015	26/05/2016	-
Allemagne	Eviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion et la fraude fiscales en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune	12/11/2007		
Allemagne	Encouragement et protection réciproques des investissements	11/03/1996	07/10/2000	10
Autriche	Promotion et protection réciproques des investissements	17/06/2003	10/10/2004	-
Autriche	Non - double imposition et prévention contre l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune	17/06/2003	28/05/2005	-
Belgique	Non - double imposition et l'établissement des règles d'assistance réciproque en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune	15/12/1991	09/12/2002	-
Bulgarie	Promotion et protection réciproques des investissements	25/10/1998	07/04/2002	15
Bulgarie	Non - double imposition et prévention contre l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune	25/10/1998	29/12/2004	-
Danemark	Promotion et protection réciproques des investissements	25/01/1999	30/12/2003	10
Espagne	Non - double imposition, prévention contre l'évasion fiscale en matière de recouvrement d'impôts sur le revenu et sur la fortune	07/10/2002	23/06/2003	-
Espagne	Promotion et protection réciproques des investissements	23/12/1994	25/03/1995	10
Finlande	Promotion et protection réciproques des investissements	11/12/2006	13/01/2005	20

France	Non - double imposition, prévention contre la fraude et l'évasion fiscale et l'établissement des règles d'assistance réciproque en matière d'impôts sur le revenu, sur la fortune et sur les successions	17/10/1999	07/04/2002	-
France	Encouragement et protection réciproques des investissements	13/02/1993	02/01/1994	10
Grèce	Promotion et protection réciproques des investissements	20/02/2000	23/07/2001	10
Italie	Promotion et protection réciproques des investissements	18/05/1991	05/10/1991	10
Italie	Non - double imposition, prévention contre l'évasion fiscale en matière de recouvrement d'impôts sur le revenu et sur la fortune	03/02/1991	20/07/1991	-
Portugal	Promotion et protection réciproques des investissements	15/09/2004	28/05/2005	01
Portugal	Non - double imposition, prévention contre l'évasion fiscale et l'établissement des règles d'assistance réciproque en matière de recouvrement d'impôts sur le revenu et sur la fortune	02/12/2003	31/03/2005	
République Tchèque	Promotion et protection réciproques des investissements	22/09/2000	07/04/2002	10
Roumanie	Encouragement et protection réciproques des investissements	28/06/1994	22/10/1994	10
Roumanie	Non - double imposition, prévention contre l'évasion fiscale en matière de recouvrement d'impôts sur le revenu et sur la fortune	28/06/1994	15/07/1995	-
Russie	Non - double imposition en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune	10/03/2006	03/04/2006	
Serbie	Promotion et la protection des investissements	13/02/2012	30/09/2013	10
Suède	Promotion et protection réciproques des investissements	15/02/2003	29/12/2004	20
Suisse	Encouragement et protection réciproques des investissements	30/11/2004	23/06/2005	15
Tchèque	Ratification de l'accord de coopération économique et industrielle	21-11-2011	13-06-2012	05
UE Belgo-Luxembourgeoise	Encouragement et protection réciproques des investissements	24/04/1991	05/10/1991	10

Ukraine	Non – double imposition et prévention contre l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune	14/12/2002	19/04/2004	
----------------	--	------------	------------	--

Source : <http://www.andi.dz/index.php/fr/cadre-juridique/accords-conventions> consulté le 26/04/2017 à 13:00.

Les conventions bilatérales conclues par l'Algérie avec les pays arabes.

Pays	Nature de l'accord ou de la convention	Date de signature	Date de ratification	Durée de validité
Arabie saoudite	Non – double imposition, prévention contre l'évasion fiscale en matière d'impôt sur le revenu	19/12/2013	27/12/2015	-
Arabie saoudite	La création d'une société algéro-saoudienne d'investissement	14/04/2004	19/09/2004	-
Bahreïn	Non - double imposition et prévention contre l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu	11/06/2000	14/08/2003	-
Bahreïn	Encouragement et protection des investissements	11/06/2000	08/02/2003	10
Egypte	Non - double imposition et prévention contre l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur le capital	17/02/2001	25/03/2003	-
Egypte	Encouragement et protection réciproques des investissements	29/03/1997	11/01/1998	10
Emirats Arabes Unies	Non - double imposition et prévention contre l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur le capital	24/04/2001	07/04/2003	-
Emirats Arabes Unies	Encouragement et protection réciproques des investissements	24/04/2001	22/06/2002	20
Jordanie	Non – double imposition, prévention contre la fraude et l'évasion fiscale et l'établissement des règles d'assistance réciproque en matière d'impôt sur le revenu et sur la fortune	16/09/1997	17/12/2000	-
Jordanie	Promotion et protection réciproques des investissements	01/08/1996	05/04/1997	10
Koweït	Non – double imposition, prévention l'évasion fiscale en matière d'impôt sur le revenu	20/04/2008	20/07/2015	05
Koweït	Non – double imposition, prévention l'évasion fiscale en matière d'impôt sur le revenu	31/05/2006	05/11/2008	05
Koweït	- Décret présidentiel n°11-435 du 11 Décembre 2011 portant ratification du mémorandum d'entente de coopération dans les domaines du pétrole, du gaz et des sources des énergies nouvelles et renouvelables entre le Gouvernement de la République Algérienne Démocratique et Populaire et le Gouvernement de l'état du Koweït, signé au Koweït le 02 Juin 2010	02-06-2010	11-12-2011	02

Koweït	- Encouragement de la coopération dans domaine du tourisme	12-10-2010	23-11-2011	05
Koweït	- Encouragement de la coopération dans le domaine du dessalement d'eau de mer	02-06-2010	23/11/2011	05
Koweït	-Encouragement de la coopération bilatérale dans le domaine agricole	02-06-2010	23-11-2011	05
Koweït	Encouragement et protection réciproques des investissements	30/09/2001	23/10/2003	20
Liban	Non - double imposition et prévention contre l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune	26/03/2002	22/05/2006	-
Libye	Encouragement, protection et garantie de l'investissement	06/08/2001	05/05/2003	10
Oman	Encouragement et protection réciproques des investissements	09/04/2000	22/06/2002	10
Oman	Non - double imposition et prévention contre l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu	09/04/2000	08/02/2003	-
Pays Arabes	Investissements des capitaux arabes dans les pays arabes	07/10/1995	07/10/1995	05
Pays Arabes	création de la société islamique de garantie des investissements et de crédit à l'exportation		24/04/1996	-
Qatar	Eviter la double imposition et prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur le capital	03-07-2008	03-11-2010	-
Qatar	Encouragement et protection réciproques des investissements	24/06/1996	23/06/1997	10
Soudan	Encouragement et la protection réciproques des investissements	24/10/2001	23/03/2003	-
Syrie	Non – double imposition et prévention contre l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu	14/09/1997	29/03/2001	-
Syrie	Encouragement et protection réciproques des investissements	14/09/1997	27/12/1998	10
Tunisie	Encouragement et protection réciproques des investissements	16/02/2006	14/11/2006	-
Union du Maghreb Arabe	Non - double imposition et la mise en place des bases de coopération mutuelle dans le domaine des impôts sur le revenu	23/07/1990	22/12/1990	-
Union du Maghreb Arabe	Promotion et garantie des investissements	23/07/1990	22/12/1990	-
Yémen	Non – double imposition et prévention contre l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur le capital	29/01/2002	26/02/2005	-
Yémen	Encouragement et protection réciproques des investissements	25/11/1999	23/07/2001	10

Source : <http://www.andi.dz/index.php/fr/cadre-juridique/accords-conventions> consulté le 26/04/2017 à 13:00.

Les conventions internationales relatives aux organismes de financement des investissements, de garantie et d'arbitrage ratifié par l'Algérie:

Nature de l'accord ou de la convention	Organisme	Date de signature	Date de ratification
Convention portant création de l'Agence Multilatérale de Garantie des Investissements (AMGI).	AMGI	30/10/1995	30/10/1995
Convention portant création de la Banque Maghrébine pour l'investissement et le commerce Extérieur entre les Etats de l'union du Maghreb Arabe, signée à Ras Lanouf (Libye).	BMICE	10/03/1991	03/06/1992
Convention pour le règlement des différends relatifs aux investissements entre Etats et Ressortissants d'autres Etats (CIRDI).	CIRDI	30/10/1995	30/10/1995
Convention pour la reconnaissance et l'exécution des sentences arbitrales étrangères, adoptée par la conférence des Nations Unies à New York	Nations Unies	10/06/1958	05/11/1988
Convention portant création de la Société Islamique de Garantie des Investissements et de Crédit à l'Exportation.	SIGICE	23/04/1996	23/04/1996

Source : <http://www.andi.dz/index.php/fr/cadre-juridique/accords-conventions> consulté le 26/04/2017 à 13:00.

Annexe N°02

Université Abderrahmane Mira de Bejaïa

**Faculté des Sciences Economiques, Commerciales et des Sciences de
Gestion.**

Département des Science Commerciales.

Questionnaire d'enquête

Dans le cadre de préparation d'un mémoire, en vue d'obtention d'un Master en sciences commerciales, option : finance et commerce international, nous réalisons une enquête par questionnaire auprès des entreprises étrangères de la wilaya de Bejaia, dans le but d'étudier « **l'attractivité des IDE et les obstacles à leur développement en Algérie. Cas de la wilaya de Bejaia** ». Par ailleurs, nous vous rassurons que les informations recueillies par le biais de cette enquête seront confidentielles et ne serviront qu'à des objectifs scientifiques. Comptant sur votre aimable collaboration, nous vous prions d'agréer nos salutations les plus sincères.

Partie I : identification de l'entreprise

1)-Dénomination de l'entreprise

.....

2)-Lieu d'implantation

.....

3)-Date d'implantation

.....

4)- Pays d'origine de l'entreprise

.....

5)- Le statut juridique de votre entreprise ?

SNC

SARL

EURL

SPA

6)-Le secteur d'activité de votre entreprise :

Industrie agroalimentaire

Activité immobilières

Transport et entreposage

Finance et assurance

Information et communication

Matériaux de Construction

Industrie énergétique

Autres activités :.....

7)-Votre entreprise est une :

Création nouvelle

Filiale

Sous-traitance

Fusion-acquisition

Succursale

Partenariat,

Si votre entreprise est de forme partenariat, est-ce qu'elle est de type :

Jointe venture

Accord

Alliance stratégique

8)-Quel est le marché de l'entreprise ?

International

National

Régional

Local

9)-Comment le chiffre d'affaire a évolué durant les trois dernières années

Très négativement

Négativement

Faiblement

Positivement

Très positivement

10)-Avez-vous d'autres implantations en Algérie

Oui

Non

Si c'est oui, veuillez indiquer le lieu

l'implantation :.....

11)-Avez-vous d'autres implantations dans la Wilaya de Bejaia

Oui

Non

Si c'est oui, veuillez indiquer le lieu :

.....

Partie II : Les facteurs déterminants relatifs à l'implantation de l'entreprise en Algérie

❖ Facteurs généraux

Veillez cocher les facteurs déterminants.

Facteurs	
Ouverture de pays d'accueil(Algérie) aux IDE	
Environnement économique	
Existence d'accords sur les IDE	
Risque politique	
Risque social	
Protection des IDE	
Incitation à l'implantation	
Existence de matière première	

Selon vous quels est le facteur le plus important ?

.....

❖ Facteurs économiques.

1. **liés aux marchés.** Veillez cocher les facteurs déterminants.

Facteurs	
Profit potentiel	
Croissance du marché	
Taille du marché	
Réglementation	
Proximité des marchés	
Fiscalité	
Peur du protectionnisme	
Proximité de firmes compétitives	

Selon vous quels est le facteur le plus important ?

.....

2. Liés au marché du travail.

Veillez cocher les facteurs déterminants

Facteurs	
Disponibilité d'une main d'œuvre peu ou pas qualifiée sur le marché	
Existence de main d'œuvre qualifiée susceptible d'être embauchée	
Coût de la main d'œuvre locale	
Souplesse de la législation du travail et de la législation sociale	

Selon vous quels est le facteur le plus important ?

.....

3. Liés au financement.

Veillez cocher les facteurs déterminants

Facteurs	
Existence de ressources financières locales	
Disponibilité de financement en capital dans le pays d'accueil	
Qualité du système bancaire algérien	

Selon vous quels est le facteur le plus important ?

.....

4. Qualité des infrastructures Veillez cocher les facteurs déterminants

Facteurs	
Existence d'infrastructures de base	
Existence de dessertes aériennes internationales	
Qualité du réseau routier	
Existante d'infrastructures portuaires	

Selon vous quels est le facteur le plus important ?

.....

Partie III : Les facteurs déterminants relatifs à l'implantation de l'entreprise dans la wilaya de Bejaia

1)-Quelles sont les motivations qui vous ont poussées à choisir la wilaya de Bejaia ?

Abondance de matières premières

Mains-d'œuvre qualifiées

Proximité des infrastructures

Présence de ressources humaines

Présence de débouchées

Autres :

.....
.....
.....

2)-Parmi ces infrastructures, quelle est la plus déterminante pour votre entreprise :

Port

Aéroport

Chemin de fer

Réseau routier et autoroutier

3)- votre population active est composée :

Une main d'œuvre expérimentée

Une main d'œuvre diplômée

Des ouvriers

Autre

4)- Autres information liés à l'attraction des IDE dans la wilaya de Bejaia

.....
.....

Partie IV. Les obstacles de l'investissement de l'entreprise à Bejaia

1)- les obstacles rencontrés lors de la création de votre entreprise

Lourdeur administrative

Problème de foncier

Les règles régissant l'investissement

Problème de corruption

Autres. Veuillez préciser

.....
.....

2)- A ce que le retard des infrastructures influence sur l'activité de votre entreprise ?

Oui

Non

Si c'est oui comment ?.....
.....
.....
.....

3)- parmi ces obstacles quels sont les plus influents sur l'activité de votre entreprise

Cochez l'obstacle le plus influant.

Les obstacles	
Fermeture des routes	
Le retard d'accès aux infrastructures	
Problème de foncier	
L'insécurité (émeutes, saccage, vol,...)	
Déficit d'image et de communication	
Faible protection des investissements	
la lourdeur administrative	

Selon vous quels est l'obstacle le plus influant ?

.....

Merci de votre collaboration

*Liste des
tableaux*

Liste des tableaux

N° de tableau	Nom de tableau	La page
01	le choix de mode de localisation dans le modèle OLI de Duning	09
02	Flux d'IDE, par région, 2013-2015 (en pourcentage).	23
03	Répartition des projets d'investissement étrangers déclarés par secteur d'activité période 2002-2016.	34
04	Création d'entreprises (comparaison avec les pays voisins et la région MENA).	56
05	Liste des entreprises ciblées pour participer à l'étude.	61
06	Présentations des entreprises enquêtées	69
07	Le marché des entreprises enquêtées.	72
08	Les facteurs généreux d'attraction des IDE	74
09	Répartition des facteurs liés au marché.	75
10	Répartition des facteurs liés au marché du travail.	76
11	Répartition des facteurs liés au financement	77
12	La répartition de facteurs liés à la qualité des infrastructures	77
13	Les obstacles rencontrés lors de la création de l'entreprise à Bejaia	80
14	Les obstacles les plus influant	81

Liste des figures

La liste des figures

N° de la figure	Nom de la figure	La page
01	Courbe de cycle de vie du produit	08
02	Entrées des IED, à l'échelle mondiale et par catégorie de pays, 1995-2014 (En milliards de dollars).	21
03	Part des pays développés des flux IDE en pourcentage (2013-2015).	24
04	Part des pays en transition des flux des IDE en pourcentage (20013-2015)	25
05	Part des pays en développement des flux des IDE en pourcentage (20013-2015)	26
06	Stock mondial des IDE par secteur, en 2015. (en pourcentage)	27
07	Stock intérieur mondial des IDE par secteur en 2001-2015 (trillions de dollars).	28
08	Flux des IDE entrant en Algérie (1970-2015) (\$US courant)	32
09	Répartition des entreprises selon leur statut juridique.	70
10	Répartition des entreprises enquêtées par secteur d'activité.	72
11	Représentation des formes d'entreprises enquêtées.	72
12	Le chiffre d'affaire des IDE.	73
13	Les motivations qui ont poussé les entreprises à choisir Bejaia	78
14	Répartition graphique de la population active des entreprises enquêtées.	79
15	Influence de retard des infrastructures sur l'entreprise.	81

Table de matières

Table de matières.

Remerciement.....	I
Dédicaces.....	II
Sommaire.....	III
Liste des abréviations.....	IV
Introduction Générale	01
Chapitre I : Généralités sur les IDE.....	04
Introduction	04
Section 01 : Cadre conceptuel des IDE	04
1. Définition des IDE.....	04
1.1 selon les organisations	04
1.1.1 Définition donné par le FMI.....	04
1.1.2 Définition donné par l'OCDE.....	05
1.2 selon certains auteurs	05
1.2.1 Pour Krugman.....	05
1.2.2 Pour Dominique Salvatore.....	05
2. Les théories explicatives des IDE.....	06
2.2 La théorie traditionnelle du commerce international et de l'investissement...06	
2.2 La théorie de cycle de vie du produit.....	07
2.3 L'approche éclectique de Dunning (OLI).....	08
3. Les différentes formes des IDE.....	10
3.1 Investissement de création (Greenfield)	10
3.2 Les fusions acquisitions.....	10
3.3 La joint-venture ou co-entreprise.....	10
3.4 La cession de licence	11
3.5 La franchise	11
3.6 La succursale	11
3.7 Le partenariat	12
3.8 La sous-traitance.....	12

3.9 La filiale.....	12
Section 02 : Les stratégies et les déterminants des IDE	12
1. Les stratégies des IDE.....	12
1.1 La stratégie horizontale ; dite du marché.....	12
1.2 La stratégie verticale ; ou de minimisation des coûts.....	13
2. Les déterminants des IDE dans les pays d'accueil	14
2.1 les déterminants d'ordre économique.....	14
2.1.1 Les infrastructures de base	15
2.1.2 La taille de marché	15
2.1.3 Le coût et la qualité de la main-d'œuvre.....	15
2.1.4 La croissance économique.....	16
2.1.5 Taux d'inflation	16
2.1.6 Le taux de change	16
2.1.7 Accès aux ressources naturelles..	16
2.2 les déterminants d'ordre institutionnels.....	17
2.2.1 La stabilité politique et sociale.....	17
2.2.2 Le degré d'ouverture commerciale du pays d'accueil.....	17
2.2.3 Les politiques d'aides gouvernementales.....	18
Section 03 : Evolution des IDE dans le monde	19
1. Evolution des IDE avant 1995.....	19
1.1 De 1870 à la fin de la seconde guerre mondiale	19
1.2 Les IDE après les deux guerres.....	19
1.3 De 1945 à 1973	20
1.4 De 1973 à 1984	20
2. L'évolution des IDE après 1995.....	21
2.1 De 1995 à 2007.....	21
2.2 De 2007 à 2015	22
3. La répartition géographique des IDE dans le monde	23
3.1 Evolution des IDE dans les pays développés.....	24
3.2 Evolution des IDE dans les pays en transition.....	24
3.3 Evolution des IDE dans les pays en développement.....	25
4. Répartition sectorielle récente des IDE dans le monde.....	27
Conclusion.....	29

Chapitre II : Les IDE en Algérie et sa politique d'attractivité.....30

Introduction30

Section 01 : Evolution des investissements directs étrangers en Algérie30

1. Les IDE et les réformes économiques.....30
2. Tendances des IDE en Algérie31
 - 2.1 La première période : 1970-1980.....32
 - 2.2 La deuxième période : 1980-199532
 - 2.3 La troisième période : 1995-200233
 - 2.4 A partir de 2002 jusqu'à 201533
3. Répartition sectorielle des IDE en Algérie34
4. Les investisseurs étrangers en Algérie35
 - 4.1 Les investissements directs français en Algérie35
 - 4.2 Les investissements directs Allemand en Algérie35
 - 4.3 Les investissements directs chinois en Algérie.....36
 - 4.4 Les investissements directs arabes en Algérie36
 - 4.5 Les investissements directs turcs en Algérie37

Section 02 : Le cadre juridique des IDE en Algérie.....37

1. Les textes qui régissent les IDE.....37
 - 1.1 La loi n° 63-277 du 26/06/196338
 - 1.2 Le code de 1966 (l'ordonnance n° 66-284 du 15/09/1966).....38
 - 1.3 Le code de 1988 (la loi N° 88-25 du 12/07/1988).....38
 - 1.4 La loi de 90-10 du avril 1990 relative à la monnaie et au crédit.....39
 - 1.5 La loi 93-12 du 05 octobre 1993, dite code des investissements39
 - 1.6 L'ordonnance n°01-03 du 20 août 2001 relative au développement de l'investissement39
 - 1.7 L'ordonnance n°06-08 du 15/07/200640
 - 1.8 L'ordonnance 09-01 du 22 juillet 2009.....40
 - 1.9 La loi de finance 2015.....41
 - 1.10 La loi de finance 2016.....42
2. Les organismes chargés de la promotion des IDE.....42
 - 2.1 Le conseil national d'investissement (CNI)..... 42
 - 2.2 L'Agence nationale de développement de l'investissement (ANDI).....43

2.3 Le guichet unique.....	44
2.4 Le ministère de l'industrie de la promotion des investissements (MIPI)	45
2.5 Le fonds d'appui à l'investissement (FAI)	45
2.6 L'Agence Nationale d'Intermédiation et de régulation foncière (ANIREF).....	45
Section 03 : Les facteurs d'attractivité des IDE et les obstacles à l'investissement en Algérie.....	46
1. La politique d'attractivité des IDE en Algérie	46
1.1 Les atouts d'ordre juridique	46
1.1.1 La liberté d'investissement	46
1.1.2 L'égalité de traitement.....	47
1.1.3 Les garanties accordées aux investissements étrangers.....	48
1.1.4 Le transfert des capitaux.....	48
1.2 Les incitations fiscales	49
1.2.1 Le régime général	49
1.2.2 Avantages du régime dérogatoire.....	50
1.2.3 Les incitations douanières.....	51
1.3 Autres atouts	51
1.3.1 Proximité géographique des marchés potentiels	51
1.3.2 Disponibilité de ressources naturelles	52
1.3.3 Qualité des ressources humaines	52
1.3.4 Des secteurs promoteurs	53
2. Les obstacles à l'investissement en Algérie.....	55
2.1 La taille du marché	55
2.2 Difficultés d'accès au foncier industriel.....	55
2.3 Lenteurs bureaucratique	56
2.4 Déficit d'image et de communication	56
2.5 Retard des infrastructures.....	57
2.6 Faible protection des investissements.....	57
2.7 Existence d'un important secteur informel.....	57
2.8 L'absence de visibilité	58
2.9 Problème de financement.....	58
2.10 L'inadaptation du système judiciaire.....	58
2.11 Absence de partenaire fiable.....	59
Conclusion.....	59

Chapitre III : l'attractivité des IDE dans la wilaya de Bejaia et les obstacles à leurs développements.....60

Introduction60

Section 01 : Présentation de l'échantillon et de la méthodologie de l'enquête60

1. Présentation de l'échantillon60

2. Les organismes d'accueil enquêtés61

2.1 Société Générale Algérie.....61

2.2 Housing Bank.....62

2.3 ABC- Bank62

2.4 Trust Bank Algérie62

2.5 AGB.....63

2.6 AXA Assurance.....63

2.7 Trust Assurance63

2.8 Lafarge Béton64

2.9 CMA-CGM.....64

2.10 BMT.....64

2.11 Danone65

2.12 SRL Mortero.....65

2.13 Maersk Line.....66

2.14 MSC66

3. La méthode d'enquête66

3.1 Déroulement de l'enquête.....66

3.2 Structure et contenu de questionnaires67

Section 02 : Présentation et traitement des résultats de l'enquête68

1. Identification des entreprises enquêtées.....68

1.1 Répartition des entreprises enquêtées selon leur statut juridique70

1.2 Secteur d'activité des entreprises enquêtées71

1.3 Les formes des IDE représentées par les entreprises enquêtées	72
1.4 Le marché de l'entreprise	72
1.5 Évolution de chiffre d'affaire des entreprises enquêtées durant les trois dernières années	73
2. Les facteurs déterminants relatifs à l'implantation de l'entreprise en Algérie.....	74
2.1 Les facteurs généraux	74
2.2 Les facteurs économiques	75
3. Les facteurs déterminants relatifs à l'implantation de l'entreprise dans la wilaya de Bejaia	78
3.1 Le choix et les motivations pour la wilaya de Bejaia.....	78
3.2 Les ressources humaines des entreprises enquêtées.....	79
3.3 Autres informations liées à l'attraction des IDE dans la wilaya de Bejaia.....	80
4. Les obstacles de l'investissement de l'entreprise à Bejaia.....	80
Conclusion	82
Conclusion générale.....	83
Bibliographie.....	85
Annexes.....	90
Liste des tableaux.....	104
Liste des figures.....	105

Résumé

La libéralisation des échanges et des investissements encourage les entreprises à rationaliser leur production et à bénéficier d'économies d'échelle pour réaliser des investissements directs étrangers (IDE). Ces derniers fournissent le transfert de technologie pour les pays d'accueil, la création d'emploi et de nombreux autres effets positifs

Pour déterminer leurs activités dans le pays, les investisseurs étrangers préfèrent les économies où il y a une taille du marché en termes d'importance, l'abondance de la main-d'œuvre, les ressources naturelles et le commerce ouvert, des incitations fiscales intéressantes, etc.

L'Algérie, un pays avec plusieurs atouts, a également attiré sa part d'investissement étranger. Le secteur des hydrocarbures occupe une position dominante et importante dans les IDE.

Notre travail consiste à identifier les différents facteurs qui attirent l'IDE et les obstacles qui les entravent en Algérie et plus particulièrement dans la wilaya de Bejaia

D'après notre enquête de terrain, la main d'œuvre qualifiée, l'existence d'infrastructure telle que le port sont les déterminants majeurs de l'implantation des IDE dans la wilaya de Bejaia, quant à la lourdeur administrative, la fermeture des routes et l'insécurité, elles sont présentées comme des freins majeurs aux IDE dans cette wilaya.

Mots clés : les investissements dircts étrangers (IDE), l'attractivité, les obstacles, Bejaia.